

Une bombe chez le roi



Le roi Juan Carlos, en plein bain de foule à Montréal, lors de sa visite en 1984. Hier, les terroristes basques ont fait exploser une bombe près de l'hôtel où résidait la famille royale dans le val d'Aran en Espagne.

Les Basques attaquent

Juan Carlos s'en tire sain et sauf

(AFP) — Pour la première fois, l'organisation séparatiste basque ETA a commis hier un attentat à proximité d'une résidence de la famille royale espagnole en faisant exploser une bombe dans la station de sport d'hiver de Baqueira Beret (Val d'Aran — nord de l'Espagne).

L'engin, qui n'a pas fait de victime, a explosé tôt dans la matinée dans une chambre de l'hôtel Montarto, à environ 500 m de la résidence où le roi passe quelques jours de vacances avec sa famille. L'attentat a eu lieu au troisième étage de l'établissement, là où est logée une partie de l'escorte royale.

Une demi-heure avant l'explosion, un correspondant anonyme, parlant au nom de l'ETA militaire, a averti, à trois reprises les pompiers et un hôpital voisin de la station, de la présence de la bombe. Les 300 clients de l'hôtel ont été aussitôt évacués.

Peu après, les forces de sécurité ont bouclé le val d'Aran, auquel on ne peut accéder que par

deux cols, dont l'un fermé par la neige, et un tunnel tandis que des dispositifs de contrôle étaient établis dans un rayon de 40 km.

En dépit de cet attentat, la famille royale n'a pas l'intention de modifier son programme de vacances, a indiqué un porte-parole du Palais Royal. Selon des sources informées, le roi et son fils Felipe étaient partis skier normalement quelques heures après l'attentat.

L'ETA semble avoir voulu profiter de la présence du roi dans la station pour donner le maximum de retentissement à cet attentat et accroître l'inquiétude provoquée par la recrudescence des activités terroristes ces dernières semaines, indique-t-on de source autorisée.

Le fait que l'hôtel soit à capital espagnol a permis d'écartier rapidement l'hypothèse selon laquelle cet attentat s'inscrirait dans la campagne contre les intérêts français menés depuis plusieurs mois par l'ETA.

Voir page 8 : Juan

Malgré les réductions qu'annonce Bell

Le téléphone pourrait coûter plus cher en 87

■ Selon l'Association des consommateurs

OTTAWA (PC—LE DEVOIR) — Au moment où l'Association des consommateurs du Canada prévenait les abonnés du téléphone de s'attendre à des hausses de tarifs en 1987, hier, Bell Canada annonçait des réductions de tarifs de quatre à 15 % pour les interurbains en vigueur le 1er janvier 1987.

Cette réduction des tarifs interurbains s'inscrit justement parmi les raisons qui font craindre à l'Association des consommateurs une hausse des tarifs de base.

« Pour le service aux résidences et aux petites entreprises, 1987 s'annonce comme une mauvaise année », a prédit hier le directeur de l'Association des consommateurs du Canada, M. David McKendry.

L'association fonde ses prévisions sur les événements de 1986 qui ont marqué l'industrie du téléphone.

■ D'abord, l'ordre qui a été donné à

Bell Canada (qui compte six millions d'abonnés en Ontario, au Québec et dans certaines régions de l'Arctique) de rembourser \$ 206 millions à ses abonnés, qui ont payé les appels interurbains trop chers en 1985 et 1986.

Cet ordre du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes est actuellement contesté et Bell Canada attend la décision des tribunaux à ce sujet avant de procéder à ce remboursement.

■ Le CRTC, d'un autre côté, a décrété que Bell Canada devait diminuer ses tarifs d'interurbains de \$ 234 millions, en 1987. L'offre de la compagnie de réduire les tarifs de \$ 209 millions a été rejetée.

■ Tout récemment, le Parlement fédéral a adopté une nouvelle loi pour autoriser le CRTC à faire payer ses services par quatre sociétés de téléphone: Bell, B.C. Tel, Terra Nova Tel et Northwest Tel. Cela signifie

un revenu additionnel de \$ 6 millions pour le CRTC cette année.

Bell a déjà fait part de sa décision de recouvrer cet argent auprès de ses abonnés, parce qu'il s'agit d'une dépense. Il s'agit donc, selon la compagnie, d'une double taxation pour les contribuables, qui paient déjà des impôts pour le CRTC.

■ Les principales sociétés de téléphone ont fait part de leur intention de demander la permission de baisser de quatre à 15 %, au cours de 1987, leurs tarifs d'interurbains.

Selon l'Association des consommateurs du Canada, cette diminution ferait partie d'un réajustement général des tarifs, qui provoquerait, d'autre part, une augmentation des taux de base des abonnés.

Ce rééquilibrage a déjà été approuvé en principe par le CRTC, dans une décision prise l'automne

Voir page 8 : Téléphone



« Supermac » meurt à l'âge de 92 ans

LONDRES (AFP) — L'ancien premier ministre conservateur britannique, Harold Macmillan, l'un des grandes personnalités de la politique britannique, est décédé, hier, à l'âge de 92 ans.

Harold Macmillan, devenu Lord Stockton en 1984, avait dirigé le gouvernement de Londres de 1957 à 1963, au milieu de la période de décolonisation.

Il était arrivé au pouvoir après la débâcle de l'opération de Suez qui avait ôté le poste de premier ministre à son prédécesseur, Sir Anthony Eden.

Il avait lui-même quitté le 10 Downing Street après le scandale Profumo.

Le caractère intrinsèque de cet aristocrate, filiforme et autoritaire, lui avait valu une popularité certaine

Voir page 8 : « Supermac »

Pas de raison de s'ennuyer au Jour de l'An

Montréal: ville ouverte...

Aux enfants sages et tannants

PAUL CAUCHON

Lorsque les marmots auront comparé les habits respectifs de leurs poupées, défoncé quelques portes de cuisine avec leurs nouveaux camions, perdu la moitié des pièces du casse-tête neuf et épuisé toutes les possibilités du nouveau jeu que vous croyiez indestructible, il faudra bien se résoudre à leur trouver autre chose.

Voici donc une liste de suggestions pour occuper les enfants durant les quelques jours de vacances qui restent.

Les classiques montréalais

Un quatuor incroyable qui demeure toujours intéressant: l'Aquarium, le mini-zoo, le Planétarium et le Jardin botanique. À lire avec attention: les heures d'ouvertures sont changeantes.

L'Aquarium de Montréal est ouvert tous les jours, sauf le premier janvier. Coup d'oeil impayable sur les pingouins (872-4656). Le Jardin botanique est ouvert tous les jours et présente sa florale d'hiver (\$ 1.50 enfants, \$ 3 adultes; 872-1429). Les animaux du Jardin des Merveilles du parc Lafontaine occupent tous les

jours leurs quartiers d'hiver au parc Angrignon, ce même parc qui présente sa Féerie d'hiver, un festival de lumières. Et le Planétarium, rue Peel, présente son spectacle *L'Étoile des rois mages* mais reste fermé mercredi et jeudi (872-4530).

Parmi les autres activités culturelles de la ville de Montréal, la Maison de la culture Notre-Dame-De Grâce, 3755 rue Botrel, présente jusqu'à dimanche une exposition d'arbres de Noël de douze pays différents. Mais elle n'est ouverte qu'en fin de semaine.

Les 25 bibliothèques de la ville de

Voir page 8 : Montréal

Encore une quinzaine de titres disponibles

Plus que deux jours pour son REA

JEAN CHARTIER

Il ne reste plus que deux jours pour acheter des actions admissibles au Régime d'épargne-action, actions qui donnent droit à une déduction fiscale de 50, 75 ou 100 % du revenu imposable.

Une quinzaine de titres sont encore disponibles parmi les compagnies qui ont émis des prospectus définitifs, mais il ne semble presque ja-

mais s'agir d'un grand nombre d'actions invendues. 10 nouveaux titres ont d'ailleurs été inscrits à la cote de la Bourse de Montréal hier, ce qui constitue un nouveau nombre record d'inscriptions en une seule journée.

Presque tous les courtiers disent ne pas se retrouver avec des inventaires importants de titres invendus pour ces émissions, titres qu'ils auraient acquis à titre de preneur ferme. Il y aurait cependant quel-

ques exceptions de titres non encore inscrits en bourse.

La Commission des valeurs mobilières a émis au total 129 prospectus définitifs pour une valeur record de souscription de \$ 2 milliards 203 millions, selon un estimé préliminaire compilé par LE DEVOIR à partir des 11 nouveaux prospectus émis depuis le 18 décembre par la CVMQ.

Les courtiers s'attendent que des

Voir page 8 : REA

Demain ce sera le grand soir

ANNE GARDON

Demain soir, les bouchons vont voler dans les lustres, les confettis s'égarer dans la vichyssoise et les escarpins s'éreinter sur la piste de danse; nous enterrerons 1986. Des festivités en grand, avec champagne et orchestre.

Depuis une dizaine d'années, le réveillon de la Saint-Sylvestre est devenu un interlude hivernal très populaire auprès des Québécois. Et cette année, plus que jamais. Les restaurants et les hôtels affichent complet, les traiteurs font de la haute voltige pour satisfaire tous leurs clients et on sera encore plus serré qu'à l'ordinaire dans les discothèques durant la nuit. De plus, il semblerait que le vent des fêtes ait soufflé très tôt cette année. Dès la mi-décembre, les restaurants ont eu une avalanche de réservations pour des groupes de cinq à huit personnes, qui s'installaient doucement dans l'esprit des Fêtes. Devant la soudaine popularité de son dîner-dansant au « Boulevard », le Centre Sheraton a ajouté deux soirées supplémentaires par semaine. Selon Suzanne Monange, directrice des relations publiques, « c'était presque de la folie ».

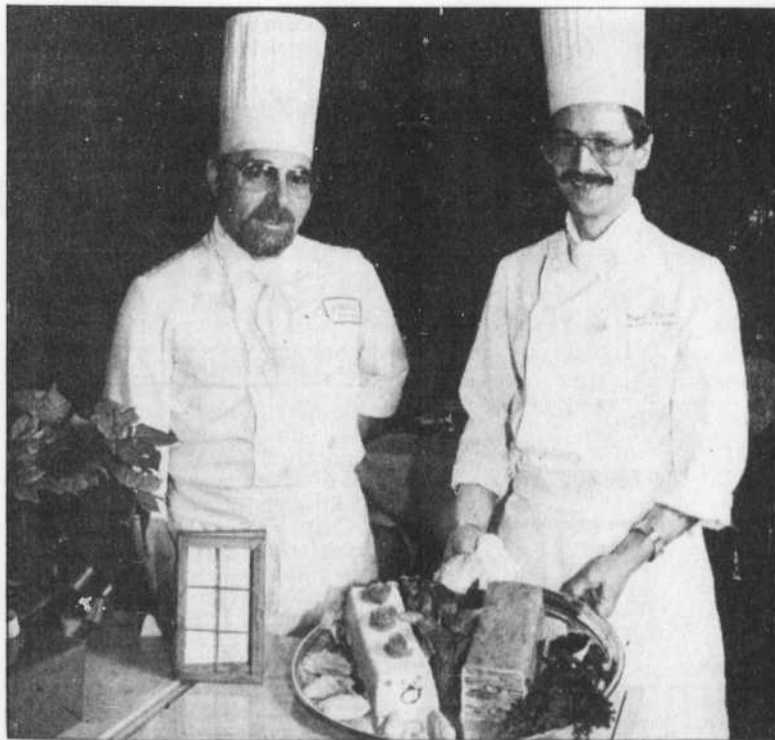
Ce sera le grand soir. Et pour le dernier party de 1986, les Montréalais n'ont pas regardé à la dépense. Les dîners gastronomiques à \$ 125 le couvert, au « Point de Vue » se sont vendus comme des petits pains chauds. Et le « Pierre de Coubertin », avec son dîner de gala à \$ 110, refusait déjà des clients la deuxième semaine de décembre. Avec leurs vastes salles à manger où il est possible de danser sans être tassé par l'orchestre ou son voisin, les hôtels s'adjugent une grande part de la clientèle des fêtards. Les

plus grands offrent plusieurs formules de réveillon qui conviennent à toutes les bourses. Au bar du Quatre Saisons, l'« Apéro », \$ 15 vous donnent droit aux cotillons et à un repas léger à minuit. Avec \$ 20, vous avez accès à la discothèque le « Zig Zag », et vous avez droit à une consommation et aux cotillons. Au Château Champlain, les prix se suivent de près entre les restaurants, du « Tournebrotte » à \$ 55 la table d'hôte avec danse et cotillons, au « Caf'Con » à \$ 99 le repas et le spectacle de Michèle Richard.

Mais que ce soit au zinc d'un bar enfumé ou à la meilleure table de la ville, le Réveillon s'accompagne de champagne... et de bien d'autres alcools. Et l'alcool au volant, ça tue, on ne le répétera jamais assez. Voilà l'avantage des hôtels, les chambres ne sont pas loin. Le mot d'ordre partout est « pas la voiture, l'ascenseur ». Le Quatre Saisons offre une réduction appréciable sur le prix des chambres — \$ 98 au lieu de \$ 160. En revanche, au Château Champlain, il fallait être prévoyant et réserver en même temps que le dîner.

Le souper de la Saint-Sylvestre se veut de gala. Les traditions ont été dégustées à Noël. Pour le réveillon, le menu est à la dernière mode. On feuillette, on fricasse, on suprême beaucoup. Les menus dégustation font défiler six, sept, huit services. Le chef André Barbotin, du « Point de Vue », a voulu, avec ses huit services, faire une sorte de *bye-bye* culinaire. Ses plus belles réussites de l'année sont au menu: l'essence de col-verd à l'infusion de genièvre, la fricassée de homard à la vanille, le suprême de faisán à la

Voir page 8 : Demain



Les chefs André Barbotin (à droite) et Alain Monod, à l'approche de la Saint-Sylvestre. On feuillette, on fricasse, on suprême beaucoup.

Le silencieux

ON NE nous parle que de technologie de pointe. Mais un mot de la base sur laquelle elle repose.

La fête, chez nous, c'est uniquement dans le temps des Fêtes. Et encore! Beaucoup se font un devoir de la faire.

Les jouets de guerre rendent les enfants moins belliqueux que stupides.

Les peuples heureux ont une histoire. Les historiens, hélas! n'ont pas assez de génie pour la raconter.

— ALBERT BRIE

“Dans l'est, chrysler... c'est nous autres”

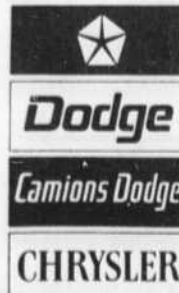


La direction et le personnel de Automobiles Forgues Inc. et Location Noma Inc. vous souhaitent de Joyeuses Fêtes.

Automobiles

FORGUES NOMA inc.

15,949 est, rue Sherbrooke, Montréal
ouvert du lundi au vendredi de 9h à 21h30



642-7411

EN BREF...

■ Laissez passer aux douanes

(PC) — Les douaniers canadiens viennent de recevoir l'ordre d'accepter maintenant tout magazine, livre ou vidéocassette contenant des renseignements sur la prévention de certaines maladies comme le SIDA, même s'il est question de coït anal. Il était auparavant interdit de laisser entrer au Canada tout matériel faisant voir ou décrivant « la sodomie ou la pédérastie ». Le coït anal est l'une des façons de transmission du syndrome immuno-déficitaire acquis. La note adressée aux douaniers déclare : « Le matériel dont le but premier est de donner des renseignements sur la manière de minimiser les risques du SIDA ou autres affections aux personnes sexuellement actives ne sera pas interdit pour la seule raison qu'il contient des références incidentes, mais nécessaires, au coït anal. » M. Tom Greig, sous-ministre adjoint responsable des douanes, a reconnu que, « évidemment, il y avait un problème à la suite des conseils que nous donnions. Alors nous avons révisé notre position. » Des associations homosexuelles à Montréal, Toronto et Vancouver avaient fait campagne contre ce qu'elles considéraient comme une censure discriminatoire.

■ Fausses alertes à la bombe

SUDBURY (PC) — Les policiers de Sudbury et les autorités de Via Rail sont demeurés sur le qui-vive durant la fin de semaine, ayant reçu pas moins de quatre fausses alertes à la bombe. Deux appels téléphoniques anonymes — l'un reçu par la police régionale de Sudbury et l'autre par le bureau local de Via Rail ont été faits en soirée dimanche. Or, la veille, deux trains de voyageurs de Via-Rail ont été retardés, des artificiers étant montés à bord à la recherche d'explosifs qui, selon des appels anonymes, se trouvaient à bord des deux trains. Aucun explosif n'a toutefois été découvert à bord des deux trains immobilisés. Le sergent Ivan Rodgers, de la police régionale de Sudbury, a dit que les enquêteurs sont parvenus à retracer à différents téléphones publics trois des quatre appels, dont un fait samedi soir. Même si on ignore pour l'instant qui sont les auteurs de ces fausses alertes à la bombe, les limiers ont des raisons de croire que les deux appels de samedi ont été logés par le même individu. Une troisième alerte a été reçue par la police à 18 h 52 dimanche soir quand un interlocuteur a prévenu la police qu'un engin devait exploser dans une maison de rapport du centre-ville. La police a fait évacuer l'immeuble en question, mais aucun explosif n'a été trouvé sur les lieux. Deux heures plus tard, le bureau de Via-Rail était avisé par téléphone de la présence d'une bombe à bord d'un train qui se trouvait en ce moment en gare de Sudbury, en partance pour l'Ouest. Les artificiers de la police n'ayant trouvé aucun engin à bord du train, celui-ci fut enfin autorisé à partir à 22 h 40, avec ses 75 passagers, avec un retard de 2 heures et 12 minutes sur son horaire.

■ Avortement différé

CALGARY (PC) — Le Dr Frances Wren, de l'hôpital Général de Calgary, a promis hier à une adolescente de 16 ans de l'avorter à la condition qu'elle puisse le faire cette semaine. La jeune fille, qui en est à sa 19e semaine de grossesse, conteste devant les tribunaux, aujourd'hui même (mardi), une injonction de la Cour du banc de la reine qui lui interdit de se faire avorter. L'injonction a été émise par le juge Kenneth Moore à la demande des parents de l'adolescente, qui sont de foi mormone. Le Code criminel exige qu'un avortement légal soit pratiqué avant la 20e semaine de la grossesse. La demande de la jeune fille a déjà été acceptée par le comité thérapeutique de l'hôpital, de sorte qu'il ne reste plus qu'à faire lever l'injonction pour pratiquer l'avortement. Aucun tribunal, en Alberta, n'a statué sur l'âge du consentement à des interventions médicales. Mais en Ontario, la Cour suprême de cette province a décidé, en 1970, que les mineurs peuvent recevoir des traitements médicaux sans la permission de leurs parents dans certaines circonstances.

■ Pas d'entente chez les cols bleus

(PC) — Contrairement à ce qu'avait laissé entendre hier matin le maire Jean Doré, il n'y a pas encore eu d'entente de principe dans les négociations en vue du renouvellement de la convention collective des cols bleus de la ville de Montréal. Tout en reconnaissant que « des progrès très intéressants ont été réalisés », le syndicat affilié au Syndicat canadien de la fonction publique a affirmé dans un communiqué publié en après-midi qu'aucune entente globale n'est encore intervenue. Selon la partie syndicale, certains sujets n'ont pas encore été abordés, notamment le protocole de retour au travail à la suite de la grève survenue au printemps. M. Doré avait déclaré que l'accord avait été conclu la veille de Noël. Les 4.000 cols bleus de Montréal sont sans contrat de travail depuis deux ans.

■ OVNI en vue sur l'Alaska

TOKYO (AFP) — Un pilote de ligne de la compagnie aérienne japonaise JAL a affirmé lundi avoir vu trois objets volants non-identifiés en survolant l'Alaska, rapporte l'agence Kyodo. M. Kenji Terauchi, 47 ans, a déclaré avoir vu le 17 novembre au cours d'un vol Paris-Tokyo un objet sphérique d'environ 120 mètres de diamètre, soit 20 fois la largeur de la carlingue d'un Boeing-747. Cet OVNI était accompagné de deux autres objets cubiques, d'environ 40 mètres de long chacun. Selon le pilote, les deux petits OVNI avaient des lumières blanches clignotantes lorsque l'avion de la JAL, qui volait à 10.600 mètres d'altitude, les a croisés. Puis, les deux petits OVNI ont disparu mais le gros objet volant a formé de larges cercles autour de son avion pendant environ 30 minutes, a poursuivi le pilote. Selon l'agence Kyodo, la tour de contrôle d'Anchorage a fait savoir au pilote qu'aucun aéronef n'avait été aperçu sur les radars de contrôle.

Après sa mystérieuse rencontre, a conclu le pilote, l'avion de la JAL s'est posé à Anchorage pour une brève escale puis a repris sa route normale.

À 7 h ce matin, 400 millions de personnes méditeront sur la paix

CLÉMENT TRUDEL

Demain midi (heure de Greenwich), soit à 7 h du matin à Montréal, près de 400 millions d'humains se retrouveront dans une *Méditation planétaire pour la paix*.

L'initiative a été mise en route il y a trois ans par la Quartus Foundation, d'Austin (Texas), rappelait hier au téléphone Barbara Douthit, chargée des projets spéciaux de cette fondation.

Quartus est un organisme à but non lucratif qui tire ses fonds de la vente de ses publications (un bulletin mensuel, des livres), des cotisations de ses membres et de dons. Son président, John Price, publiera ces jours-ci son cinquième livre (*With Wings as Eagles*). Ce mouvement travaille au rapprochement spirituel de tous les humains, à une prise de conscience planétaire.

Mlle Douthit souligne que ceux qui prient savent que les prières sont

exaucées; l'union exceptionnelle de 400 millions d'humains dans une même quête de paix ne pourra pas rester sans réponse et aura des effets bénéfiques, espère-t-elle.

La permanence d'Austin s'insère-t-elle dans le courant occuménique? Mlle Douthit, sans adopter le vocabulaire tel, confirme que l'effort principal de Quartus porte sur l'amélioration de chaque personne grâce à « la divinité présente en chacun de nous ». Chaque communauté, ou famille, ou personne, est invitée à faire partie d'une « commission planétaire » qui n'entend ni protester ni résister à quoi que ce soit mais seulement *consentir* à la mise en oeuvre du Plan Divin d'harmonie universelle.

Comment vérifier si l'engagement pris par autant de personnes et de groupes (les Baha'is et les Bouddhistes ont promis en bloc de méditer une heure pour la « guérison » de la planète)? De très nombreux Américains ont confirmé qu'ils se rendront

dans les stades que l'on a loués : à Houston, Denver, San Diego, Dallas, Albuquerque, Minneapolis, Seattle, etc.

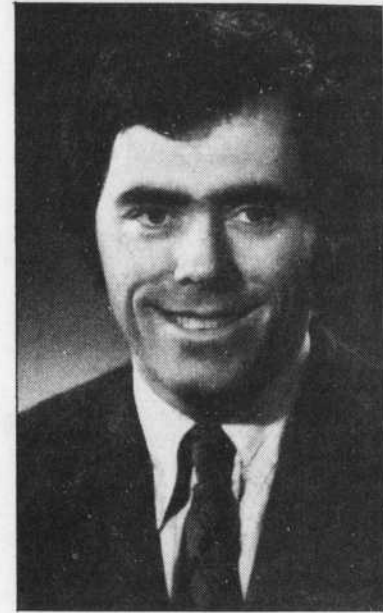
Le secrétariat d'Austin a aussi reçu l'engagement formel d'autres chaînes du réseau de méditation, qui s'étendra à 18 pays d'Afrique, à Moscou, à l'Australie (où la télévision diffusera un show télévisé d'une heure intitulé *Stop the Clock*), tandis qu'environ 100 millions d'Indiens et de Sri Lankais se joindront vraisemblablement au courant qui, à Montréal, se concentrera à la Christ Church Cathedral (rue Sainte-Catherine Ouest)...

Le comité de coordination pour le Québec était assuré par M. Jean Hudon, de la Fédération Mondiale pour la Paix, qui a écrit un *Manuel d'instruction pour un Nouveau Monde* où il fait notamment appel au pouvoir d'imagination pour suivre Gaïa (la Terre-Mère) et pour adopter le courant de mutation du Nouvel Âge.

Tous les humains devraient pouvoir mettre à profit demain midi (GMT) leurs multiples voies de spiritualité. Jean Hudon, qui cite dans son livre Theillard de Chardin, Einstein et des maîtres à penser de l'Orient, s'accroche à la conviction, dans sa Prière pour la Paix, qu'il y a du « pouvoir dans la prière / méditation / pensée positive », *particulièrement si elle est conjuguée*.

Point n'est besoin de gagner les stades toutefois pour rallier le courant de méditation planétaire. Jéhovah, Vishnu, Christ, « Gaïa » ou d'autres phares spirituels peuvent fort bien servir de catalyseurs, une heure durant, à cette soudure recherchée par 400 millions d'humains. Des terriens qui acceptent de s'unir dans « un effort sincère pour la Paix », grâce à un projet que les coordonnateurs, au Québec, ont voulu maintenir dans une veine non politique, ouverte à tous les courants de pensée.

Mulroney nomme Jean Bazin au Sénat



ney. Les deux hommes ont étudié en même temps à l'Université Laval.

Selon un communiqué émis par le bureau du premier ministre, Me Bazin représentera au Sénat la division québécoise de la Durantaye. En tant que co-président de la dernière campagne nationale, M. Bazin s'était vu confier le Québec.

M. Norman Atkins, l'autre président national de la campagne qui a porté M. Mulroney au pouvoir, a déjà été élevé au Sénat par le premier ministre.

Me Bazin occupera le siège laissé vacant par le départ de M. Louis Giguère, qui a dû prendre sa retraite à 75 ans.

Ce n'est pas la première forme de remerciement que le gouvernement conservateur manifeste à l'endroit de Me Bazin, partisan de longue date de M. Mulroney et fervent organisateur du parti: il a été auparavant nommé conseiller de la reine et il siégeait au conseil d'administration de Petro-Canada.

En outre, sa femme Michèle a été nommée au conseil d'administration du Conseil des Arts du Canada, avec une compensation quotidienne de \$220 et les frais chaque fois où elle est appelée à siéger.

Me Bazin avait été nommé au conseil de Petro-Canada immédiatement après avoir agi en tant qu'avocat des entreprises pétrolières du pays durant une enquête fédérale sur la possibilité d'un contrôle des prix.

Le train qui filait avec le vent



Six wagons d'un convoi des chemins de fer japonais ont été emportés par le vent près de Hamasaka, dans le sud-ouest du Japon. Quelques wagons se sont écrasés sur une usine de conserves de crabe, tuant cinq ouvriers. Le conducteur du train a aussi péri dans l'accident. L'accident s'est produit au moment où le convoi s'engageait sur un pont de 41 mètres de haut. Une violente bourrasque a fait dérailler les wagons qui sont tombés dans le vide.

de deux enfants âgés de 15 et 12 ans, envisagent de se procurer une seconde voiture pour la famille.

« Ce n'est quand même pas le mil-

lion. Il n'y a pas de quoi abandonner son emploi... \$300.000, c'est de l'argent mais c'est vite dépensé si on ne fait pas attention. Nous n'avons pas l'intention de faire des avions.

\$ 314,960 à la 6-36

Le 20 décembre ça été leur tour

BROMPTONVILLE (PC) — Jocelyne et Pierre Trempe, de Bromptonville, ont reçu, à l'occasion des Fêtes, un cadeau comme il n'aurait jamais osé l'espérer.

Le samedi 20 décembre, en vérifiant dans le journal le numéro gagnant de la Loto 6-36, ils ont constaté qu'ils venaient de gagner \$314,960.

« J'étais en train de faire les lits, raconte Mme Trempe, quand ma fille est venue me dire que Pierre voulait me voir immédiatement. Je suis descendue. Dans la cuisine, je l'ai vu penché sur le journal. Il m'a dit: regarde toi-même. J'ai constaté qu'on venait de gagner. »

Les Trempe, qui sont les parents

Le Parlement-jeunesse

Durant leurs vacances, 70 jeunes Québécois jouent très sérieusement à la politique à l'A. N.

LIA LÈVESQUE

QUÉBEC (PC) — Le premier ministre du Québec sera élu aujourd'hui. On sait qu'il sera tout au plus âgé de 23 ans mais on ignore encore quelle tendance politique il défendra.

Entre-temps, le Parlement doit débattre de cinq projets de loi, dont un sur la dénatalité, la priorité à l'immigration de francophones et le rapatriement du Labrador au Québec.

Ne riez pas. Ces parlementaires zélés qui siègent du 26 au 30 décembre à l'Assemblée nationale se prennent très au sérieux. Ils portent veston et cravate, se vouvoient, approuvent les réformes parlementaires en tapant sur leur pupitre, comme dans la meilleure tradition parlementaire britannique.

Cette année, le Parlement-jeunesse du Québec réunit 70 jeunes, provenant de Montréal, de Québec, du Bas Saint-Laurent, de l'Outaouais et du Saguenay. Ils sont âgés de 16 à 23 ans. La plupart sont étudiants — du secondaire V au niveau maîtrise — et partagent tous une passion dévorante de la politique.

« La première fois que je suis entré ici, au Salon bleu, je n'ai pas été capable de parler pendant une demi-heure. Imagine, on le voit à la télé le Salon bleu. C'est comme donner la chance à un junior d'aller jouer au hockey au Forum », raconte avec ébahissement M. Philippe Paradis, un des 70 jeunes, qui en est à sa quatrième expérience avec le Parlement-jeunesse.

Ces jeunes qui s'intéressent à la

politique au point de passer les Fêtes à discuter sur des projets de loi fictifs sont « très impliqués » dans la vie sociale et étudiante. Ils militent dans des partis politiques ou dans leur association étudiante.

Ils ont toujours rêvé de voir de quoi a l'air un parlement « en chair et en os » et, pour \$220, ont décidé de concrétiser leur souhait.

Pour ce \$220, ils vivront cinq jours de session parlementaire intensive, seront hébergés au Château Frontenac, seront transportés au parlement et verront tous leurs repas payés.

Leur sérieux étonne. Depuis dimanche, ils tiennent des débats sur cinq projets de loi gouvernementaux et trois projets de loi privés. Et ce en suivant rigoureusement le règlement de l'Assemblée nationale, légèrement assaini des traditions parlementaires britanniques.

Il y a bien un président des débats — qui porte encore la toge —, deux leaders — responsables de la planification parlementaire —, une opposition officielle, un cabinet de ministres, un premier ministre et des députés d'arrière-ban.

D'ici ce soir, les cinq principaux

projets de loi auront ou bien été battus, ou bien adoptés.

Déjà un projet a été battu, dès l'étape de l'adoption de principe. Il s'agissait d'une controversée réforme visant à hausser les frais de scolarité à l'université et à abolir les bourses aux étudiants.

Quatre autres projets ont passé l'adoption de principe. L'un vise à contrer la dénatalité. Il institue un organisme d'aide aux parents PRO-CREE: ou le Certificat ou régime enregistré d'épargne-enfants...

Un autre vise à développer la population du Québec en misant sur l'immigration et en accordant la priorité aux francophones.

Un quatrième vise à empêcher la divulgation par les médias des noms de personnes arrêtées, mais pas encore accusées.

Le cinquième projet gouvernemental vise à abolir l'obligation qui est actuellement faite aux jeunes médecins d'aller pratiquer en région, après leur cours de médecine.

Trois projets de loi privés — présentés par de simples députés — sont aussi soumis au Parlement-jeunesse.

Un vise à adopter un hymne national québécois. Un autre vise à rapatrier le Labrador au territoire qué-

bécois. Le troisième vise à harmoniser l'article 58 de la loi 101 pour le rendre conforme au récent jugement de la Cour d'appel.

Ces jeunes ne manquent pas d'imagination, et encore moins de sérieux. Leurs discours sont articulés; leur point de vue bien défendu.

Aujourd'hui, les 70 jeunes éliront leur premier ministre. La ligne de parti n'existant pas, les jeunes devront se baser sur sa performance des derniers jours pour connaître ses idées politiques.

En janvier, le premier ministre formera son cabinet des ministres. Ceux-ci ont jusqu'à l'automne prochain pour rédiger leurs projets de loi. Ils les défendront à la prochaine session parlementaire, du 26 au 30 décembre... 1987.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1892
Conseils en propriété intellectuelle
Agents de brevets d'invention
et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield,
Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél.: (514)934-0272
Télex: 05-268656
Cable: MARION
Télécopieur

Résultats

Provincial

Tirage du 86-12-26

NUMÉROS LOTS

| | |
|---------|-----------|
| 4693180 | 500 000\$ |
| 693180 | 50 000\$ |
| 93180 | 1 000\$ |
| 3180 | 100\$ |
| 180 | 25\$ |
| 80 | 10\$ |

(((636))) Tirage du 86-12-26

8 9 15 16 20 31 no complé-mentaire 17

| | |
|----------|----------------|
| GAGNANTS | LOTS |
| 6/6 | 1 290 212,00\$ |
| 5/6+ | 2 25 796,50\$ |
| 5/6 | 88 732,80\$ |
| 4/6 | 4 454 53,50\$ |

Mise-tôt **4 16 32 36**

GAGNANTS LOT 472 105,90\$

Ventes totales: 1 447 740,00\$

Prochain gros lot 200 000,00\$ approx.

La Mini

Semaine du: 86-12-22

| | | |
|----------|-----|------|
| LUNDI | 080 | 3894 |
| MARDI | 359 | 3806 |
| MERCREDI | 681 | 4572 |
| JEUDI | XXX | XXXX |
| VENDREDI | 338 | 4390 |
| SAMEDI | 983 | 5870 |

NUMÉROS LOTS

289012 50 000 \$

89012 5 000 \$

9012 250 \$

012 25 \$

12 5 \$

Tirage du 86-12-26

28901 1 000 \$

2890 100 \$

289 10 \$

649

Tirage du 86-12-27

3 15 16 20 26 34 no complé-mentaire 32

| | |
|----------|-------------------|
| GAGNANTS | LOTS |
| 6/6 | 0 1 842 014,40 \$ |
| 5/6+ | 7 99 410,30 \$ |
| 5/6 | 214 2 486,60 \$ |
| 4/6 | 14 088 72,60 \$ |
| 3/6 | 261 888 10,00 \$ |

Ventes totales: 14 916 101,00 \$

Prochain tirage: 86-12-31

Gros lot (approx.): 3 400 000,00 \$

Vous pouvez miser jusqu'à 20 h 00 le jour du tirage.

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

NUMÉROS LOTS

289012 50 000 \$

89012 5 000 \$

9012 250 \$

012 25 \$

12 5 \$

Tirage du 86-12-26

28901 1 000 \$

2890 100 \$

289 10 \$

La bonne cuisine commence

chez **Anjou QUÉBEC**

Votre boucher charcutier traiteur

L'innovateur depuis 1953

1025, rue Laurier ouest 272-4065 / 272-4086

Navette spéciale pour la Rive-Sud

(LE DEVOIR) — La Société de transport de la Rive-Sud de Montréal (STRSM) a inauguré hier un nouveau système de navette entre le terminus de Brossard et Montréal.

Dorénavant, un seul circuit d'autobus assurera la navette entre les deux rives. Le service sera offert à toutes les quinze minutes, sept jours par semaine, de 9 h jusqu'à 16 h 22, puis de 18 h 22 à 0 h 42. La navette partira de Brossard pour se rendre coin Mansfield et de la Cathédrale à Montréal.

Les modifications en vigueur depuis hier ne concernent pas le transport aux heures de pointe. Plusieurs circuits, dont les lignes 5, 30, 41 et 42, continueront de franchir le Pont Champlain aux heures d'affluence.

Par ailleurs, les usagers de la STRSM, sauf ceux qui habitent Longueuil, subiront une hausse de tarifs à compter du 1^{er} janvier. Les usagers qui résident à Boucherville, Saint-Lambert, Brossard, Greenfield Park, Lemoyne et Saint-Hubert verront ainsi la hausse passer intégrée (STRSM et STCUM) passer de \$ 43,75 à \$ 47, tandis que le prix de la carte interne haussera de \$ 1 pour atteindre \$ 30,50.

Le passage, payé en espèces, sera majoré de \$ 0,10. Il s'établira à \$ 1,25.

Les Longueillois n'ont pas à subir cette hausse. Ils jouissent de la parité avec les usagers de la STCUM, comme l'a confirmé le dernier budget de Longueuil déposé à la mi-décembre.

Transport 2000 célèbre sa crédibilité et son 10 anniversaire

PIERRE CAYOUILLE

Il y a dix ans, les porte-parole de Transport 2000 Québec étaient perçus comme des « anti-GM ». Des visionnaires écologiques qui luttèrent contre la tyrannie de « l'automobile omniprésente » en attendant le grand jour où tout le monde roulera à bicyclette, en autobus ou en métro.

« À chaque fois que nous intervenions dans un débat public, il fallait repartir à zéro, lutter contre des préjugés, expliquer la véritable nature de notre organisme », se rappelle M. Guy Chartrand, président de l'organisme.

Depuis, Transport 2000 a gagné en crédibilité. Aujourd'hui, ce groupe de pression célèbre ses dix ans de « promotion et de défense des intérêts des usagers du transport en commun ». L'organisme est reconnu et écouté par les preneurs de décisions. Chaque lettre adressée aux médias a des répercussions.

À Transport 2000, les dossiers chauds foisonnent. Ces jours-ci, l'organisme est fortement préoccupé par la désuétude des trains de banlieue reliant Montréal et Deux-Montagnes. « Les locomotives datent de 1918 et les wagons sont des modèles des années 20 », note M. Chartrand. Cela n'a aucun sens et compromet

l'existence du service qu'on a failli perdre.

La question entourant le prolongement du métro vers le nord-est de l'île préoccupe aussi grandement Transport 2000. L'organisme se prépare fébrilement pour la commission parlementaire qui étudiera ce dossier le printemps prochain.

Transport 2000 juge irréaliste le prolongement du métro dans l'est. Les coûts seraient démesurés. « En dollars de 1984, il aurait fallu \$ 425 millions pour prolonger le métro ». Transport 2000 suggère plutôt que l'on se penche sur l'hypothèse de mettre sur pied un réseau de véhicules légers sur rails (tramway). Plusieurs villes américaines comme Buffalo, Portland (Oregon) et San Diego y ont eu recours avec beaucoup de succès.

À Montréal, Transport 2000 entend être plus actif que jamais au cours de l'année prochaine. La crise financière qui secoue le transport en commun, la diminution et la remise en question de la participation de l'État au financement de transport en commun préoccupent grandement l'organisme. « Il faudra chercher des avenues nouvelles de financement », estime M. Chartrand.

Transport 2000 entend s'opposer à toute augmentation du prix de la carte mensuelle. À Montréal, 70 % des usagers quotidiens utilisent la carte. À Toronto, à peine 30 % des

voyageurs en font usage. La différence s'explique par le prix, beaucoup moins élevé à Montréal (\$ 28) qu'à Toronto (\$ 44). C'est grâce aux subventions de Québec que le prix est si bas à Montréal.

De la nouvelle administration municipale en place, Transport 2000 s'attend à beaucoup. « Le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) a toujours été sensible à nos préoccupations. D'ailleurs, Pierre Lachapelle, ex-président de Transport 2000, a été élu conseiller municipal sous la bannière du RCM », note M. Chartrand.

Ce lien de filiation n'empêchera toutefois par l'organisme d'être vigilant. Déjà, Transport 2000 s'oppose à la décision de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM) - décision qui remonte au printemps dernier - de cesser le service de métro trente minutes plus tôt en soirée.

À ses débuts, en 1977, Transport 2000 s'est principalement préoccupé du maintien des services de trains aux voyageurs devant la Commission canadienne des transports. Dès 1980, l'association a élargi ses horizons pour se pencher sur l'ensemble des transports en commun.

Un des premiers dossiers piloté par Transport 2000 aura été le soutien à la formation du Regroupement des usagers du transport adapté (RUTA). Avant que Transport 2000



M. Guy Chartrand

et d'autres organismes chargés de la défense des droits ne prennent en charge le dossier, les handicapés n'avaient pas droit au service public de transport en commun. Depuis, la STCUM assure ce service.

Compte tenu de la taille modeste et du caractère sans but lucratif de l'organisme, le bilan des dix ans de Transport 2000 est néanmoins très fertile, note M. Chartrand. Le président place au premier rang des réa-

lisations de Transport 2000 les démarches entreprises auprès de Via Rail et leur résultat. « En 1984, après avoir reçu de nombreuses plaintes d'usagers concernant les retards et la non-fiabilité des services de Via Rail, nous avons obtenu que la Commission canadienne des transports fasse enquête. Rendue publique, l'enquête confirma la piètre qualité des services. Résultat : des changements au conseil d'administration ont été effectués après cette enquête ».

Des pressions de Transport 2000 ont notamment contribué au maintien des services d'autocars entre Montréal et diverses agglomérations comme Vaudreuil, Joliette, Berthierville et Valleyfield. De la même manière, Transport 2000 a forcé la STCUM à établir un nouveau plan de circuit pour les citoyens mal desservis du quartier Rivière-des-Prairies.

Le mouvement Transport 2000 est né en Grande-Bretagne en 1972. Des citoyens inquiets du surdéveloppement du réseau routier en sont à l'origine.

Transport 2000 Québec est l'une des huit associations régionales autonomes de Transport 2000 Canada. La composante québécoise compte environ 200 membres, dont plusieurs comités de citoyens. Le président, M. Guy Chartrand, s'est donné comme principal objectif d'augmenter son membership, afin d'y gagner en crédibilité.

Les agents de groupe de Jeunesse Canada Monde n'ont pas encore abandonné leur rêve de syndicalisation

CLÉMENT TRUDEL

Les agents de groupe de Jeunesse Canada Monde (JCM) tentent depuis quatre ans d'obtenir une accréditation syndicale; il ne semble pas que ce dossier soit clos, même si la Cour supérieure vient de rejeter une requête en mandamus et en évocation plaidée par JCM.

Il s'agit d'une quinzaine de jeunes coordonnateurs recrutés au Canada et engagés dans la région québécoise de JCM (l'une des 5 existant au pays). On envoie ces jeunes dans des pays d'échange comme le Pérou, le Costa Rica, le Zaïre, etc. et on leur

demande une disponibilité très grande, en plus d'aptitudes à l'administration. À ce jour, JCM ne se lie à ses agents de groupe que pour des contrats individuels de 10 mois, renouvelables. Le tout en vue de multiplier le nombre de jeunes formés à la « coopération internationale ».

Le Conseil canadien des relations de travail (CCRT) a décrété, en décembre 1983, ne pas avoir la compétence constitutionnelle pour accorder l'accréditation demandée. Une décision du Tribunal du Travail (avril 1985) a donné droit à la requête d'accréditation mais toute la question fut reprise en Cour supérieure de Montréal, à la demande de

JMC.

Le juge Louise Mailhot vient de rejeter la requête en évocation et mandamus plaidée par les procureurs de Jeunesse Canada Monde. Rejoint hier à son bureau de la Côte-des-Neiges, le pdg de JMC, M. Jacques Jobin, précisait que son conseil d'administration devra trancher, le 15 janvier, si il porte le jugement Mailhot en appel ou non.

Un contentieux de la CSN, Me Gabrielle Lavoie s'est dit estomaquée de l'attitude de cette organisation non gouvernementale qui tire ses fonds à 90 % de l'ACDI (Agence canadienne de développement international) et qui refuse à un groupe de travailleurs de franchir le premier pas vers la signature d'une convention collective (ceux qui formaient le groupe en 1982 ne sont plus là mais la volonté de former un syndicat persiste malgré le roulement de personnel).

Dans une ONG comparable, comme Développement et Paix, un syndicat existe et parvient à se faire entendre sur les conditions de travail, rappelle l'avocate chargée par la CSN de mener à terme le projet de syndicalisation.

Dans les arguments déjà invoqués par JCM pour bloquer la demande d'accréditation syndicale, il y a eu le fait de « l'extra-territorialité » — la moitié du contrat des agents de groupe se déroule à l'étranger. Mais que dire du personnel des lignes aériennes auquel on permet de se syndiquer ?

Dans le jugement de la Cour Supérieure, daté du 27 novembre, il est rappelé que les programmes qu'administre Jeunesse Canada Monde ne sont pas en soi des « programmes de coopération internationale » mais « constituent plus exactement des programmes qui visent à promouvoir la culture, l'éducation et le dé-

veloppement des jeunes dans un contexte de développement international ». Programmes qui, pour le groupe qui cherche à se syndiquer, sont choisis, élaborés et exécutés à l'échelle régionale, soit au Québec. Le programme vaudrait, dit le juge Mailhot, même si on amputait la portion du stage à l'étranger. Mme Mailhot confirme qu'il y a chez ces agents de groupe une communauté d'intérêt que le séjour à l'étranger (et la dispersion) n'appartient pas de voir venir affecter. Tous éléments qui font dire à la Cour supérieure que le Tribunal du Travail a rendu une bonne décision en permettant une accréditation qui se limite au territoire québécois. La Cour supérieure n'a donc pas à intervenir dans cette décision; « la requête en mandamus et en évocation est en conséquence mal fondée dans son ensemble » et le tribunal rejette la requête avec dépens.

Le PI lance un appel au boycott des magasins qui violent la loi 101

Le Parti indépendantiste demande au gouvernement Bourassa de créer une commission d'enquête sur la situation du français au Québec. Et il invite les Québécois à boycotter les commerces qui violent la loi 101 en pratiquant l'affichage bilingue.

C'est une commission d'enquête « libre et indépendante », que les trois leaders du Parti indépendantiste ont réclamée hier en conférence de presse. Une enquête qu'ils jugent indispensable en ce que la survie du français leur apparaît gravement menacée au Québec.

Gilles Rhéaume, chef du parti, Pierre de Bellefeuille, président, et Denis Monière, secrétaire général, ont tous trois exprimé la conviction que le gouvernement Bourassa devrait s'abstenir de poser un quelconque geste significatif dans ce dossier, avant d'être en mesure d'évaluer la situation sur la base des plus récentes données. « Le français est quotidiennement bafoué dans tous les secteurs ».

Pour tirer la situation au clair, la commission d'enquête « itinérante » que proposent de créer les leaders du Parti indépendantiste aurait essentiellement pour mandat de faire le point sur la situation, de colliger les conclusions des nombreuses études scientifiques publiées au cours

des dernières années, de poursuivre leurs recherches dans toutes les régions, à l'usine, à l'école et dans l'entreprise, puis de formuler à l'intention du gouvernement les recommandations devant lui permettre de mettre à jour la loi 101.

Encouragés par le « réveil populaire » des dernières semaines, les chefs indépendantistes entendent redoubler d'ardeur et de vigilance dans leur croisade en faveur du respect de la loi 101. Ils lancent un appel au boycott des commerces qui pratiquent l'affichage bilingue. « L'unilinguisme français dans l'affichage, rien de moins. Les commerces qui ne nous respectent pas doivent en subir les conséquences ».

Il ne faut pas y voir un encouragement ou un endossement des actes de violence qui ont frappé les commerces de Zellers et McKenna. Au contraire, soutiennent-ils, le Parti indépendantiste situe toute son action à l'intérieur de la légalité. Cela dit, ils invitent tous les indépendantistes à reprendre le service. « Il n'y a pas de loi 101 possible sans l'indépendance ».

Quant au récent jugement de la cour d'Appel, il n'a pas étonné les chefs indépendantistes. « Les vénérables magistrats sont venus tout simplement, après de longs mois de

réflexion, rappeler à la réserve francophone la logique d'un système précisément construit pour empêcher la nation canadienne-française de se réaliser. Rien donc de surprenant dans l'oracle judiciaire, sinon le témoignage vibrant de loyauté au régime désuet qui nous étouffe ». Ils reprochent par ailleurs au chef péquiste, Pierre Marc Johnson, d'avoir été le premier à jeter les yeux vers la cour Suprême, « comme si cette instance dispenseuse et précieuse pouvait de quelque manière assister notre peuple dans sa résolution de vivre en français sur le territoire occupé ».

Tout en dénonçant les « tergiversations, acrobaties, bégalements, gaffes et insignifiances » des libéraux de Robert Bourassa dans le débat linguistique, les chefs du Parti indépendantiste se disent tout aussi indignés par le comportement de l'opposition péquiste. « Le PQ s'est accroché à la langue comme à une bouée de sauvetage. Malheureusement le cœur n'y était plus. L'attitude péquiste en matière linguistique est lourde de sens. Pas une fois, pas une seule fois, l'opposition officielle n'a été catégorique sur la nécessité de l'indépendance politique pour appliquer la loi 101 ».

ACFAS

CONCOURS DE JOURNALISME SCIENTIFIQUE

Le concours de journalisme scientifique de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS) a pour but de favoriser l'émergence de nouveaux communicateurs scientifiques. Les personnes intéressées doivent présenter un article sur un thème scientifique ou technologique dont le contenu est vulgarisé. Le thème choisi peut provenir aussi bien des sciences humaines, des sciences physiques ou des sciences de la nature. Jusqu'à trois lauréats seront choisis et auront la possibilité d'effectuer un stage de trois mois dans l'un ou l'autre des organes de presse participants tout en étant gratifiés d'une bourse de 4 000 \$.

Admissibilité

- Sont admissibles à ce concours tous les résidents du Québec, hommes ou femmes, n'ayant jamais occupé d'emploi à temps plein dans un organe de presse, ni déjà tiré la majeure partie de leurs revenus d'une activité de rédacteur scientifique ou de journaliste à la pige.
- Ne sont pas admissibles, les lauréats des concours précédents.

Modalités de participation

Les candidats devront présenter, à partir d'un thème à contenu scientifique ou technologique de leur choix, quatre exemplaires d'un dossier comprenant :

- une description de l'ensemble de leurs recherches : lectures, interviews et démarches préparatoires à la rédaction;
- un article inédit de 5 à 10 feuillets, dactylographié à double interligne sur du papier blanc de format 215 mm sur 280 mm;
- leur curriculum vitae.

Les quatre exemplaires du dossier devront parvenir à l'ACFAS au plus tard le 28 février 1987. Aucun dossier, ou pièce de dossier, ne sera retourné aux candidats.

Critères d'évaluation

1. Le niveau de langue, la qualité de l'écriture journalistique et le degré de vulgarisation;
2. Le sens critique du journaliste et son esprit de synthèse;
3. La qualité de la recherche, la diversité des entrevues et de la documentation;
4. La portée sociale du sujet traité.

Le jury tiendra également compte de la polyvalence du rédacteur, c'est-à-dire de son aptitude à traiter un sujet débordant du cadre de sa formation scolaire ou professionnelle.

Les résultats

- Selon la qualité des travaux présentés, trois prix au plus seront attribués.
- Les décisions du jury sont finales et sans appel.
- L'ACFAS annoncera le nom des gagnants à la fin du mois d'avril 1987.

Stage de formation

Chacun des lauréats, dans l'ordre de son classement, choisira celui des organes de presse participants où il désire effectuer un stage d'une durée de trois mois, aux dates de son choix. Pour cette période, il recevra, en guise de salaire, une allocation de 4 000 \$. Les organes de presse participants pourront recevoir, sur présentation de pièces justificatives, un remboursement des frais d'encadrement du stagiaire pouvant aller jusqu'à 2 500 \$.

L'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, 2730, chemin de la Côte Ste-Catherine, Montréal (Québec) H3T 1B7
Téléphone : (514) 342-1411

Ce concours est commandité par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science du Québec

L'affaire de Howard Beach Rejet des accusations de meurtre portées contre trois blancs à New York

NEW YORK (AFP) - Les accusations de meurtre contre trois jeunes blancs qui, le 20 décembre, avaient pris en chasse trois noirs et provoqué la mort de l'un d'eux, ont été rejetées hier par un juge de New York après que les deux autres personnes attaquées eurent refusé de témoigner.

Toutefois, le juge Ernest Bianchi a renvoyé l'affaire devant une Cham-

bre de mise en accusation qui pourrait rétablir les accusations qui pèsent sur John Lester, 17 ans, Scott Kerne, 17 ans et Jason Landone, 16 ans.

Ces derniers faisaient partie d'un groupe de jeunes blancs qui avaient attaqué et poursuivi il y a dix jours trois noirs dans le quartier résidentiel de Howard Beach, dans le

Queens (quartier de New York). L'un des trois noirs, voulant échapper à ses poursuivants, s'était retrouvé sur une voie express et avait été heurté de plein fouet par une voiture. Il avait été tué sur le coup.

Les avocats des deux autres jeunes noirs ont indiqué que ces derniers refuseraient de témoigner tant que le conducteur de la voiture n'était pas lui aussi inculpé.

Cette affaire et ses relents de racisme ont suscité un vif émoi aux États-Unis, notamment dans la communauté noire. Environ 1.500 personnes ont manifesté samedi à Howard Beach et le maire de New York, Edward Koch (démocrate), a appelé dimanche à la formation d'une commission nationale sur le racisme.

Ménagez vos cordes vocales

CHICAGO (AP) — Deux spécialistes américains de la voix et du langage suggèrent de siffler plutôt que de crier lors des matches de football et de boire du jus de pommes avec du citron pour mieux aborder la nouvelle année.

« Nous ne nous attendons pas à ce que les gens deviennent des saints mais il y a des choses qu'ils peuvent réduire dans leur vie », déclare M. Jan Brenner, co-propriétaire de « Contrôle de la voix des responsables », une société apprenant aux gens à utiliser leur voix de façon efficace.

« Les gens s'égosillant à crier Bonne année et utilisant donc mal leur voix risquent d'enflammer leurs cordes vocales et une apparition de nodules, d'ulcères et de polypes, qui peuvent se solder par des hémorragies et des éclatements de vaisseaux sanguins », ajoute l'autre co-propriétaire Elaine Ordower.

Ces deux experts affirment avoir appris à des centaines de vendeurs de matières premières comment crier sur les marchés et avoir travaillé avec des hommes de télévision, des avocats et des chanteurs.

À Magog, une bonne adresse

l'Auberge de l'étoile

Ski alpin ou de randonnée.

Pêche blanche (abri, équipement fournis gratuitement) et patinoire sur le lac.

Demi-pension p.p., occ. dble: fin de semaine \$128, 3 jrs \$190, 5 jrs \$314.

Brunch des gastronomes et dimanche.

(819) 843-6521

1133 Principale O, Magog, Qc J1X 2B8

Anjou QUÉBEC TRAITEUR

La gastronomie française de qualité à votre portée

1025, rue Laurier ouest 272-4065/272-4086

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Controverse en Israël

JÉRUSALEM (AFP) — Le rapport sur l'affaire du Shin-Beth, publié hier et qui blanchit le premier ministre israélien, M. Yitzhak Shamir, et met en doute la crédibilité de l'ancien chef du contre-espionnage (Shin-Beth) M. Avraham Shalom, suscite une controverse dans les milieux politiques en Israël.

Deux Palestiniens, capturés lors du détournement le 12 avril 1984 d'un autobus près d'Ashkelon (sud d'Israël), avaient été tués peu après. Deux autres Palestiniens et une jeune Israélienne avaient trouvé la mort lors de l'assaut donné par l'armée.

M. Shamir n'a pas caché sa satisfaction en apprenant le contenu de ce rapport. « Enfin la vérité apparaît (...). Je suis heureux qu'il ait été prouvé que pendant des mois j'ai dit la vérité », a-t-il dit.

Toutefois, les conclusions du rapport ont provoqué un certain embarras dans les rangs de députés travaillistes. Ainsi pour M. Abba Ebban, le président de la Commission des Affaires étrangères et de la Défense de la Knesset, l'affaire devrait être classée. Un groupe de députés travaillistes réclame pour sa part la poursuite de l'enquête jusqu'à ce que les responsables soient trouvés et traduits en Justice.

L'ancien ministre de la Santé, M. Mordehai Gour, (travailliste), qui avait démissionné du gouvernement à la suite de cette affaire, estime que certaines parties du rapport incriminent M. Shamir.

Selon ce rapport, il s'avère que M. Shamir n'a pas donné l'ordre de tuer les deux Palestiniens capturés, comme l'avait laissé entendre le responsable du contre-espionnage à l'époque M. Shalom.

Le rapport met en cause principalement l'ancien patron du Shin-Beth, M. Shalom, qui aurait suscité chez ses subordonnés l'impression que leurs agissements étaient couverts par les responsabilités politiques et notamment par M. Shamir. De plus, des erreurs et hésitations auraient été relevées dans la déposition de M. Shalom la rendant non crédible.

La grève des chemins de fer français

Paris nomme un médiateur

PARIS (AFP, Reuter) — Pour la première fois depuis le début du conflit, le gouvernement est intervenu hier dans la grève des chemins de fer français en recommandant des « solutions acceptables » qui ne remettent pas en cause sa politique économique.

M. François Lavondès, maître des requêtes au Conseil d'État, a été nommé hier soir médiateur par le ministre des Transports, M. Pierre Mehaegne, pour « arbitrer » les négociations entre syndicats de cheminot grévistes et la direction de la SNCF, a indiqué le ministre des Transports.

Au douzième jour de cette grève, la plus longue depuis 18 ans et à la veille de la rencontre prévue aujourd'hui entre la direction et les syndicats, le président, M. François Mitterrand, a reçu le premier ministre, M. Jacques Chirac, qui a réuni ensuite autour de lui les principaux ministres concernés, notamment ceux de l'Économie, des Transports et de l'Intérieur.

De bonne source, on indique que le chef de l'État s'est montré « préoccupé » de la situation des transports ferroviaires.

Pour sa part, le gouvernement souhaite voir s'achever au plus vite une grève qui mécontente les usagers et pénalise financièrement une entreprise publique déjà en difficulté. En revanche, il veut éviter que des hausses de salaires dans les chemins de fer, l'une des revendications des grévistes, ne s'étendent à d'autres branches du secteur public, compromettant ainsi la lutte contre l'inflation qui reste son objectif prioritaire.

Hier, la direction de la Société nationale des chemins de fer (SNCF) a fait état d'une « nette reprise du trafic » à la mi-journée, pour proposer de nouvelles négociations aujourd'hui sur les principales revendications des cheminots : conditions de travail et grille des rémunérations.

Plusieurs trains sont en effet partis lundi de la gare du Nord, à Paris, notamment vers la Belgique et l'Allemagne de l'Ouest, alors que le trafic était totalement interrompu dans cette gare depuis onze jours. Cepen-



M. Chirac

dant le trafic restait très faible sur l'ensemble du réseau, avec, selon la direction, 40 % des trains en moyenne sur les grandes lignes et 30 à 35 % de grévistes.

À Dijon (centre-est de la France), les grévistes ont finalement évacué les voies qu'ils occupaient depuis dimanche soir, retardant de plusieurs heures les rares trains reliant la capitale au sud-est de la France.

À l'initiative de la SNCF et de transporteurs routiers, de nombreux services de car ont été organisés, no-

tamment pour permettre aux vacanciers, nombreux en cette saison, de rallier les stations de sports d'hiver des Alpes, dans l'est de la France.

Malgré la détermination qu'ils affichent, une certaine lassitude perce dans les déclarations des grévistes dont une grande partie n'est pas syndiquée.

Hier, plusieurs syndicats ainsi que le Parti socialiste (PS, opposition) ont lancé un appel à des négociations rapides. Pour M. Krasucki, leader de la CGT (proche du Parti communiste), première centrale syndicale française, « quand il y a le feu », il faut négocier rapidement. Pour sa part, le PS estime que « le conflit à la SNCF n'a que trop duré. Ses conséquences sont très graves pour les usagers et mettent en péril l'équilibre de l'entreprise et la poursuite de sa modernisation ».

Le gouvernement est d'autant plus soucieux de trouver rapidement une solution à ce conflit qu'il doit faire face à deux autres mouvements sociaux dans les transports : dans le métro, en région parisienne, où se déroulent de difficiles négociations avec des menaces de grève partielles pour les jours à venir et dans les ports français, où la situation est toujours précaire en raison d'une grève lancée il y a trois semaines qui touche notamment les liaisons entre le continent et l'île méditerranéenne de Corse.

Les forces libyennes progressent au Tchad

PARIS (AFP) — Les forces libyennes se sont emparées de l'oasis de Zouar, à la limite ouest du Tibesti (extrême nord-ouest du Tchad), dans la nuit de dimanche à hier, après deux semaines de combats violents, a-t-on appris hier de bonnes sources à Paris.

Située à une soixantaine de kilomètres du Niger, sur la piste qui mène de la frontière libyenne à la grande palmeraie de Faya-Largeau, l'oasis de Zouar était l'un des objectifs principaux de l'offensive libyenne déclenchée le 11 décembre dernier.

Pourtant, selon les spécialistes militaires, la prise de Zouar par les Libyens ne constitue pas un élément déterminant pour la suite des combats aussi longtemps que les forces tchadiennes tiennent la montagne proche.

Petit poste administratif à l'entrée du Tibesti, Zouar avait été soumis à trois puissantes attaques libyennes, les 19, 22 et 24 décembre.

Selon N'Djamena, l'aviation libyenne n'a jamais cessé ses bombardements, en utilisant des bombes au napalm et des gaz toxiques.

À Paris, l'ambassade du Tchad n'infirmé ni ne confirme la chute de Zouar. Samedi toutefois, les milieux tchadiens à Paris signalaient que la situation des « forces patriotiques » (les combattants de M. Goukouni Weddeye) était « très difficile » en raison d'un

manque d'armements, de munitions et de vivres.

Un largage de ravitaillement au bénéfice de ces forces avait été effectué dans la région de Zouar par deux avions de transport de l'armée française dans la nuit du 16 au 17 décembre.

Les milieux tchadiens expriment leur amertume de constater « qu'aucun pays ami, et notamment la France et les États-Unis, contrairement à ce qui a été avancé, n'ait coordonné une aide à la mesure des moyens engagés sur le terrain par la Libye ».

On ignorait officiellement hier à Paris si la colonne composée d'un millier d'hommes, avec un important matériel dont des moyens aéroportés, et envoyée par le président Hissène Habré au secours des partisans de M. Goukouni Weddeye avait eu le temps d'arriver dans la région du Tibesti.

La jonction de cette colonne avec les combattants tchadiens du Tibesti avait été annoncée samedi par les milieux tchadiens de Paris.

L'évolution de la situation au Tchad a fait l'objet, hier matin à Paris, d'une nouvelle réunion entre le président Mitterrand, le premier ministre, M. Jacques Chirac, et le ministre de la Défense, M. André Giraud. Cette réunion n'a fait l'objet d'aucun commentaire.

L'opposition noire sud-africaine veut mettre fin au boycottage des écoles

JOHANNESBURG (AFP) — L'opposition noire radicale a clairement fait savoir hier qu'elle souhaitait mettre fin au boycottage des écoles noires, tandis que le gouvernement s'est donné de nouveaux pouvoirs pour éliminer tout militantisme politique dans les établissements d'enseignement public.

Après deux années d'incessantes grèves des cours dans les écoles de plusieurs grandes villes noires d'Afrique du Sud et à deux semaines environ du début d'une nouvelle année scolaire suite aux grandes vacances de l'été austral, le Comité de crise des parents d'élèves de Soweto (SPCC) et le Congrès des étudiants de Soweto (SSC) ont formellement invité les lycéens noirs à reprendre le chemin des écoles.

Peu après cet appel apparemment inconditionnel au retour à la normale, le Front démocratique uni (UDF), la grande alliance anti-apartheid idéologiquement proche du Congrès national africain (ANC, interdit), a publié un communiqué de soutien à cette initiative. Il a été rejoint par le Comité national de crise dans l'enseignement (NECC), organisme national qui coiffe le Comité de crise de Soweto et qui réunit élèves, parents et éducateurs.

La semaine dernière, déjà, un appel analogue avait été lancé par le Mouvement des étudiants d'Azanie (AZASM), organisation qui appartient au courant de la Conscience noire, rival de l'UDF.

Une bonne partie des quelque 6,5 millions d'écoliers noirs du pays ont eu leur scolarité perturbée depuis des années, dans certains cas depuis 1976, l'année de la révolte estudiantine de Soweto.

Certains élèves participent au boy-

cottage des cours par conviction politique, pour manifester contre l'apartheid et un système d'enseignement notoirement inférieur à celui dispensé aux Blancs, d'autres le font malgré eux, sous la menace des jeunes militants radicaux appelés « camarades », dont l'objectif primordial est de rendre les townships noirs « ingouvernables ».

Le communiqué de l'UDF contient les habituelles critiques et revendications adressées au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement technique (DET) pour Noirs, mais il souligne que « les élèves doivent se rendre à l'école partout et à tout mo-

ment où cela est possible ». Ce qui ne veut pas dire, ajoute ce communiqué, que « les écoliers et la communauté noire soient prêts à avaler tout ce qui vient de Prétoria ».

Le gouvernement de son côté a fait paraître hier au journal officiel (Government Gazette) une proclamation signée par le président Pieter W. Botha, dotant les autorités scolaires de larges pouvoirs disciplinaires.

Les restrictions annoncées visent à interdire l'accès des écoles à toute personne extérieure à ces établissements et à en exclure les élèves ou enseignants qui tenteraient d'y semer une propagande jugée sub-

versive ou d'y introduire tracts, badges ou T-shirts revêtus d'emblèmes appartenant à des organisations « indésirables ».

Les contrevenants s'exposeront à des peines pouvant aller jusqu'à deux ans de prison ou 1,800 dollars d'amende.

À Port Elizabeth, pendant ce temps, les organisateurs d'un boycottage des commerces blancs par la population noire ont annoncé la suspension « sine die » de ce mouvement, né il y a plus d'un an dans cette ville située à environ 1,000 km au sud de Johannesburg.

Dans la guerre des camps au Liban

L'OLP a gagné estime Israël

JÉRUSALEM (AFP) — L'Organisation de libération de la Palestine (OLP) est sortie victorieuse de la « guerre des camps » et Amal en est le grand vaincu, mais la centrale palestinienne a payé très cher sa victoire, estime-t-on de source militaire israélienne.

« L'OLP a complètement surclassé Amal et elle possède, militairement, la maîtrise du terrain », dit-on de même source. « Au contraire » ajoute-t-on, « Amal a dû reconnaître qu'il n'est pas de taille à lutter contre les Palestiniens et l'organisation chiite a dû admettre sa faiblesse et son isolement ».

Les militaires israéliens estiment à 8,000 hommes environ les effectifs de l'OLP au Liban. Ils sont essentiel-

lement pourvus d'armes légères, mais disposent de stocks de munitions apparemment inépuisables.

Par contre, l'armement lourd est limité aux mitrailleuses lourdes, aux lance-roquettes et aux canons anti-aériens soviétiques, utilisés comme artillerie de campagne.

Sur le plan politique, les Israéliens notent que l'OLP a réussi à persuader les Libanais qu'elle ne se conduira plus au Liban « en État dans l'État », à isoler Amal, à gagner la sympathie du Hezbollah et le soutien de la diplomatie irannienne, enfin à s'assurer la neutralité des Druzes et le concours actif des Chrétiens.

Mais l'OLP a payé très cher sa victoire, relèvent les militaires israéliens. Selon les chiffres de l'OLP, 2,400 combattants palestiniens ont

été mis hors de combat, soit un tiers des effectifs.

Par ailleurs, le chef du mouvement chiite Amal, M. Nabin Berri, s'est engagé à « observer et à respecter le cessez-le-feu dans tout le Liban à partir du Nouvel an », dans une conférence de presse à Damas.

M. Berri a par ailleurs réaffirmé son acceptation de l'initiative irannienne pour mettre fin à la « guerre des camps » que se livrent, depuis le 30 septembre à Beyrouth et au Liban-Sud, les miliciens d'Amal et les combattants palestiniens. « La multiplication des projets ne sert à rien. Nous avons un projet iranien accepté par Amal et les Palestiniens. Il faut donc le mettre en application », a-t-il affirmé.

LE MONDE EN BREF

■ Amnistie au Népal

KATHMANDU (AFP) — Le Roi Birendra du Népal a amnistié 202 prisonniers, dont certains hommes politiques, a-t-on annoncé hier de source officielle. Cette amnistie a été décrétée à l'occasion du quarante deuxième anniversaire du monarque. Le Roi a par ailleurs décidé d'augmenter entre 2 et 24 % les salaires des fonctionnaires de l'administration et du palais royal, ceux de l'armée et de la police, a-t-on ajouté de même source. Le monarque a enfin attribué des décorations à 307 personnes pour « les services inestimables rendus à la couronne et au pays ».

■ Grève générale au Pendjab

CHANDIGARH (Inde) (AFP) — L'État du Pendjab (nord-ouest de l'Inde) est touché depuis hier matin par une grève générale de deux jours, organisée par des militants séparatistes sikhs, afin de protester contre les peines de mort prononcées contre trois sikhs accusés d'avoir assassiné l'ex-premier ministre indien Indira Gandhi en 1984. La police du Pendjab a procédé à environ 225 arrestations préventives et quelque 2,000 policiers anti-émeutes ont été envoyés en renfort afin d'empêcher tout sabotage ou acte de violence pendant la grève, a déclaré le chef de la police de Chandigarh, la capitale de l'État. Les transports publics ne fonctionnent pas : quelque 100 trains et autobus ont dû être annulés. Les boutiques et les bureaux n'ont pas ouvert après le week-end. Les écoles et les collèges doivent rester fermés pendant la grève. Ce mouvement de grève a été lancé par la Fédération des étudiants sikhs de l'Inde (AISSF). Il est soutenu par le mouvement Dandani Taksal et une faction dissidente de l'Akali Dal, le parti sikh au pouvoir au Pendjab. Le 3 décembre dernier, la Haute Cour de New Delhi avait confirmé les peines de mort prononcées le 22 janvier 1986 contre Satwant Singh, 23 ans, accusé d'avoir déchargé son pistolet-mitrailleur sur Mme Gandhi le 31 octobre 1984 et ses deux complices Balbir Singh et Kehar Singh. Les trois hommes ont un délai de 90 jours pour faire appel devant la cour suprême. Les militants sikhs, qui réclament un État indépendant (le Khalistan) dans le Pendjab, ont menacé de riposter par la violence si les trois hommes étaient exécutés. Les grévistes demandent par ailleurs la libération des Sikhs détenus dans les prisons indiennes, la réhabilitation des soldats sikhs qui avaient déserté l'armée à la suite de l'assaut donné par la troupe au Temple d'Or d'Amritsar pour en déloger des extrémistes sikhs. Selon les sources officielles 650 personnes avaient été tuées dans l'assaut.

■ Campagne anti-américaine dans les Caraïbes

GEORGETOWN (Guyana) (AFP) — Les partis de gauche du Guyana et des États des Caraïbes ont décidé de se mobiliser pour protester contre la décision américaine de réduire de 40 % en 1987 les importations de canne à sucre en provenance des Caraïbes vers les États-Unis. Cette campagne également hostile au FMI (Fond monétaire international) est lancée à l'initiative du Parti populaire progressiste (PPP, opposition marxiste), dirigé par l'ancien premier ministre Cheddi Jagan, précise-t-on de source officielle. Six pays membres de la communauté des Caraïbes (Caricom) sont touchés par la décision américaine de réduire les importations de canne à sucre. Il s'agit de la Jamaïque, de Trinidad et Tobago, de Saint Kitts-Nevis, des Barbades, de Belize et du Guyana.

■ Ministre de la Santé limogé

MOSCOU (AFP) — Le ministre soviétique de la Santé, M. Sergueï Bourenkov, a été « relevé de ses fonctions » par un décret du praesidium du Soviet suprême de l'URSS rendu public hier soir. M. Bourenkov, 63 ans, « a pris sa retraite à la suite de problèmes de santé », précise le très bref libellé de ce décret, interprété comme une sanction par les analystes à Moscou. Le successeur de M. Bourenkov à la tête de ce très important ministère n'a apparemment pas encore été nommé. M. Bourenkov avait été promu de vice-ministre au poste de ministre de la Santé le 19 décembre 1980, succédant à M. Boris Petrovski, accusé de corruption. Considéré comme un conservateur brejnévien, M. Bourenkov est membre suppléant du Comité central du PCUS depuis 1981.

■ Kim Il-Sung réélu

TOKYO (AFP) — Le dirigeant nord-coréen Kim Il-Sung (74 ans) a été réélu hier président de la République démocratique populaire de Corée tandis que les deux autres principaux personnages du régime étaient reconduits dans leurs fonctions à la tête du parti au pouvoir, a annoncé Radio P'yongyang captée à Tokyo. En effet Kim Jung-Il (44 ans), fils de Kim Il-Sung et son héritier présumé, et le ministre de la Défense O Jin-U ont conservé tous deux leurs fonctions au praesidium du Comité central du Parti des Travailleurs coréens, à l'issue d'une session de l'Assemblée suprême du peuple. Kim Il-Sung a quant à lui été reconduit dans ses fonctions de secrétaire général du parti. Selon les observateurs, le maintien dans leurs fonctions des numéros un et deux du régime est destiné à mettre un terme aux rumeurs qui ont circulé à l'étranger au sujet d'une querelle au sein de la direction du pays. Toutefois ces derniers ont noté que Kim Jung-Il n'avait pas obtenu de nouvelles fonctions, des observateurs avaient laissé entendre qu'il pourrait être élu premier vice-président gravissant ainsi un échelon de plus dans son ascension vers le pouvoir.

LE DEVOIR
CAHIER SPÉCIAL
ÉDUCATION

Un supplément de format tabloïd qui rendra compte de la vie qui foisonne dans les écoles du Québec. Nous traiterons entre autres:

- de l'éducation des adultes
- des écoles pour «raccrocheurs»
- de l'informatique dans nos écoles
- de l'intégration des handicapés physiques et mentaux
- des ressources pour ceux qui éprouvent des difficultés en mathématiques
- etc.

Ce média publicitaire représente un véhicule de choix pour les intervenants du secteur.

Date de tombée-publicité: **23 janvier 1987**

Date de parution: **30 janvier 1987**

Commandez vos copies
supplémentaires au (514) 844-3361

CONTACTÉE CHRISTIANE LEGAULT
AU (514) 842-9645

LE DEVOIR ESSENTIEL!

LE DEVOIR
AVIS AUX ANNONCEURS

Heures de tombée pour la période des fêtes

| ÉDITION | TOMBÉE DES RÉSERVATIONS |
|---------------------------------|-----------------------------|
| Jeu 25 décembre | Pas de publication |
| Ven 26 décembre | Pas de publication |
| Sam 27 décembre | Mardi 23 décembre, Midi |
| • Cahiers général et Économie | Lundi 22 décembre, Midi |
| • Cahiers Culturel et Passeport | |
| Lun 29 décembre | Mardi 23 décembre, 16h00 |
| Mardi 30 décembre | Mercredi 24 décembre, 10h00 |
| Mercredi 31 décembre | Lundi 29 décembre, 16h00 |
| Jeu 1 janvier | Pas de publication |
| Ven 2 janvier | Pas de publication |
| Sam 3 janvier | Mardi 30 décembre, Midi |
| • Cahiers général et Économique | Lundi 29 décembre, Midi |
| • Cahiers Culturel et Passeport | |
| Lun 5 Janvier | Mardi 30 décembre, 16h00 |
| Mardi 6 janvier | Mercredi 31 décembre, 10h00 |

À partir de mercredi 7 janvier, l'horaire habituel est en vigueur.

ARTS ET SPECTACLES

Le cinéaste Andreï Tarkovski est décédé

Son dernier film, « Le Sacrifice », a été primé à Cannes cette année

FRANÇOISE MAUPIN

PARIS (AFP) — Considéré comme l'un des plus importants metteurs en scène du monde, Andreï Tarkovski, décédé des suites d'un cancer dans la nuit de dimanche à hier à Paris à l'âge de 54 ans, était un cinéaste à part, un homme qui considérait son art comme une quête mystique et qui n'a jamais hésité à payer le prix de son intransigeance.

« Si Tarkovski est pour moi le plus grand, disait Ingmar Bergman, c'est parce qu'il apporte au cinéma — dans sa spécificité — un nouveau langage qui permet de saisir la vie comme une apparence, comme un songe. »

Andreï Tarkovski se définissait lui-même comme « un homme à qui Dieu a donné la possibilité d'être poète, c'est-à-dire de prier autrement qu'à l'église ». Pour lui, le cinéma était une sculpture dans le

temps», demandant une attention particulière. Art de l'ordre de la prière et de la méditation : « Le film devrait être pour l'auteur et pour le spectateur un acte moral purificateur », disait-il.

Plus que tout autre cinéaste, Andreï Tarkovski appartient à la vieille Russie, prophétique et spiritualiste et on l'a souvent comparé à Dostoevski. Au prix de mille traverses (mais avec budgets souvent confortables), il réussit à tourner cinq films en 20 ans dans son pays. Sur ses convictions profondes, Andreï Tarkovski ne cédera jamais, et c'est « déchiré » qu'il choisira, en juillet 1984, de rester en Occident. « De la Russie, dira-t-il à ce moment-là, je regrette tout, et surtout la dimension religieuse que l'on y trouve plus qu'en Occident... Cela est plus qu'une tragédie pour moi. »

Né en 1932, Andreï Tarkovski, fils du poète Arséni Tarkovski, a souffert dans son enfance de la séparation de

ses parents et des atrocités de la guerre qui laisseront chez lui des traces profondes, inspirant entièrement un de ses films, *Le Miroir*.

Après des études secondaires, au cours desquelles il étudia la musique, il fréquente une école de peinture (1952-1954), puis étudie l'arabe (1954-1956) et la géologie (1956-1960), avant d'entrer à l'école de cinéma où il aura comme professeur Mikhaïl Romm.

Après un moyen métrage, *Le Rouleau compresseur et le violon*, il réalise *L'Enfance d'Ivan*. Lion d'or à Venise en 1962, le film est controversé : le petit Ivan n'est guère décrit comme le représentant d'une conscience collective héroïque mais plutôt comme un gosse révolté face à l'horreur de la guerre. Et, déjà, on voit l'art de Tarkovski : les bois de bouleau admirablement filmés en noir et blanc et surtout un fleuve qui sépare les lignes militaires, cette eau qui hantera toute son oeuvre...

En 1965, le cinéaste commence à tourner *Andreï Roublev*, dont le scénario a été écrit avec Andreï Konchalovski et conte la quête mystique d'un peintre d'icônes, dans la Russie du XVIe siècle, envahie par les Tartares et souffrant de tous les massacres. Le cinéaste connaît ses premiers démêlés avec la censure. Terminé en 1966, le film sera refusé de nombreuses reprises aux festivals occidentaux. L'oeuvre ne sera vue qu'en 1969 à Cannes.

En revanche, *Solaris*, prix spécial du jury à Cannes en 1972, ne soulèvera aucune polémique. À travers ce récit de science-fiction dans lequel un savant va tenter de percer le mystère d'une planète énigmatique, le cinéaste pose certains problèmes moraux : le divorce de la science et de la conscience, la responsabilité de l'homme face à sa quête de l'univers.

Le Miroir, en revanche, soulève une tempête. Un adulte cloué au lit pour une « blanche, blanche journée » se remémore son enfance. Dans ce kaléidoscope d'images en couleur et noir et blanc, où sont exaltées la terre russe et l'Isba familiale, se mêlent les souvenirs subjectifs et les faits historiques.

Stalker connaîtra aussi des attaques virulentes. Deux hommes : un savant et un écrivain, partent, avec l'aide d'un « passeur » (*Stalker*), dans la Zone, une terre interdite au coeur de laquelle existerait une « chambre ». Quiconque pénétrerait dans cette dernière y verrait ses vœux exaucés.

Avec *Stalker*, Andreï Tarkovski signe un chef-d'oeuvre de la même ampleur qu'*Andreï Roublev*. La dréisme qui conduit à la Zone, les flaques d'eau, le retour du « stalker » chez lui, sa fille sur les épaules, le chien qui lappe le lait, sont autant de séquences d'une beauté étrange, qui marqueront définitivement l'histoire du cinéma.

Deux autres oeuvres suivront en Occident, reflétant sans ambiguïté les préoccupations de leur auteur : *Nostalghia* et *Le Sacrifice*. Le premier, tourné en Italie, est la longue plainte d'exil d'un écrivain russe, hors de sa terre natale. À Cannes en 1983, il reçoit le Grand Prix de la création.

Le 10 juillet 1984, Tarkovski annonce en Italie son intention de demeurer en Occident : « Ce n'est pas moi qui ai choisi de partir, les autorités soviétiques ne m'ont pas laissé



En juillet 1984, à Milan, Andreï Tarkovski et sa femme, Larissa, annonçaient leur décision de demeurer en Occident.



Le Sacrifice, dernier film d'Andreï Tarkovski.

d'autre choix.

En 1985, il réalise en Suède *Le Sacrifice*, histoire d'un acteur de talent qui décide de se sacrifier pour l'avenir du monde et pour son fils. À cette époque, Andreï Tarkovski se bat pour que son jeune fils, Andreï, demeure en URSS, puisse les rejoindre, sa femme et lui.

Le père et l'enfant ne se reverront

qu'en janvier 1986. Andreï Tarkovski sait qu'il a un cancer du poumon et est soigné à Paris. Avec acharnement, il met la dernière main à *Sacrifice*, présenté en mai à Cannes où il obtient le prix spécial du jury. Gravement malade, il ne viendra pas chercher sa récompense, mais enverra son fils. Il lui restait huit mois à vivre...

Décès du père de Travis McGee



Photo AP

MILWAUKEE (AP) — L'écrivain à succès américain John MacDonald, créateur du personnage de Travis McGee, l'un des détectives les plus célèbres de la littérature policière, est mort dimanche soir à l'âge de 70 ans. Auteur de 77 romans, policiers pour la plupart, John MacDonald est mort des suites d'une opération à coeur ouvert. Vingt et un de ses ouvrages mettaient en scène le personnage de Travis McGee, un détective-philosophe, rude et excentrique, qui vivait sur une péniche gagnée au jeu.

CINEMA

ASTRE I: (327-5001) — "Les fous de bassan" 1 h 15, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 40
 ASTRE II: — "Bach et bottine" 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h — "Le déclin de l'empire américain" 7 h, 9 h
 ASTRE III: — "Firewalker" 1 h 30, 3 h 35, 5 h 40, 7 h 45, 9 h 50
 ASTRE IV: — "Three amigos" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
 BERRI I: (288-2115) — "Les fugitifs" 10 h, 12 h, 2 h, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h
 BERRI II: — "Le bonheur a encore frappé" 8 h, 10 h
 BERRI III: — "Bach et bottine" 10 h, 11 h, 12 h, 1 h, 2 h, 3 h, 4 h, 5 h, 6 h, 7 h, 9 h
 BERRI IV: — "Fievel et le nouveau monde" 10 h, 11 h 45, 1 h 45, 3 h 30, 5 h 15, 7 h, 8 h 45
 BERRI V: — "Howard une nouvelle race de héros" 10 h, 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 15, 9 h 30
 BONAVENTURE I: (861-2725) — "Three amigos" 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 25
 BONAVENTURE II: — "No mercy" 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 15
 BROSSARD I: (465-5906) — "Les fous de bassan" 12 h 30, 2 h 35, 4 h 45, 7 h, 9 h 15
 BROSSARD II: (465-5906) — "Three amigos" 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h
 BROSSARD III: — "Les fugitifs" 12 h, 2 h, 4 h, 6 h, 8 h, 9 h 45
 CINEMA CAPITOL: (849-0041) — "La belle et le clochard" 12 h 35, 2 h 15, 3 h 55, 5 h

35, 7 h 15, 9 h
 CARREFOUR LAVAL 1: "Hyper sapin" 12 h, 2 h, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h
 CARREFOUR LAVAL 2: "Fievel et le nouveau monde" 12 h 15, 2 h, 3 h 45, 5 h 30, 7 h 15 — "Top gun" 9 h 20
 CARREFOUR LAVAL 3: "Bach et Bottine" 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 10
 CARREFOUR LAVAL 4: "No mercy" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
 CARREFOUR LAVAL 5: "Three amigos" 1 h, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
 CARREFOUR LAVAL 6: "Fous de bassan" 12 h 35, 2 h 50, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30
 LAVAL 2000 1: (687-5207) — "Les fugitifs" 12 h, 2 h, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h
 LAVAL 2000 2: "Le déclin de l'empire américain" 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 10, 9 h 20
 CINEMA CHATEAUGUAY I: (688-0141) — "Les fugitifs" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
 CINEMA CHATEAUGUAY II: — "Les fous de bassan" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
 CARTIER-LAVAL: (663-5124) — "Howard une nouvelle race de héros" 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 10, 9 h 20
 CHAMPLAIN I: (524-1685) — "Mission" 12 h 30, 2 h 35, 5 h 10, 7 h 25, 9 h 40
 CHAMPLAIN II: — "Three amigos" 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h 05
 CINEMA V: 5650 ouest Sherbrooke (489-5559) — "Absolute beginners" 7 h — "Letter of

Breathne" 7 h 15 — "The adventure of Faustus Bidgood" 9 h 15 — "Blue Velvet" 9 h 30
 CINEMA DE PARIS: (875-1882) — "Firewalker" 12 h 35, 2 h 45, 5 h, 7 h 20, 9 h 30
 CINEMA DU VILLAGE: 1220, Ste-Catherine est (523-3239) — "Route 69" 1 h, 2 h 15, 3 h 30, 4 h 45, 6 h, 7 h 15, 8 h 30, 9 h 45
 CINEMATHEQUE QUEBECOISE: (842-9768) — "CINEPLEX I": (849-4518) — "Menage" 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05
 CINEPLEX II: — "Peggy Sue got married" 1 h 05, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 35
 CINEPLEX III: — "Down by law" 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 40
 CINEPLEX IV: — "Room with a view" 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 30
 CINEPLEX V: — "Brighton beach memoirs" 1 h 05, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 25, 9 h 35
 CINEPLEX VI: — "Hyper sapin" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15 — "Soulman" 7 h 15, 9 h 15
 CINEPLEX VII: — "Declin of the american empire" 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 05, 9 h 10
 CINEPLEX VIII: — "Betty Blue" 1 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 30
 CINEPLEX IX: — "Stand by me" 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10
 CINEMA MONTREAL I: (521-7870) — "Top gun" 12 h, 2 h, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h
 CINEMA MONTREAL II: — "Fievel et le nouveau monde" 1 h, 2 h 30, 4 h 30, 6 h 30, 8 h 30, 10 h 30
 COMPLEXE DESJARDINS I: (288-3141) — "Le déclin de l'empire américain" 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15
 COMPLEXE DESJARDINS II: — "Les fous

de bassan" 12 h, 2 h 15, 4 h 40, 7 h 15, 9 h 30
 COMPLEXE DESJARDINS III: — "Les fous de bassan" 1 h, 3 h 30, 6 h, 8 h 15, 10 h 30
 COMPLEXE DESJARDINS IV: — "Autour de minuit" 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 35
 COMPLEXE GUY-FAVREAU / O.N.F.: 200 ouest Boul. Dorchester, Mt. (283-8229) — "Films d'animation" 7 h, 9 h
 CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAFIQUE: (848-3878) — "Mission" 12 h 10, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 30
 DAUPHIN I: (721-6060) — "La puta" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
 DAUPHIN II: "Fievel et le nouveau monde" 1 h 15, 3 h, 5 h, 7 h 20, 9 h 20
 DORVAL I: (631-8587) — "Star Trek 4" 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h, 9 h 20
 DORVAL II: "Golden child" 12 h 35, 2 h 45, 4 h 55, 7 h, 9 h 05
 DORVAL III: "Heartbreak ridge" 12 h 15, 2 h 35, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 35
 DORVAL IV: "King Kong lives" 12 h 45, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25
 DECARIE I: (341-3190) — "Three amigos" 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h
 DECARIE II: "An american tall" 12 h 15, 2 h 35, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 35
 ELYSEE I: (842-6053) — "37.2 le matin" 1 h 45, 4 h 15, 7 h, 9 h 20
 ELYSEE II: — "Meio" 12 h 55, 3 h 05, 5 h 15, 7 h 25, 9 h 35
 FAIRVIEW I: (697-8095) — "Little shop of hor-

ror" 12 h 15, 2 h 10, 4 h 05, 6 h, 7 h 55, 9 h 50
 FAIRVIEW II: — "Lady and the tramp" 12 h, 1 h 50, 3 h 40, 5 h 30, 7 h 20, 9 h 10
 GREENFIELD I: (671-6129) — "Crocodile dundee" 1 h 25, 3 h 25, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 35
 GREENFIELD 2: — "Little shop of horror" 12 h 15, 2 h 10, 4 h 05, 6 h, 7 h 55, 9 h 50
 GREENFIELD 3: — "La belle et le clochard" 2 h 35, 2 h 15, 3 h 55, 5 h 35, 7 h 15 — "Y a l'il quelqu'un pour tuer ma femme" 9 h 15
 IMPERIAL: (288-7102) — "Star trek 4" 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h, 9 h 20
 JEAN-TALON I: (725-7000) — "Les fugitifs" 12 h 45, 2 h 30, 4 h 15, 6 h, 7 h 45, 9 h 30
 KENT I: (489-9707) — "Morning after" 1 h 15, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 45
 KENT 11: "King Kong lives" 12 h 45, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25
 LE LAURIER: 5117 ave du Parc (495-4231) — "Le sacrifice" 6 h, 9 h
 L'AUTRE CINEMA: (722-1451) — "She's gotta have it" 7 h — "Seven chances / les fiancées en folie" 7 h 15 — "Mona Lisa" 9 h 15 — "3 hommes et un couffin" 9 h 30 (26 au 30 déc.)
 LAVAL I: (688-7776) — "The mission" 12 h 20, 2 h 40, 5 h, 7 h 20, 9 h 35
 LAVAL II: — "Star Trek 4" 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h, 9 h 20
 LAVAL III: "La belle et le clochard" 12 h 35, 2 h 15, 3 h 55, 5 h 35, 7 h 15, 9 h 35
 LAVAL IV: "quelqu'un pour tuer ma femme" 9 h 15
 LAVAL V: "Crocodile dundee" 1 h 25, 3 h 25, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 35
 LAVAL VI: — "Golden child" 12 h 35, 2 h 45, 4 h 55, 7 h, 9 h 05
 LAVAL-ODEON I: (687-5207) — "Antarctica" 7 h 15, 9 h 20
 LAVAL-ODEON II: — "Le mal par le mal" 7 h 30, 9 h 35
 LOEWS I: (861-7437) — "Golden child" 12 h 35, 2 h 45, 4 h 55, 7 h, 9 h 05
 LOEWS II: — "Crimes of the heart" 12 h 45, 3 h 50, 6 h 10, 8 h 20, 9 h 30
 LOEWS III: — "Morning after" 1 h 15, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 45
 LOEWS IV: — "Lady and the tramp" 12 h, 1 h 50, 3 h 40, 5 h 30, 7 h 20, 9 h 10
 LOEWS V: — "The name of the rose" 1 h 15, 3 h 50, 6 h 30, 9 h 05
 LE MILIEU: (277-5789) — "Retour vers le futur" (525-8600) — "Legend" 7 h, 9 h
 OUTREMONT: (277-4145) — "La publicité 86: attention ça mord" 7 h — "Aliens le retour" 9 h 15
 PALACE I: (866-6991) — "Little shop of horror" 12 h 15, 2 h 10, 4 h 05, 6 h, 7 h 55, 9 h 50
 PALACE II: "Heartbreak ridge" 12 h 15, 2 h 35, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 35
 PALACE III: — "King Kong lives" 1 h 45, 3 h 55, 6 h 05, 8 h 15
 PALACE IV: — "King kong lives" 12 h 45, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25
 PALACE V: — "Color of money" 1 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15
 PALACE VI: — "Crocodile dundee" 1 h 25, 3 h 25, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 35

SUR SCENE

L'AIR DU TEMPS: 191 ouest St-Paul (842-2003) — Jazz tous les soirs, de 22h à 02h30
 BAR 2080: 2080 rue Clark, Mt (285-0007) — Jazz ven. et sam. à 22h
 BIDDLE'S JAZZ AND RIBS: 2060 rue Aylmer, Montréal (842-8656) — Le Quatuor de Johnny Scott et Geoffrey Lapp, en permanence, dim. à 19h, le 24h, mar. 20h, à 01h, mer. au ven. 17h, à 22h — Le Trio de Charlie Biddle, en permanence du mer. au sam. à compter de 22h
 LE BIJOU: 300 rue Lemoyne, Vieux Montréal — Tous les lundis soirs, ateliers de jazz coordonnés par Bernard Primeau, à la batterie
 BISTRO D'AUTREFOIS: 1229 St-Hubert, Mt (842-2808) — La Boîte à Lily: Marie-Pierle Quimper au piano, tous les soirs de la semaine à compter de 19h
 CAFE CAMPUS: 3315 chemin Reine-Marie, Montréal (735-1259) — Retrospective musicale 60-70, le 30 déc.
 CAFE DE LA PLACÉ: PDA Montréal (842-2112) — Radio-Canada présente des projections de films pour enfants jusqu'à 4 h du 12h à 18h
 CAFE TIMENES: 4857 ave du Parc, Montréal (272-1734) — Cinéma du mardi: Monica Vitti + avec M. Mastroloni, le 30 déc. à 21h
 LA CAGE AUX SPORTS: 2250 rue Guy, Montréal (931-8588) — Billy Georgette, pianiste de honky tonk, en permanence, jeu. au sam. à compter de 17h
 CENTRE CULTUREL CALIXA LAVALLEE: 3819 rue Calixa Lavalée, Montréal — Le Théâtre de l'Oeil présente « Chouard et compagnie », spectacle de marionnettes pour enfants et adultes, 26 au 30 déc. à 14h
 CLUB BALLATOU: 4372 St-Laurent, Mt (845-5447) — Tous les soirs, musique populaire africaine, de 21h à 03h
 CLUB G.M.H.: 22 rue St-Paul, Vieux Montréal (861-1433) — Live Jazz du lun. au ven. de 17h à 21h — Happy hours de 17h à 21h
 CLUB MILES: 1200 Bishop (861-4656) — Tous les soirs l'Ensemble Elder Léger, à 17h 30
 LE GRAND CAFE: 1720 St-Denis, Montréal (849-6955) — Bob Harrison son nouveau groupe et invités du 31 déc. au 31 janv. du mer. au dim. de 17h à 21h
 LE GRAND HOTEL: 777 Université, Montréal (879-1370) — Bar Tour de Ville: Le Quatuor de Pam Henry, du 30 sept. au 4 janvier, du mar. au dim. de 21h à 02h — Chez Antoine: les pianistes Christiane Côté et Roland Devèze du lun. au ven. 17h à 01h, le sam. de 20h, à 01h
 HÔTEL MÉRIDIEN: 4 complexe Desjardins, Mt (285-1450) — Bar du Foyer: Deux pianistes sont en vedette, Claude Foy, du lun. au ven. de 17h à 20h — Fried Neysor, du lun. au sam. de 20h à 24h
 HOTEL DE LA MONTAGNE: 1430 de la Montagne (288-5656) — Cocktail: 5 à 7 avec Philippe Noiret, du lun. au ven. — Le Trio de Dave Clark, jazz et contemporain, du mer. au sam. de 21h, à 01h
 HOTEL REINE ELIZABETH: 900 ouest Dorchester, Montréal (861-3511) — French Can-Can + comédie musicale sur le Moulin Rouge, à compter du 4 déc.
 LA CROISSETTE: 1201 o. Dorchester (878-2000) — Jacques Ouellette, pianiste, du dim. au ven. 18h à

23h
 LE BOULEVARD: 1201 ouest Dorchester, Montréal (878-2000) — Dîner-dansant avec Le Trio Denis Boivin en spectacle, les ven. et sam. du 14 nov. au 31 déc., de 19h à 24h
 LE POINT DE VUE: 1201 ouest Dorchester (878-2000) — Suzanne Berthiaume, harpiste, du lun. au dim.
 LE PORTAGE: Hotel Bonaventure, Montréal (878-2332) — Ben E. King en spectacle du 26 déc. au 31 janv.
 L'IMPROPTU: 121: O. Dorchester (878-2000) — Gérard Lambert, pianiste-animateur, du lun. au sam. de 21h à 02h
 MAISON-THÉÂTRE: 255 est Ontario, Montréal (288-7211) — « Comment de venir parait en 3 jours » de Gilles Gauthier, conception visuelle de Robert Le-pège (supplémentaires les 3-4 janv. à 15h)
 NOUVELLE SALLE DE THÉÂTRE: Centre-ville, Montréal — Ouverture prochaine d'une salle de théâtre (75 places), prêt métré Berri, les artistes et comédiens intéressés à réserver un espace, et à se produire sur scène, téléphoner au 678-1209
 PLANETARIUM DOW: 1000 St-Jacques, Montréal (872-4530) — « Le ciel ce soir » tous les lundis, spectacle français, 20h30, spectacle anglais 19h30
 RESTAURANT LA FORGE: 8375 Christophe-Columb, Montréal (727-3729) — Soupers-dansant avec Jean-Marc Tardif, pianiste chanteur, du jeu. au dim. de 19h à 24h
 RESTAURANT LES SERRES: 300 rue Lemoyne, Vieux Montréal (288-5508) — Alexander Kornik, violoniste tzigane, les jeu. ven. sam. de 19h30 à 23h
 RISING SUN: 286 ouest Ste-Catherine, Montréal (861-0657) — Reggae Jam-Down Session avec Jab Jab, le 30 déc.
 SALLE WILFRID PELLETIER: PDA (842-2112) — « L'aventure est au large » avec Hayley Mills, James MacArthur et John Mills
 14.30 A coeur ouvert 22.45
 15.00 La petite maison dans la prairie 23.00
 16.00 Les satellipettes 23.30
 16.30 Gaieté 23.30
 17.00 Montréal en direct 18.00
 18.00 Montréal en direct 18.00
 18.00 Casse-tête 18.00
 18.00 L'âme soeur 18.00
 19.30 Le hockey TVA 15.00
 21.00 Le Canadien de Montréal visite les Nordiques de Québec 15.55
 22.30 Alfred Hitchcock présente... 16.00
 23.00 Les nouvelles TVA 17.30
 23.25 Conditions du ski 17.30
 23.30 Ici Montréal 18.00
 23.30 Les Sports 19.00
 23.30 La couleur du temps 19.20
 24.00 Cinéma de fin de soirée 19.35
 avec Irma la douce + amér. 63 avec Shirley MacLaine, Jack Lemmon et Herschel

TELEVISION

2 CBFT
 12.00 Première édition
 12.15 Aujourd'hui la France
 12.30 D'une série à l'autre
 13.30 Trop petit dans un monde trop grand
 14.30 Le vagabond
 16.00 Félix et cioubette
 16.30 Mibus
 17.00 Carte d'identité
 18.00 Montréal ce soir
 19.00 La cité des champs
 19.30 L'anneau fait le bonheur
 20.00 « Anne, la maison aux pignons verts »
 21.00 Le téléjournal
 22.00 Le Point
 22.26 La météo
 23.05 Les nouvelles du sport
 23.15 Cœur de champion + amér. 78 avec Pancho Gomez, Stuart Whitman, Sam Groom et Vera Miles

10 CFTM
 12.00 Ici Montréal
 12.15 Ciné Quiz
 13.00 L'aventure est au large + amér. 65 avec Hayley Mills, James MacArthur et John Mills
 14.30 A coeur ouvert 22.45
 15.00 La petite maison dans la prairie 23.00
 16.00 Les satellipettes 23.30
 16.30 Gaieté 23.30
 17.00 Montréal en direct 18.00
 18.00 Montréal en direct 18.00
 18.00 Casse-tête 18.00
 18.00 L'âme soeur 18.00
 19.30 Le hockey TVA 15.00
 21.00 Le Canadien de Montréal visite les Nordiques de Québec 15.55
 22.30 Alfred Hitchcock présente... 16.00
 23.00 Les nouvelles TVA 17.30
 23.25 Conditions du ski 17.30
 23.30 Ici Montréal 18.00
 23.30 Les Sports 19.00
 23.30 La couleur du temps 19.20
 24.00 Cinéma de fin de soirée 19.35
 avec Irma la douce + amér. 63 avec Shirley MacLaine, Jack Lemmon et Herschel

17 RADIO-QUÉBEC
 16.30 Ciné-Cadeau
 16.30 Peter le chat + Passe-Partout
 18.00 Ciné-Cadeau
 18.30 Les aventures de Tintin: le secret de la licorne + Tirage La Quotidienne
 19.58 Le vagabond
 20.00 L'argente de poche + fr. 75 avec Georgy Desmoucheaux, Philippe Goldman et Jean-François Stevin
 22.00 Montand international

29 TVF (Câble)
 11.50 Aujourd'hui la vie
 13.00 Tous en piste
 13.00 Cinéma, cinémas
 13.00 Villes aux trésors: Avignon
 14.00 Le nouveau théâtre de boulevard
 15.40 Radio-France International
 16.00 C'est encore mieux l'après-midi
 17.00 Le journal
 18.00 Télé-série
 18.00 « La guerre des femmes » (10/15) avec Jean-François Garreard, Catherine Jarrett et Christine Laurent
 18.30 Des chiffres et des lettres
 19.00 Aujourd'hui la vie
 20.00 Tous en piste
 20.00 Mardi cinéma: les jeux
 21.30 L'heureux retour
 22.30 Nouvelles du monde: une nuit agitée
 22.45 Cocooncocooby
 23.00 Le journal
 23.30 Radio-France-Internationale

65 QUATRE SAISONS (câble 5)
 14.30 De toute beauté
 15.00 La vallée des peupliers
 15.30 She-ra, princesse du pouvoir
 15.55 Le petit journal
 16.00 Le monde de Martin Fan club
 16.30 Action, réaction
 17.30 Le grand journal
 18.00 L'heureux retour
 19.00 Premières
 19.00 Pop Corn
 19.20 Les triptons
 20.00 Cinéma
 20.00 « Le crime de Pierre Lacaze » fr. 82 avec Roger

Hanin, Marie-France Piser et Patrick Rollin
 Le grand journal
 Jolis à croquer
 Le cahier des sports
 Des agents très spéciaux

6 CBMT
 12.00 Midday
 12.57 Community notes
 All My Children
 14.00 Trapper John M.D.
 15.00 Corporation Street
 15.30 The Muppet show
 16.00 Facts of life
 16.30 OWL TV
 17.30 Video Hits
 17.30 The Company
 18.00 Newswatch & Sports News
 18.00 Facts of life
 19.00 Golden girls
 20.00 The fifth estate
 21.00 Telling a story
 22.00 The National News and The Journal
 23.00 Newswatch
 23.30 Maude
 24.00 CBC Late Movie
 + G-Men + 1935 avec James Gagny, Lloyd Nolan, Margaret Lindsay et Ann Dorak

12 CFCF
 12.00 Family tes
 12.00 Pulse
 13.00 Lifetime
 14.00 Another World
 15.00 General Hospital
 16.00 Music Vision
 16.30 Take a Break with Matthew Cope
 16.35 Wheel of fortune
 17.00 The price is right
 18.00 Pulse
 19.00 Entertainment Tonight
 19.00 New Wildcatters
 20.00 Kriens landing
 21.00 Moonlighting
 22.00 Jack and Mike
 23.00 CTV National News
 23.21 Pulse
 24.00 Magnum P.I.
 01.00 Cinéma 12
 + Death ship + 1980 avec George Kennedy, Richard Crenna et Nick Mancuso
 02.50 Second Feature
 + The Baltimore bullet + 1980 avec James Coburn, Omar Sharif et Bruce Boxleitner
 04.40 The golden years of television
 05.30 The twilight zone

LES FOUS DE BASSAN

CARREFOUR LAVAL **COMPLEXE DESJARDINS** **ASTRE**
 2330 AUT. DES LAURENTIDES 988 3684 BASILAIRE 1 286 3141 9480 LACORDAIRE 327 5001

BROSSARD **CHATEAUGUAY** **ST-JEROME** **SHERBROOKE**
 MAIL CHAMPLAIN 465-5906 117 ST-JEAN

UN RAPPORT À OUBLIER

LE CONSEIL économique du Canada n'a pas le vent dans les voiles et ses dernières entreprises ne l'aideront pas à retrouver une certaine crédibilité. Dans le sillon noblement tracé par la Cour d'appel du Québec, la présidente de cet organisme consultatif fédéral a eu, elle aussi, la bonne idée de publier, le 22 décembre, une importante étude sur la rentabilité des entreprises publiques et autres sociétés d'État au Canada. Le Conseil aurait souhaité un enterrement de première classe pour son rapport qu'il n'aurait pu imaginer stratégie mieux indiquée !

Dans les commentaires livrés sous la pression du congé de Noël, c'est évidemment le parti pris en faveur des privatisations qui a surtout retenu l'attention. De Pétrio-Canada au Canadien national, sans oublier Air Canada, le Conseil économique recommande un coup de balai énergétique et définitif. Trois membres du conseil, dont les professeurs Diane Bellemare, de l'UQAM, et Pierre Fortin, de Laval, se sont pourtant inscrits en faux contre l'esprit de ce rapport.

Deux recommandations de ce même rapport sont passées quasiment inaperçues, qui touchent pourtant des dimensions importantes de la vie économique et sociale au Québec. L'une porte sur l'avenir des transports en commun dans les municipalités. La seconde vise plus spécifiquement la Caisse de dépôt et de placement du Québec. Dans un cas comme dans l'autre, ces propositions sont carrément inacceptables et doivent être reléguées au rayon des souvenirs encombrants.

Le Conseil préconise donc la privatisation, en tout ou en partie, des services de transport en commun dans les grandes villes du pays, dans l'espoir d'atteindre une certaine rentabilité et d'assurer un meilleur service. Dans les grandes agglomérations du Canada, la mise en oeuvre d'une telle recommandation constituerait un défi au sens commun et entraînerait des problèmes qui ne semblent pas préoccuper tellement les membres du Conseil.

Les transports publics urbains représentent un service à la collectivité dont la rentabilité relève de l'utopie. Bien sûr, on pourrait minimiser les coûts en réduisant la qualité et la fréquence des services. On pourrait aussi augmenter les tarifs. Encore ici, il s'agit de hypothèses théoriques. Il y a un seuil de fréquences et de service à ne pas franchir pour conserver une clientèle optimale. De plus, il serait impensable d'exiger des usagers le prix que supposerait une exploitation profitable de ces mêmes réseaux de transport en commun. Ainsi, à titre d'exemple, pour assurer un profit minimum à la société privée qui gèrerait l'actuel réseau de la STCUM, le trajet simple devrait coûter au minimum 2 dollars. C'est inacceptable, c'est nettement exagéré. Inutile de

faire des dissertations à ce propos.

Le Conseil n'a pas fait preuve de beaucoup d'imagination en retirant du placard des mauvaises initiatives du gouvernement fédéral, une recommandation qui rappelle singulièrement le projet de loi S-31. Les auteurs ont beau y mettre les formes, l'ombre de ce projet de loi, imaginé par les Libéraux pour limiter les manœuvres de la Caisse de dépôt et de placement, recouvre cette recommandation qui éveille méfiance et anxiété.

Le Conseil suggère aux autorités du Québec de limiter à dix pour cent le volume total d'actions qui pourrait acquérir la Caisse dans toute entreprise cotée à la bourse. En signant cette recommandation, les membres du Conseil économique du Canada méconnaissent le rôle fondamental joué par la Caisse dans le développement de l'économie du Québec. Véritable levier économique, la Caisse n'est pas étrangère aux progrès des PME au Québec. La plupart du temps, les interventions de la Caisse dans ce secteur, qui portent sur des sommes rarement colossales, représentent plus que ce maximum de dix pour cent. D'ailleurs, la législation québécoise interdit formellement toute prise de participation de capital supérieure à 30 pour cent. La mise en oeuvre de la recommandation du conseil économique priverait un grand nombre de PME d'une source de financement indispensable au progrès économique de la collectivité québécoise. L'argumentation échauffée par le Conseil à l'appui de cette recommandation relève du parti-pris politique plutôt que de la logique économique.

Décidément, à Ottawa, on a bien du mal à se réconcilier avec cette réalité fondamentale, et indispensable au progrès du Québec, qu'est devenue la Caisse de dépôt et de placement. Après la bagarre triste et épique, tout à la fois, du projet de loi S-31, présenté par l'ancien gouvernement libéral, les conservateurs s'étaient engagés dans une voie analogue en juin 1985. Dans ces deux cas, l'objectif était d'empêcher la Caisse québécoise d'étendre son emprise dans le secteur des transports. Le projet du Conseil économique vise toutes les acquisitions éventuelles de la Caisse. Plus de demi-mesure, on y va gaie !

Le Conseil économique du Canada aurait mieux fait de ne pas s'engager dans cette voie. Ses deux recommandations sur les transports urbains et sur l'évolution de la Caisse de dépôt du Québec doivent être écartées sans aucune forme de procès. Outre leur manque de pertinence, elles constituent des ingérences, à tout le moins maladroites, dans la sphère de compétence du gouvernement du Québec, de tous les gouvernements de la fédération.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

Conciliabule du Nouvel An

QUEBEC

GILLES LESAGE

APRÈS l'épuisant sprint sessionnel, les ministres se sont dispersés jusqu'au milieu de la semaine prochaine. Toutefois, grâce à un stylo espion, remis en cadeau au premier ministre par un ami bienveillant, j'ai découvert qu'ils viennent de se réunir secrètement, quelle part autour du lac Memphrémagog. Mon micro ne m'a évidemment pas donné l'adresse, mais j'ai l'impression que c'est chez le président du Conseil du Trésor, non loin de l'endroit où l'on a tourné le Déclin de l'empire américain. Voici à peu près ce que ça a donné, entre la tourtière et la tarte aux pommes d'Orford :

— Je l'ai dit publiquement, je vous le redis vivement, j'ai l'équipe la plus merveilleuse qui soit, confie M. Robert Bourassa, le teint basané d'une dizaine de jours en Floride. L'année 1986 a été une bonne année, il faut que celle qui commence le soit également. Ma recette, vous la connaissez : ne pas faire de vagues, suivre les sondages, épouser le vent qui tourne, manier la carotte et le bâton, comme nous l'avons fait avec les 300.000 employés du secteur public : le bâton de la loi d'exception 160, la carotte de millions en augmentations salariales.

— Justement, interjette M. Paul Gobeil, fort de son titre de recrue de l'année et de ses succès avec les fonctionnaires et assimilés. Comment je vais faire pour réaliser mon objectif de déficit zéro en cinq ans ? Couper, comprimer, faire la chasse aux crédits, c'est bien beau, mais on est rendu à l'os. On aurait pu gagner quelques millions avec le dégel des frais de scolarité universitaire, mais tu as remis le paquet au congélateur, avec défense d'ouvrir avant 1989. J'avais demandé à Mère Thérèse d'aller me chercher \$30 millions. Ce n'était pas énorme. Eh bien, elle n'a réussi qu'à me donner \$2 millions, et encore, après une longue bataille sur les soins dentaires aux enfants.

— Deux tous mis en cause, M. Claude Ryan et Mme Thérèse Lavoie-Roux veulent intervenir en même temps. Descendant comme toujours, M. Bourassa donne la parole à son prédécesseur. Posant les Confessions de saint Augustin à côté de son verre d'eau, le ministre de l'Éducation tend à son collègue du Trésor,

qui fait la moue, une liasse de documents en quatre parties, qu'il a rédigés sous forme d'éditorial, le jour de Noël. « Lis ça, si tu sais lire, qu'il fait à M. Gobeil, et tu comprendras pourquoi l'éducation est la priorité des priorités, surtout pour toi et tes semblables. J'en ai une copie pour chacun d'entre vous, une autre pour Pierre Lortie, une aussi pour Secor... »

— Moi, dit le ministre de la Santé et des Services sociaux, j'en ai assez de me faire courir après par les handicapés, qui me pourchassent d'un complexe à l'autre, du A au G, et du H au J, à mes bureaux, parce que nous ne respectons pas les promesses que nous leur avons faites. J'ai donné aux anglophones ce qu'ils voulaient — le symbole de la loi 142 — j'ai été la première à imposer un ticket modérateur sans le dire, j'ai besoin de quelques millions pour me débarrasser des encombrants fauteuils roulants qui ont gâché mon réveillon familial.

— De quoi te plains-tu ? coupe sèchement Mme Lise Bacon. Toi au moins, tu l'as eu ton bill, moi, ils m'ont laissée tomber, lance-t-elle, avec un oeil furibond en direction de M. Bourassa et du leader du gouvernement.

Craignant l'orage, le premier ministre quitte la pièce, prétextant un appel téléphonique urgent.

Le conciliabule par excellence interjette, goguenard, qu'il faut toujours se tourner la langue sept fois dans la bouche avant de parler. Surprise, la vice-première ministre se renfrogne un moment puis, apaisée par l'aimable doyen, se met à fredonner. J'aurais voulu être un artiste... M. Gérard-D. Lévesque en profite pour faire un long monologue où il est question, pêle-mêle, de la Gaspésie, de l'autre Lévesque (René, bien sûr), du rouleau compresseur de l'Assemblée nationale, de golf et de Floride. Pendant que chacun cherche le fil conducteur de cette tirade ondoyante, le ministre des Finances laisse tomber, songeur : « J'en suis probablement à mon dernier conciliabule des Fêtes. »

— Pourquoi donc, s'enquiert une demi-douzaine de voix, incrédules.

— Le mandat du lieutenant-gouverneur tire à sa fin, confie le débonnaire gaspésien en bourrant sa pipe ; cette fois, à soixante ans, je pense bien que je ne pourrai refuser l'invitation de compléter ma carrière en devenant le représentant de Sa Majesté à Québec.

Mine de rien, MM. Pierre Fortier

et Daniel Johnson sursautent. Après tout, le premier est déjà ministre délégué aux Finances et à la Privatisation, et il a livré la marchandise promise en démantelant des actifs étatiques. Mais c'est le second qui a agi comme ministre des Finances par intérim au cours de l'automne, durant la convalescence de Gérard-D. L'un et l'autre peuvent donc aspirer à chausser ses bottes. Mais, revenu en douce, M. Bourassa pense par devers lui que le député d'Outremont prend beaucoup de place et tonitruait souvent, tandis que l'ainé des fils Johnson manie avec habileté l'art de parler en se faisant des amis : en ne disant rien, digne émule de l'irremplaçable second violon.

Près de M. Richard French, qui ajuste sans cesse son énorme neuf papillon, M. Herbert Marx garde un silence impénétrable. Depuis que les acolytes du bunker lui ont accolé le stigmate de mangeur de micros, le ministre de la Justice est d'une discrétion exemplaire et étonnante. Même ses décisions les plus significatives ne font l'objet que de brefs communiqués, et ses réponses se résument le plus souvent à des onomatopées. Il sort pourtant de son mutisme et lance, on ne sait au juste pourquoi : « En tout cas, ne me parlez plus de la langue ! » Délesté de son obsession, il s'assoûp.

Pendant tout ce temps, M. Gil Rémillard reste debout près de la porte. Ça finit par agacer son collègue de Hull. Le ministre des Relations internationales, flanqué de l'unifolié et du fleurdelisé, qu'il caresse tour à tour, lui explique que c'est une habitude acquise à l'hôtel paternel, où il agissait comme cèrberie les soirs d'affluence estivale, à Baie Saint-Paul. M. Gilles Rocheleau échappe un juron et retourne auprès de M. Yvon Picotte.

— Et le manoir Richelieu, s'enquiert le ministre du Loisir en allumant un gros cigare, et Grand-Fonds, qu'est-ce que j'en fais ?

— Reste alerte, opine le solliciteur général, amateur d'humour noir ; à chacun ses Hell's Angels, débrouille-toi comme tu peux avec tes pentes... savonneuses.

Mme Louise Robic s'esclaffe d'un long rire sonore, qui finit par s'éteindre dans un silence gêné.

— Quelle merveilleuse équipe ! fait M. Bourassa en prenant une gorgée de lait. Entre nous, le Québec est bien chanceux de nous avoir, et moi, vous me comblez d'aise. Vite, le dessert et bonne année !

Que passe le jour de l'An !

JE VAIS en scandaliser plus d'un : je n'aime pas le jour de l'An. S'il n'en dépendait que de moi, je ferais commencer l'année le 2 janvier. C'est d'autant plus curieux que le jour de Noël me plaît. Jour de fête par excellence des petits, je fais tout pour que ceux-ci soient heureux et en gardent un souvenir impérissable. Ils occupent toute la place et je la leur cède volontiers.

Que se passe-t-il ? ... Plutôt que s'est-il passé pour que le jour de l'An me soit si difficile à traverser ? Avant de m'en expliquer, je tiens à préciser que bien malin qui pourrait soupçonner que cette fête (?) m'assomme. À d'autres de faire les cabotins dans le rôle de « casseux de veillée ». Je défie quiconque de me rappeler une occasion où j'aurais été de mauvais poil dans les visites que l'on me rend ou que je fais. S'il y a de la chamaille ou des scènes d'attendrissement un peu trop exubérantes, je n'y suis pour rien. Au contraire ! Je ferai tout pour désamorcer ces débordements d'émotivité, qui n'ont ordinairement pas de motifs justifiables. Pour tout dire, la sentimentalité infantile, ça m'énerve.

C'est un peu cette décharge de mièvres effusions, qui partent moins du fond du coeur que des nerfs à fleur de peau, dont je n'aime pas être le témoin ou — c'est encore pire — l'objet. Mais elle n'explique pas tout le déplaisir que je ressens à l'égard de ce jour d'ouverture d'une année nouvelle.

Quand mon père, capitaine de navire, disparut en mer, j'avais huit ans. Je me rappelle une certaine manifestation d'apitoiement qui me parut outrée. Il y a de ces gens — du « bon monde » — qui ont des trésors de pitié qu'ils dilapident dans des épanchements gênants pour les affligés.

C'est ainsi qu'un parent « de la fesse gauche » apparut soudain, témoignait à la famille — « pauvres p'tits » — une tendresse et des attentions aussi vives que déconcer-



VAGABONDAGES

ALBERT BRIE

tantes. Ce bienfaiteur, sorti de l'ombre, était apparemment très bien nanté. Il prit l'habitude de nous accueillir ou de nous recueillir chez lui dans les grandes circonstances. Le jour de l'An, suivant le décès de mon père, sa réception culmina. Il déploya toutes les ressources de son tralala.

Jamais je ne me suis senti si démuné. Les enfants de ce parent avaient été bourrés d'étrennes à Noël. Avec la délicatesse proverbiale qui caractérise les rejets de nouveaux riches, je fus, avec mes soeurs et frères, soumis à la contemplation de jouets splendides qu'il nous était interdit de toucher, à moins d'autorisation. Heureusement, cette ostentation de parvenus me fit découvrir un aspect du ridicule des enfants pourris de gâteries.

Ce fut lorsque nous passâmes à table pour le dîner que j'éprouvai véritablement de la gêne. La vue des couverts rutilants et leur surcharge me jetèrent dans une grande perplexité. Chacun (assiettes, couteaux, fourchettes, cuillers, etc.) aurait pu — il me sembla — être partagé entre trois ou quatre convives. Tout le temps du repas, j'épiais les habitués, pour savoir comment faire et quel choix faire dans ce monceau d'ustensiles. Pour ajouter à mon désarroi, une domestique, vêtue comme une infirmière, assurait le service avec des yeux d'Argus. J'ai mangé tout ce qu'on nous servait. Pas question de refu-

ser. Mais ne me demandez pas ce que j'ai englouti, je n'en ai pas la moindre idée.

Nous restâmes au moins deux heures à table, le corps raide et droit comme les glaçons que, de ma place, je voyais pendre à la corniche de la toiture. Dehors, il faisait un temps merveilleux. Comme j'aurais aimé aller courir et me rouler dans la neige moelleuse qui tombait en gros flocons depuis le matin !

Enfin, l'ordre du paternel fut donné de se lever et de passer au salon. Tout était cérémonieux et guindé. On nous servit le digestif ; en l'occurrence, un cocktail de musiquettes sur piano automatique, entrecoupées de cantiques de Noël. Il y en eut pour plus d'une heure à ingurgiter ce sirop musical. Après quoi, la conversation s'engagea, entre adultes exclusivement, sur l'hiver qu'il faisait. Tachereau qui sévissait et la rougeole qui en faisait autant.

Il était cinq heures quand notre hôte décida de notre départ. Le parent nous ramena chez nous dans sa limousine huit-places. J'avais le coeur à l'envers. Retirés à la maison, nous nous remîmes à table. Je ne mangai pas. J'avais le coeur sur les lèvres. Il s'ensuivit ce que l'on devine, et que je n'oublierai jamais.

Ai-je besoin de vous faire un dessin ? Non ! Vous aurez compris pourquoi depuis ce temps, le jour de l'An, je n'arrive pas à le digérer.

LETTRES AU DEVOIR

Message du Nouvel An

SI J'AVAIS un souhait à exprimer à l'aube de la nouvelle année, c'est que tous les milieux mont-réalais unissent leurs efforts pour que le Montréal de 1987 soit à l'image du dynamisme de sa population. Nous avons d'ailleurs l'occasion d'exprimer cette solidarité avant même le début de la nouvelle année.

Au moment où nous nous apprétons à nous souhaiter mutuellement la santé pour l'année qui vient, rappelons-nous seulement qu'il s'agit là d'un bien inestimable dont plusieurs personnes peuvent être privées.

J'ai voulu poursuivre cette année une initiative amorcée il y a plus de 20 ans par mon prédécesseur et vous inviter à vous joindre à nous pour manifester votre solidarité envers nos frères et soeurs qui en ont un urgent besoin en faisant le don d'un peu de votre sang à la Croix-Rouge à l'occasion de la collecte qui a commencé hier et qui se poursuit aujourd'hui à la station de métro Berri-de-Montigny.

Cette collecte annuelle revêt, cette année, une importance particulière puisque la Croix-Rouge nous signale un état de grave pénurie en cette période des Fêtes.

Mes collègues et moi-même espérons vivement avoir le plaisir de vous y saluer. Je vous remercie à l'avance au nom de celui ou celle que votre générosité pourra sauver et je me permets, en mon nom personnel et au nom des membres du Comité exécutif et du nouveau Conseil municipal de vous offrir mes meilleurs vœux de joie, de bonheur et de santé pour l'année 1987.

— JEAN DORÉ
maire.

Montréal, le 22 décembre.

À l'intérieur de nos moyens

ACTUELLEMENT AU Québec, le problème numéro 1 se situe au niveau du déficit gouvernemental croissant. En effet, le gouvernement et les citoyens du Québec ne peuvent plus se permettre de faire croire le déficit gouvernemental qui se situe à environ \$3,8 milliards.

C'est dans cette perspective qu'il faut entreprendre l'analyse du secteur public québécois pour le rendre conforme à notre capacité de payer. Le déficit n'est pas le mal de notre société et sa diminution ne constituera pas la panacée universelle, mais elle peut constituer un début de réponse à différents maux qui nécessitent une intervention gouvernementale urgente comme par exemple l'engorgement des urgences dans les hôpitaux. C'est dans cette perspective globale que l'on doit se placer en faisant l'analyse des différentes actions gouvernementales telle la privatisation.

Si notre société n'a plus la capacité de payer pour guérir sa po-

pulation et même l'éduquer, alors pourquoi devrait-elle fournir des fonds pour garder ouverts des canards boiteux comme Quebecair, la raffinerie de sucre, Sidbec, etc. Il est évident que cela ne se fera pas sans heurts. Quand nous serons capables de nous payer un système d'éducation et de santé à la mesure de nos besoins, nous pourrions à ce moment-là nous payer une ligne aérienne ou une raffinerie de sucre.

— ANDRÉ J. CÔTÉ
avocat.

Montréal, le 18 décembre.

Sans précédent

VOIR LE français et l'anglais en concurrence est un beau spectacle, car ils sont de taille. Mais voir le français mis volontairement en état de délinquance est affligeant.

C'est ce qui vient d'arriver par un récent jugement de la Cour supérieure qui, en renversant un jugement antérieur, légalise l'affichage unilingue anglais du mot *office* au sens de réception dans le domaine de l'hôtellerie.

La jurisprudence qui s'ensuivra risque de causer un tort considérable à notre langue. Ainsi dorénavant, en vertu de ce jugement, l'anglicisme *accommodation* pourrait accompagner l'anglicisme *office* à l'enseigne d'un motel !

Officialiser par la loi un mot universellement reconnu incorrupt, un anglicisme, est sans doute un fait sans précédent dans les annales judiciaires.

Même les plus grands potentats du monde ont reconnu implicitement qu'ils n'étaient pas au-dessus des lois du langage.

Un peuple fier ne saurait accepter l'asservissement des mots qui lui furent momentanément imposés par l'interférence de la langue dominante.

— ANDRÉ D. MORÉNA
Montréal, le 26 décembre.

Pourquoi en créer un ?

C'EST VRAI que c'est une véritable perte de temps et d'énergie que nous fait subir Robert Bourassa en rouvrant un débat linguistique qui fatigue tout le monde, ainsi que le faisait remarquer Yves Beauchemin dans une chronique signée par Jean Royer au journal LE DEVOIR de samedi, 13 décembre.

Je ne voudrais pas romantiser mais le temps hélas trop court où — il n'y a pas si longtemps — la différence linguistique incitait chacune des communautés en cause à apprendre, respecter et aimer le langage de l'autre s'est à nouveau reculé derrière un visage masqué par la guerre froide de l'exaspération.

Acculé, provoqué, humilié, la francophonie marche en cadence d'un pas militaire vers sa dernière position et offensive, la résistance. Et l'anglophonie de trouver grotesque cet entêtement. Et les deux mondes de se partager isolément.

« Rien ne vous tue plus un homme que de devoir représenter un pays » peut-on lire en préface du livre *Rayuela* de Julio Cortázar. Rien ne vous tue plus un peuple que d'être représenté par le devoir imaginaire d'un seul homme.

C'est vrai qu'il n'y a pas de problème linguistique au Québec, comme l'affirme John Ciaccia. Alors pourquoi en créer un, je vous le demande !

— CLAUDE BEAUDET
Montréal, le 18 décembre.

La fierté d'être ZLAN

J'ENGAGE vivement mes concitoyens et concitoyennes qui veulent éprouver la fierté d'appartenir à une démocratie lucide et agissante à se rendre, à l'occasion, aux séances de leur nouveau conseil municipal.

La motion qui vient d'y être adoptée (le 17 décembre) pour faire de Montréal une Zone libre d'armes nucléaires (ZLAN) met enfin notre ville au rang des forces vives qui luttent pour sauver notre planète d'une irréparable catastrophe nucléaire.

Les témoignages réalistes et émouvants du conseiller Georgoulis, qui a présenté la motion, de la conseillère Milhomme, et de plusieurs autres, dont MM. Boskey, Faïnstat et Doré, m'ont permis de constater avec joie que nous avons enfin à l'hôtel de ville des femmes et des hommes à la hauteur des lourdes responsabilités qui nous incombent en cette fin du 20e siècle, si nous voulons survivre, dans la justice et la paix. Bravo !

Assistons plus souvent aux séances du conseil et voyons, nous aussi, à doper nos quartiers de comités populaires actifs et vigilants. Et espérons que de prochains affiches municipales proclameront la fierté d'être Zone libre d'armes nucléaires.

— DANIELLE DIONNE
Montréal, le 17 décembre.

À vous de jouer

ENCORE UNE fois M. Bourassa se retrouve au coeur du débat linguistique. Que fera-t-il ? Choisira-t-il de satisfaire la minorité anglophone, grande contributrice lors des campagnes de financement du Parti libéral mais qui ne représente que quelques comités de l'Ouest de Montréal, où la majorité francophone qui, elle, décidera si ce dernier sera reporté au pouvoir lors des prochaines élections provinciales ? Peu importe la décision qu'il prendra, il devra en supporter les conséquences.

S'il choisit le bon sens, c'est-à-dire de satisfaire la majorité francophone, il verra sûrement les contributions provenant de la minorité anglophone diminuées et ses écrasantes majorités des comités anglophones, réduites. Par contre, il s'assurera d'une paix linguistique avec plus de 80 % de l'électorat qui, comme l'indiquent de nombreux sondages, a appris à vivre et à aimer la loi 101.

Si M. Bourassa choisit de satisfaire la minorité anglophone, pour quelque raison que ce soit, il devra faire attention lors des prochaines élections : le risque d'y perdre quelques plumes, pour ne pas dire son plumage. De plus, il réanimera, avec force, le nationalisme québécois qui sommeille à l'intérieur de nombreux individus. C'est à vous de jouer M. Bourassa.

— YVES BOURCIER
Lasalle, le 22 décembre.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à em-

ployer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR: = \$3,25 par semaine le samedi seulement = \$1,00

Pour information: à Montréal: 332-3891 à Québec: (418) 687-2021

Livraison par porteur: Édition quotidienne = 1395 par année 755 6 mois 395 3 mois

Livraison par la poste: Édition quotidienne = 1455 par année au Canada 795 6 mois 425 3 mois

Pour information (514) 844-3361 Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

L'usager, maître ou esclave du système de santé ?

JEAN FRANCOEUR

Extraits d'un exposé fait lors d'un récent colloque de l'Association pour la santé publique du Québec

LA QUESTION : l'usager peut-il influencer l'orientation du système de santé et de services sociaux ? Il semble d'abord qu'il faille répondre par un NON clair et haut. Pris individuellement, l'usager paraît impuissant à exercer quelque influence que ce soit, du moins à un degré autre que négligeable.

On a beau établir des parallèles, rapprocher des concepts, dire par exemple que la notion d'usager est analogue à celle de consommateur de biens et d'utilisateur de services mis à sa disposition par le système productif, on n'arrive pas à se convaincre que le consommateur est roi, que le système de santé et de services sociaux a été édifié et continue de l'être à partir des besoins que l'usager exprime — comme l'acheteur d'un bien ou l'utilisateur d'un service peut faire la fortune d'une entreprise ou, au contraire, la mener à la faillite.

L'usager, un acteur plus important qu'il ne paraît

Cette considération, et quelques autres, ont conduit à penser que la production des soins de santé (et a fortiori des services sociaux) ne pouvait être laissée aux seules lois du marché. Ce serait précisément l'impuissance de l'usager qui justifierait l'intervention publique.

Voilà pourquoi tous les systèmes de santé donnent lieu à une très importante réglementation dont l'objet est de s'assurer que les abus et les malfonctionnements d'un marché libre sont corrigés. Cette logique va plus loin. Elle peut servir de justification au fait de faire passer tout le système de santé, ou presque, dans le champ de l'activité gouvernementale, comme c'est le cas chez nous. Mais l'usager, comme tel, ne paraît libéré pour autant : il est plutôt pris en tutelle. Une tutelle bienveillante, il va sans dire.

Les concepteurs du système québécois de soins de santé étaient

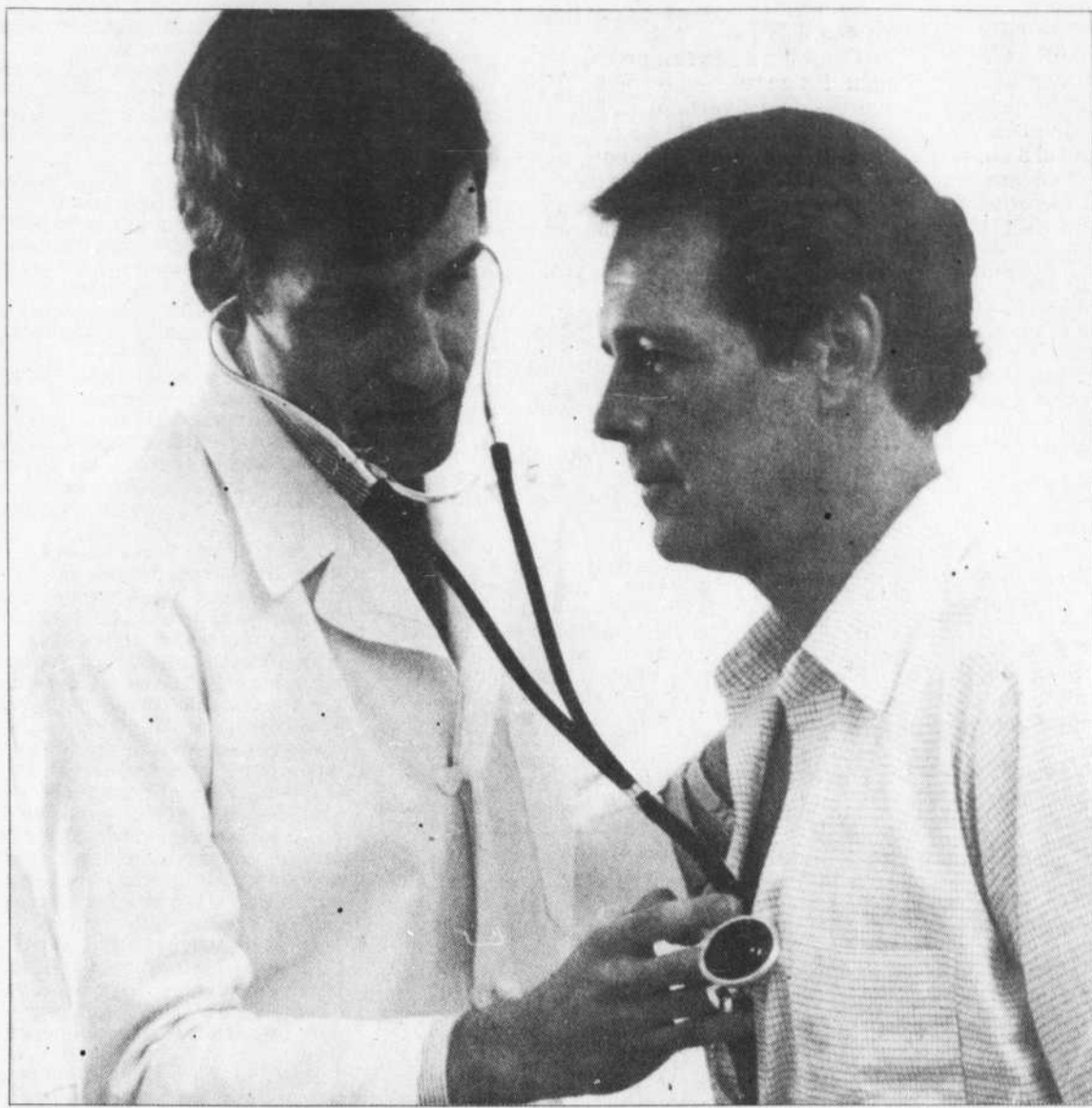
conscients d'un tel déséquilibre. Ils ont tenté de le corriger en apportant diverses réponses institutionnelles que l'on retrouve notamment dans la loi sur les services de santé et les services sociaux.

Première réponse : la participation des « usagers » (définis comme toute personne détenant une carte d'assurance-hospitalisation, c'est-à-dire tout le monde), à l'administration des établissements de divers réseaux. Des personnes sont élues, choisies ou nommées pour représenter la population. On sait que l'objectif poursuivi par le législateur n'est pas atteint.

Cet échec est un des problèmes qui ont été soulevés devant la commission Rochon, entre autres par la Conférence des conseils régionaux de la santé et des services sociaux dont le mémoire soulignait le peu de candidatures émanant de la population, le déséquilibre de la représentation entre la population et le personnel des établissements, le déséquilibre marqué entre l'expertise et les connaissances des permanents et des élus, et le reste. D'autres vont plus loin. Ils mettent en évidence l'insignifiance des pouvoirs laissés au conseil d'administration même.

Deuxième réponse : la création de comités de bénéficiaires à l'intérieur de certains types d'établissements et le financement de ses activités, tel qu'il est prévu dans cette même loi de la santé et des services sociaux. Il est difficile de porter un jugement d'ensemble sur l'impact de ces comités impliquant le plus souvent des « usagers » au sens le plus strict du mot. Ce qui a été dit sur la participation de la population en général est également valable pour les comités de bénéficiaires, comme on a pu le constater à l'occasion de certains conflits qui ont été portés à la connaissance du public.

Troisième réponse : la création du réseau des centres locaux des services communautaires dont l'un des mandats est justement de susciter et d'animer des initiatives de prise en charge en matière de santé et de services sociaux, donc possiblement d'accroître l'influence des usagers sur le système. Qu'en dire ? Sinon que l'ensemble de ce réseau d'institutions reste, somme toute, assez marginal, qu'il mobilise à peine 3 pour cent des crédits gouvernementaux consacrés aux affaires sociales, que des doutes sérieux subsistent quant à



son développement.

Mais il y a surtout le fait qu'on peut s'interroger sur la place qu'occupe effectivement à l'intérieur même des CLSC ce rôle d'animation communautaire. Les CLSC, qui devaient agir sur la demande et proposer en même temps de nouvelles formes de réponses aux besoins exprimés, semblent par la force des choses basculer dans un système d'offre tout à fait classique.

Une quatrième réponse est à trouver dans les conseils consultatifs dont l'appareil gouvernemental s'est entouré. Le ministère de la

Santé et des Services sociaux n'échappe pas à la règle. On sait que l'utilité de ces organismes de consultation a été remise en cause par le groupe de Sages. On peut penser que la plupart survivront puisque, comme le disait M. Gobeil, il sera difficile de prouver que ces organismes sont complètement inutiles ! La question se pose de savoir si l'existence du Conseil des affaires sociales et de la famille est un outil entre les mains des consommateurs ou entre les mains des producteurs ? Appartient-il au système de demande, ou au système d'offre ? Reflète-t-il l'expertise et

les connaissances offertes par les uns ou les besoins exprimés par les autres ?

La liste s'allonge. Il y a une cinquième et même une sixième réponse institutionnelle.

La cinquième réponse met en cause la réforme du système parlementaire, réforme qui est ici fort pertinente puisque la notion d'usager, on l'a vu, est coextensive à celle de citoyen — on pourrait dire que tout citoyen en bonne santé est un usager potentiel, et même un malade qui, en ce sens, ne devrait pas s'ignorer. Cette réforme a notamment porté sur les commis-

sions parlementaires qui sont maintenant dotées d'un pouvoir d'initiative. C'est ce pouvoir qui a été utilisé, à la fin de l'été 1985, pour tenir une semaine d'audiences publiques sur « la distribution des services de soutien et de réinsertion sociale offerts aux personnes atteintes de troubles mentaux et vivant dans la communauté ».

La sixième réponse est évidemment la création d'une commission d'enquête chargée de réviser le fonctionnement et le financement du système de santé et de services sociaux. Après avoir passé en revue la problématique et les enjeux, la commission abordera la deuxième phase de sa démarche en soumettant des hypothèses de solution. La question se pose de savoir dans quelle mesure l'usager, comme tel, aura exercé une influence sur les conclusions de cette enquête.

Encore une fois, ce qui paraît en cause ici c'est, au premier chef, la réforme du « système d'offre ». Comment se fera la jonction avec la demande, si tant est que cette demande est plus qu'une simple réponse conditionnée et entièrement dominée par l'offre elle-même ?

Toute cette analyse tend à minimiser l'influence réelle de l'usager qui, loin d'être le roi du système, en serait plutôt l'esclave. Mais une telle conclusion est exagérément pessimiste. Il n'est pas invraisemblable, en effet, que l'apport de l'usager, ou de la population en général, sur l'évolution des soins de santé soit incalculablement plus important qu'il n'apparaît au premier abord.

Pour en faire la démonstration, il y aurait lieu d'appliquer les principes de cette nouvelle discipline qui a nom « sociologie des organisations », et qui propose, selon le mot de Michel Crozier, « une façon différente de raisonner sur les problèmes de l'action collective ». Un des postulats de cette nouvelle approche est que dans toute organisation, même au sens d'un ensemble socio-politique très large (ce qui inclut notre système de santé), les différents acteurs disposent d'une autonomie de jeu beaucoup grande qu'on se plait à imaginer.

Il serait intéressant que des chercheurs, au-delà de tout pré-supposé idéologique, s'appliquent à tester chez nous cette dernière hypothèse.

La lente agonie du français

NOTES DE LECTURE

MARIE LAURIER

★ Jean-Denis Robillard, *Une lente agonie : Le français au Canada*, Editions de l'Action nationale et Les Éditions de la Société nationale des Québécois Centre-Québec, 1986, 380 pages

LE DIAGNOSTIC est plus que sévère, il est alarmiste, désespérant, quasi insoutenable. Et d'une brûlante actualité : la langue française au Canada est en train de mourir et nous assistons présentement dans la plus parfaite indifférence à sa lente agonie. Au Québec, même la Loi 101 que l'on songe à adoucir par-dessus le marché, ne constitue pas un rempart suffisant pour endiguer les ravages d'une anglicisation progressive qui se vérifie chaque jour davantage.

Le professeur Jean-Denis Robillard soutient cette triste thèse dans un livre-dossier qu'il vient de publier sous le titre *Une lente agonie : le français au Canada*. Il s'agit d'un dossier publié sous forme de livre par l'Action nationale que l'auteur a patiemment monté ces dernières années en suivant de près l'actualité dans les journaux. Il n'a eu qu'à se référer à des extraits de reportages, d'événements ponctuels, de lettres des lecteurs, et surtout de déclarations de nos hommes politiques rapportés par les journalistes pour se convaincre de la nécessité de lancer une fois de plus un cri d'alarme, s'il n'est pas trop tard.

Car M. Robillard démontre que nous nous acheminons tout droit vers l'asphyxie la plus totale. D'ici l'an 2000, dit-il, nous serons sept millions de francophones et si nous n'y prenons garde immédiatement nous serons fatalement engloutis dans une mer d'un milliard d'anglophones.

Le père Jean Genest, ex-directeur de la revue l'Action nationale qui publie ce réquisitoire du professeur Robillard l'a qualifié du « plus sévère et plus sérieux avertissement de ce danger d'assimilation depuis ceux qui lançaient l'abbé Lionel Groulx ». En présentant le livre ces jours derniers dans les locaux de la SSB de Montréal, le jésuite a fustigé l'attitude de personnalités « hybrides » comme Pierre E. Trudeau et le père Georges-Henri Léves-

que qui prétendent défendre le bilinguisme mais contribuent plutôt à la détérioration du français.

Spécialiste de l'éducation à sa retraite, le professeur Jean-Denis Robillard collabore régulièrement à la revue l'Action nationale depuis 1982 et il occupe ses loisirs à monter des dossiers sur certains sujets qui le passionnent, en l'occurrence la survie de la langue française.

« Ce phénomène d'anglicisation s'étend uniformément de l'Abitibi à la Gaspésie, passant par l'Outaouais, la région de Montréal et la région située le long et au sud de l'axe Montréal-Sherbrooke », écrivait Lysiane Gagnon dans *La Presse* en juillet 1974. Cela n'est qu'une des 1,200 citations recueillies par l'auteur qui en fait une chronologie depuis 1965 à nos jours.

Au fil des événements, on relit les luttes âpres et acharnées d'industriels, de travailleurs de l'automobile, des gens de l'air qui veulent travailler en français, on relit aussi les résultats de multiples sondages sur l'état de la langue au Québec, on nous rappelle des propos de certains hommes d'affaires dont ceux du président de la Banque de Montréal, Arnold qui affirmait sans sourciller en 1971 que « le français, c'est dangereux » !

Tout un chapitre est consacré à ce qu'il intitule « La farce du bilinguisme », notamment dans la fonction publique fédérale où il démontre, statistiques à l'appui et rapports périodiques des commissaires aux langues officielles, que les francophones détiennent toujours les postes de subalternes.

D'autres faits d'injustice et de deux poids, deux mesures quand il s'agit de droit linguistiques, sont également évoqués dans ce livre : ceux des services sociaux et hospitaliers, de déclarations à l'emporte-pièce de fanatiques anglophones qui ne peuvent supporter l'étiquetage bilingue sur les produits de consommation, l'entêtement du président du Canadien Pacifique, Ian Sinclair qui affirmait en 1978 : « Nous ne pourrions conduire nos affaires en français ».

Une attitude reprise par M. Trudeau lui-même au Sommet international de Montebello en 1981 où il imposa l'anglais comme langue de travail aux huit chefs d'État et de gouvernement dont six pouvaient très bien suivre les délibérations en français. Ce qui provoque cette remarque du représentant de l'Italie, M. Giovanni Spadolini : « Nous sommes dans le Québec ici... »

Le Québec en chute libre ?

2) Un corps social largement disloqué par plusieurs ruptures

MAURICE CHAMPAGNE-GILBERT

L'auteur a été président du Comité consultatif sur la famille

APRÈS AVOIR identifié un ensemble de problèmes humains qui caractérisent la société québécoise et qui se sont développés avec une ampleur extraordinaire sur une période d'à peine vingt ans, réfléchissons sur les causes, possibles. Je les rassemblerai sous le commun dénominateur de « ruptures ». Ruptures qui se sont opérées à plusieurs niveaux de la vie individuelle et collective et qui se sont greffées les unes aux autres pour constituer un corps social largement disloqué.

La première rupture

La première rupture, celle dont nous ne sommes pas encore remis, surtout peut-être parce que nous ne l'avons pas encore assumée de façon adulte, c'est la rupture avec le leadership de l'Église, qui s'est opérée brusquement dans les années 60.

Le leadership de l'Église avait comme principales caractéristiques : de constituer un encadrement collectif de valeurs extrêmement puissant, de fournir aux individus et à la collectivité des raisons de vivre temporelles et intemporelles et de s'exercer dans le quotidien, le calendrier profane étant fondé sur le calendrier liturgique. Il régissait aussi les domaines où nous vivons maintenant nos problèmes les plus aigus, ceux que j'ai identifiés dans le premier article : la famille, le mariage, l'éducation, le civisme, les relations interpersonnelles, en particulier les relations entre hommes et femmes, entre parents et jeunes, de même que les relations entre les générations.

Les principaux effets de ce leadership étaient : de nous faire vivre ensemble, de donner à la nation canadienne-française (comme on l'appelait alors) inspiration, animation et solidarité collective, et de s'imposer comme cadre institutionnel de valeurs humaines. Les principaux problèmes que nous vivons maintenant, et qui se sont accentués d'année en année, tiennent peut-être au fait que nous n'avons pas réussi à remplacer le leadership religieux par un leadership laïc qui maintienne ces trois effets majeurs du leadership religieux.

La rupture des valeurs

La rupture entre les deux leaderships est avant tout une rupture de valeurs. Le mot même de valeur continue de faire peur dans nos élites laïques. Il a une connotation morale et ce qui est moral fait peur à des élites qui confondent encore le spirituel et le religieux [...]



« De toutes les ruptures qui nous brisent, c'est la rupture hommes-temps qui est en ce moment la plus décisive, la plus incisive ».

La nouvelle morale laïque québécoise est devenue à maints égards une morale d'idéologie, prolongeant rigoureusement le côté doctrinaire de notre catholicisme traditionnel et centré sur un extrémisme qui, à lui seul, pourrait peut-être expliquer nos changements radicaux de comportement humain. Les exemples sont ici légion. Il s'agit de passages extrêmes d'un comportement à un autre, sans transition ; nous commençons seulement à chercher les transitions, après avoir vécu les extrêmes, selon la stupide loi du pendule.

■ Passage d'un monde où tout était devoir à un monde où tout est droit [...]

■ Passage de la soumission à l'autre à chacun pour soi. (« Maintenant on sauve sa peau et tant pis pour celle des autres ».)

■ Passage du sens de l'individu qui dominait aussi dans le passé, mais en étant encadré par le collectif religieux, à un sens artificiel du social, parce que trop souvent déconnecté de la responsabilité individuelle à l'égard du bien commun.

■ Passage du jansénisme au libéralisme, notamment dans notre pseudo-libération sexuelle ;

■ Passage de la liberté orientée par le monolithisme religieux à la liberté de rien ou à la liberté d'un pluralisme qui confond tout et se refuse à admettre qu'on ne peut pas ériger en valeurs collectives toutes les libertés individuelles possibles.

Nous parlons également d'autonomie à tout rompre, en oubliant le sens de l'interdépendance sans laquelle il n'est ni société ni sens social possible. L'autonomie n'est pas l'envers de la dépendance. C'est l'indépendance qui est l'envers de la dé-

pendance et personne ne peut être tout à fait indépendant dans une vie en société, dans une existence humaine.

La rupture individu-collectif

Le Québec d'aujourd'hui n'est pas seulement un corps disloqué, c'est un vêtement de pièces individuelles détachées entre lesquelles il manque un tissu social rassemblant.

N'avons-nous pas confondu rôle de l'État et développement social, croyant que les services pris en charge par l'État créeraient de soi le social ? Cette confusion a pu se révéler d'autant plus illusoire que jadis l'Église nous « faisait faire » (d'autorité), tandis que l'État, lui, s'est mis bien souvent à « faire à la place », en se gardant bien de s'engager face à certaines valeurs humaines [...]

La valeur de la famille dans une société, la valeur de la vie parentale, la valeur des enfants dans une vie, ne peuvent pas ressortir du seul engagement des individus ; elles ont besoin d'être promues sur le plan social et de figurer en tête de nos valeurs collectives. La famille, sous quelques modèles ou structures de familles que ce soit, est la charnière sociale fondamentale entre les individus et la collectivité.

Ruptures entre les individus

Mais de toutes les ruptures qui nous brisent, c'est la rupture hommes-femmes qui est en ce moment la plus agissante, la plus incisive. Parce qu'elle est d'abord le résultat de l'action de la révolution féminine et de la passivité masculine devant cette révolution, dont l'une des principales composan-

tes est simplement d'appeler les hommes à un partage des tâches, en particulier à l'endroit de la prise en charge des enfants.

Il y a toutefois une autre raison qui donne à cette rupture sa puissance : c'est qu'elle s'inscrit dans des rôles qui étaient déjà, dans leur assise traditionnelle, marqués d'une séparation psychosociale fondamentale entre les hommes et les femmes. En somme, les hommes et les femmes sont, depuis des siècles, en rupture par les rôles qu'ils ont subis. Ils sont maintenant en rupture aussi par l'éclatement de ces rôles que cause la révolution féminine.

Rappelons-nous à cet égard un simple schéma de rupture de valeurs traditionnelles associées aux hommes et aux femmes à travers les stéréotypes sexistes les plus profonds. Les valeurs suivantes demeurent associées à la femme : la famille et le privé — le développement de la personne, les relations interpersonnelles, la capacité affective, le domaine de l'être — l'intérêt aux enfants (auquel s'ajoute l'intérêt au travail) ; le bénévolat. Les valeurs suivantes sont associées à l'homme : la société et le public — l'organisation sociale, la production de systèmes et des objets, le domaine de l'« avoir » ; l'intérêt au travail ; les activités rémunérées.

Du jour où les femmes remettent en cause leurs responsabilités non partagées avec les hommes dans les valeurs de la colonne de gauche, si les hommes ne font pas de même pour les valeurs de la colonne de droite, nous en arrivons à ce que connaît actuellement la société québécoise, dans le domaine des problèmes humains qui font l'objet de ces articles. Si les hommes restent passifs et sourds à l'appel des femmes pour un nouveau partage des tâches et des responsabilités entre les hommes et les femmes, c'est la famille, le couple et la natalité qui continueront d'en être atteints. La société québécoise sera plus que jamais en chute libre.

Je crois surtout que la rupture entre les hommes et les femmes au Québec s'incarne en ce moment entre deux leaderships, parallèles, qui se divisent notre société : un leadership masculin, contrôlant le politique, l'économique, le travail et l'école même ; un leadership existentiel, ne contrôlant rien de moins que le oui ou le non à la vie qu'incarnent des personnes et des couples qui décident de mettre des enfants au monde ou de ne plus le faire. Le leadership masculin, s'il ne retrouve pas le leadership féminin, s'il ne s'accorde pas à ses justes revendications de PARTAGE pour remplacer les POUVOIRS PARALLÈLES, d'hier et d'aujourd'hui, deviendra plus illusoire encore qu'il ne l'est déjà.

À suivre

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Téléphone

dernier. L'agence gouvernementale a, à ce moment, qualifié d'inévitable le rééquilibrage, en refusant une hausse des tarifs de base de 283 %, sur une période de cinq ans.

Ce sont actuellement les revenus plus élevés des interurbains qui aident à maintenir bas les tarifs de base.

A ce sujet, l'Association des consommateurs et l'Organisation anti-pauvreté ont fait remarquer que le téléphone est une nécessité et que des milliers de pauvres devront abandonner le téléphone, si les tarifs de base sont augmentés.

Une étude du commissaire Jean-Pierre Mongeau, du CRTC, a montré que seulement 144,700 abonnés abandonneraient leur abonnement automatique si les taux de base augmentaient de 100 %.

Pour Mme Debbie Hughes, de l'Organisation anti-pauvreté, ce serait encore cinq de trop, si seulement cinq familles pauvres devaient se priver du téléphone. « Ils parlent de pourcentages, mais nous parlons des personnes touchées », a fait remarquer Mme Hughes.

M. McKendry partage cette opinion. Il ajoute que les pauvres qui gardent le service téléphonique, malgré une hausse de tarifs, auront moins d'argent à consacrer à la nourriture et au logement.

Les réductions de tarifs d'interurbains annoncées hier par Bell Canada découlent d'une directive du CRTC.

Les réductions permettront aux abonnés de réaliser une économie variant de 18 % à 29 % sur un appel type de cinq minutes fait par l'interurbain automatique, du lundi au vendredi entre 8 h et 18 h, selon la distance entre le point de départ et le point d'arrivée.

Ainsi, un appel entre Montréal et Toronto, qui coûte actuellement \$ 3,27, ne coûtera que \$ 2,35 l'année prochaine, ce qui équivaut à une réduction de \$ 0,92, ou 28 %. Le même appel sera réduit de \$ 2,51 à \$ 2,05 entre Québec et Trois-Rivières, soit une économie de 18 %, et de \$ 1,91 à \$ 1,51 entre Welland et Hamilton, soit une économie de 19 %.

Les réductions applicables aux appels interurbains effectués pendant les périodes de rabais seront également modifiées le 1er janvier. Les réductions actuelles de 50 % et de deux-tiers seront portées à 60 %, tandis que la réduction de un tiers pour les appels faits en soirée les jours de semaine demeure inchangée.

Par ailleurs, le tarif à la minute pour les appels acheminés par le téléphoniste sera le même que pour les communications par l'interurbain automatique, et une période minimale d'une minute sera facturée.

Il s'agit là d'un changement par rapport au système de facturation antérieur où l'on appliquait aux appels acheminés par le téléphoniste un supplément pour les trois premières minutes de la communication.

Néanmoins, la facturation des appels acheminés par le téléphoniste comprend dorénavant un supplément qui varie selon le type d'appel, de numéro à numéro ou de personne à personne, et selon le type de facturation. Le même supplément s'applique à toutes les communications, qu'elles soient effectuées pendant une période de rabais ou non.

Selon le type de communication, ce supplément sera de \$ 1,50 ou de \$ 1,75 pour les appels de numéro à numéro acheminés par le téléphoniste, tandis qu'on appliquera un tarif fixe de \$ 4 pour les appels de personne à personne.

◆ Juan

Des rumeurs, reprises périodiquement par une partie de la presse, font souvent état de plans ou d'intentions de l'ETA contre le roi, véritable clé de voûte des institutions espagnoles, ou le prince Felipe.

Le roi, qui fait l'objet d'un très large consensus populaire en Espagne, a déjà été confronté personnellement à l'hostilité de l'aile la plus radicale du nationalisme basque : en février 1981, une quinzaine de députés de Herri Batasuna (sympathisants de l'ETA) avait interrompu, en entonnant poings levés le « chant du soldat basque », un discours qu'il prononçait devant la Chambre provinciale de Guernica, au cours d'une visite officielle au Pays Basque.

L'ETA ne pouvait manifestement ignorer la présence du roi Juan Carlos à Baqueira Beret, qui avait été annoncée par la presse.

Dans ces conditions, ce nouvel attentat confirme, symboliquement, que l'ETA suit plus que jamais une « stratégie de la tension » visant à destabiliser la démocratie espagnole.

Chef suprême des armées, garant de l'unité et de la continuité de la nation, en vertu de la constitution de 1978, le roi est la pièce charnière sur laquelle repose les institutions démocratiques. En faisant le lien entre pouvoirs civils et militaires, il a en effet contribué à dissuader toute aventure putschiste, durant ces dernières années, notamment lors du coup de force du 23 février 1981.

◆ « Supermac »

en Grande-Bretagne où il avait reçu le surnom de « Supermac ».

Jusqu'à ses derniers jours, il avait gardé une causticité remarquable, et ne se privait pas de critiquer son successeur conservateur à la tête du gouvernement actuel, Mme Margaret Thatcher, en raison notamment de ses choix économiques.

Celle-ci a immédiatement rendu hommage à Harold Macmillan dans un communiqué.

« Il a laissé le pays plus fort et plus prospère », a-t-elle notamment dit.

Lord Stockton est décédé très discrètement. Il avait à plusieurs reprises, ces derniers temps, été victime de graves problèmes de santé qui l'avaient obligé à être hospitalisé.

◆ Montréal

Montréal sont fermées les 31 décembre, premier et 2 janvier. Elles rouvrent samedi et dimanche prochain, et il est à noter que plusieurs d'entre elles possèdent une aire d'animation et une collection de jeux, de livres et de disques pour enfants.

La Maison-Théâtre pour enfants, située au Tritorium du cégep du Vieux-Montréal, présente une production du Théâtre des Confettis, mise en scène par Robert Lepage, *Comment devenir parfait en trois jours*, de Gilles Gauthier. Mais ce n'est ouvert que les 3 et 4 janvier. (prix de \$ 5 à \$ 6,50, 288-7211).

Le Théâtre de la Galerie, au 6968 Jean-Talon, présente *Chagrin d'ourson* de Monique Fournier (prix de \$ 4 à \$ 5, 277-0806).

Et le Théâtre Maisonneuve de la Place des Arts présente un très grand spectacle, d'une grande puissance visuelle, *Le seigneur des anneaux*, produit par le Théâtre Sans-Fil d'après le roman de Tolkien. Un spectacle de marionnettes « adultes » qui passionnera les enfants plus vieux et les adolescents. Tous les jours sauf le premier janvier, en anglais les 2 et 3 janvier. Prix de \$ 12 à \$ 19.

Quelques suggestions (on se référera à nos pages horaires pour les heures) : d'abord *Bach et Bottine* du cinéaste québécois André Melançon, qui avait réalisé *La guerre des tuques*. L'excellente histoire d'un vieux célibataire amateur de Bach qui voit sa vie envahie par une petite fille (Mahée Paiement) qui adore les animaux. Pour enfants plus vieux. (cinémas Astre, Berri, Carrefour Laval, Ermitage, Longueuil.)

Un grand dessin animé classique de Walt Disney, *La belle et le clochard*, toujours de bon goût, toujours émouvant et à l'eau de rose. Pour enfants plus jeunes. (en français aux cinémas Capitol, Versailles, Laval, Greenfield Park.)

Au cinéma Parisien sur Sainte-Catherine, on signale en matinées un festival de dessins animés de Lucky Luke et d'Astérix.

Si vous avez épuisé ces premiers choix : *Three Amigos*, une comédie loufoque et, dit-on, bien faite, qui intéressera les pré-adolescents. Avec Steve Martin et Chevy Chase (en français aux cinémas Astre, Champlain, Brossard, Carrefour Laval).

Et enfin un dessin animé produit par Steven Spielberg, *Fievel et le nouveau monde* (cinémas Berri, Laval, Le Dauphin, Montréal, Longueuil, Paradis). Pour enfants de tous âges, mais je le signale avec prudence, puisque la plupart des critiques ont éreinté le film, le trouvant particulièrement démagogique.

La danse et les musées

Le *must* qu'il faut avoir vu une fois dans sa vie, d'autant plus qu'il s'agit d'une production d'une extraordinaire qualité : le ballet *Casse-Noisette* de Tchaïkovsky, par les Grands Ballets Canadiens. Salle Wilfrid Pelletier de la Place des Arts, fermé le premier janvier. Les autres jours : le 31 à 19 h 30, le 2 janvier à 14 h, le 3 à 14 h et 19 h 30. Prix de \$ 8 à \$ 24 (842-2112).

À la salle voisine du Théâtre Royal, deux excellents spectacles pour le prix d'un : *Pierre et le loup* de Prokofiev raconté de manière farfelue par Sol, et le ballet *Les souliers magiques* de Paul Baillargeon et Eddy Toussaint. Prix \$ 15. Le 31 décembre à 15 h 30, les 2 et 3 janvier à 15 h 30 et 19 h et le 4 à 14 h.

Pour enfants qui savent faire la part des choses et ne considèrent pas Rambo comme le summum de la gloire, le Musée David M. Stewart,

situé sur l'île Sainte-Hélène, présente une exposition de figurines et de miniatures militaires et civiles (personnages, carrosses, etc.). Ouvert de 10 h à 17 h, fermé le premier janvier. Prix : \$ 1 ou \$ 2 (861-6701).

Et le Musée des Beaux-Arts présente les *Spieunders du Vatican* (fermé le premier janvier, 285-1600). Pour enfants avertis et cultivés : il y a là-dedans des scènes de tortures de saints à faire frémir.

Plein-air

Les arènes de la ville sont ouvertes jusqu'à demain 12 h 30, ferment ensuite pour ré-ouvrir le 2 janvier à partir de 14 h. Patinage libre vendredi.

Les piscines de la ville sont fermées le 31 décembre, le premier et le 2 janvier. Elles ouvrent samedi toute la journée, et ferment dimanche.

Toutes les patinoires extérieures sont évidemment ouvertes, mais il n'y a pas d'entretien le premier janvier. On nous signale que les conditions de la glace vont de « passable à médiocre ».

Montréal regroupe également 25 sentiers balisés de ski de randonnée qui totalisent 100 km. On trouve d'ailleurs des cartes de ces sentiers dans les restaurants et installations de la ville. Les plus importants : le Parc Angrignon (7 km), le Canal Lachine (17 km, accès au métro Charlevoix), le parc Maisonneuve et le Jardin Botanique, les îles Notre-Dame et Sainte-Hélène. On peut faire aussi du ski alpin tous les jours aux parcs de la CUM Mont-Royal, Ignace-Bourget, des Hirondelles et Cabrini. De la glissade et de la raquette dans tous les parcs... et des bonhommes de neige devant tous les maisons, si jamais le Jour de l'an nous apportait une belle bordée.

◆ **Demain**
poire lardée, le gratin d'oranges aux pistaches.
Concevoir un repas de réveillon demande des dons de funambule, car on joue sur un fil. Il faut plaire au palais qui devient de plus en plus délicat. Il faut satisfaire l'appétit titillé par plusieurs verres et en même temps ne pas alourdir un estomac qui va plus tard se tressousser sur la piste de danse. Mais par-dessus tout, il faut plaire au client qui en veut pour son argent.

C'est pour cette raison que certains restaurateurs ont préféré fermer leurs portes le soir le plus payant de l'année, plutôt que de décevoir leur clientèle. Jacques Landry, des « Halles », est un de ceux qui, malgré une excellente table, a dû cesser les réveillons. Un restaurant sur deux étages et un seul orchestre ne lui permettaient pas de rendre tout le monde heureux.

Devant des hôtels et des restaurants qui affichent complet depuis quelques semaines déjà et ceux qui ferment pour les Fêtes de fin d'année, bien des retardataires se retrouvent à la maison, ce qui ne veut pas nécessairement dire corvée de fourneau pour un repas gastronomique. Les traiteurs ont vu leur chiffre d'affaires doubler avec le temps des Fêtes. Pourtant même cette bouée de secours des hôtesse n'a pu cette année sauver tous les retardataires d'un bain de cuisine. Car là encore, les commandes sont tombées avec les premiers flocons de décembre. 1986 finit donc sous le signe de la prévoyance. Que nous réserve 1987 ?

◆ REA

clients se présentent jusqu'à la dernière minute à leur bureau, soit jusqu'à 16 h demain 31 décembre, pour l'achat de titres REA admissibles à une déduction sur le revenu imposable 1986.

Les titres disponibles mentionnés par les six maisons de courtage rejointes sont ceux de Mont Saint-Sauveur, de IAS Biochem aussi appelé Institut Armand Frappier, d'Atlantique Image et Son, de Paul Martin, de CFS Refractories, d'Algo, d'Auberge des gouverneurs, de Groupe Visiontronique, de Groupe pétrolier Olco, de Bois Franc Royal, d'Imperplex, d'Espaleau, de Corporation du réseau Computer Time, de Honco, de Plastiques modernes et des Placements Arden.

Plusieurs courtiers ont presque complété leurs ventes REA et la firme Lévesque Beaubien se targue d'avoir vendu le plus grand nombre de titres et ce le plus rapidement parmi tous les courtiers installés rue Saint-Jacques, Boulevard Dorchester, Côte du Beaver Hall, et rue McGill College.

La demande aurait néanmoins été très faible ces derniers jours, presque tous les clients ayant déjà procédé à leurs achats définitifs. Certains titres représenteraient néanmoins des aubaines présentement, en raison d'une fixation de prix inférieure à ce qui avait été prévue à l'origine.

Certains courtiers qui préfèrent ne pas être nommés mentionnent à cet égard le Groupe Pétrolier Olco qui offre un dividende et un demi-droit d'achat d'action avec chaque unité émise. D'autres courtiers préfèrent les titres manufacturiers comme Bois Franc Royal. Cela n'empêche pas certains de recommander l'Institut Armand Frappier et Mont Saint-Sauveur.

Sept titres REA ont été inscrits à la cote de la Bourse de Montréal hier et seront négociés à compter d'aujourd'hui au marché secondaire. En l'occurrence, il s'agit de Bois Franc Royal dont le prix d'émission avait été fixé à \$ 2,50 l'action, de IAF Biochem à \$ 5, de Honco à \$ 3, de Mont-Sauveur à \$ 3, de Produits réfractaires CFS à \$ 3, de Groupe Plastiques Moderne à \$ 4 et d'Imperplex à \$ 2 l'unité.

Les courtiers soulignaient hier que certains journalistes se sont mis le doigt dans l'oeil en prévoyant avec fanfaronnade que les titres REA ne se vendraient pas et resteraient sur le carreau.

Le fleuve Fraser se meurt

GREG JOYCE

VANCOUVER (PC) — Le fleuve Fraser, une des plus grandes voies d'eau commerciales et touristiques d'Amérique du Nord, coexiste difficilement dans le voisinage de son pire ennemi, l'homme.

La pollution industrielle a provoqué une chute des populations de poissons et d'oiseaux aquatiques et la qualité de l'eau est en voie de se détériorer gravement.

Le fleuve Fraser, le troisième plus grand du Canada, est riche de l'histoire des Amérindiens qui ont habité ses rives durant des millénaires et des expéditions de Simon Fraser qui l'a sillonné au 19ème siècle.

Le Fraser prend sa source près du mont Robson, dans les Rocheuses et, cheminant vers l'océan Pacifique, après avoir parcouru 1,400 kilomètres, il se dirige vers le nord-ouest jusqu'à Prince George, puis se tourne vers le sud en passant par des régions riches en troupeaux de caribous, par le spectaculaire canyon du Fraser et par les tumultueux remous du Hell's Gate.

L'estuaire du fleuve se perd dans de multiples méandres qui ont donné naissance aux nombreuses agglomérations du Grand Vancouver.

Deux récents articles publiés par les prestigieux magazines National Geographic et Canadian Geographic, ont fait état des dangers que la pollution fait courir au fleuve.

Cette voie d'eau, à cause de l'abondance de ses saumons, est célèbre à travers le monde. Il s'agit d'un des plus grands réservoirs d'eau douce du monde pour les salmonidés qui remontent annuellement son cours pour se reproduire dans des centaines, voire des milliers de rivières et ruisseaux secondaires.

Malheureusement, le saumon, à l'instar de nombreuses autres espèces de poissons, de crustacés et d'oiseaux aquatiques, vivent souvent dans les parties les plus polluées du fleuve.

Dans sa partie supérieure, le fleuve n'abrite que de petites communautés humaines et quelques établissements industriels de peu d'importance qui créent peu de pollution. Plus le fleuve approche de son es-

tuaire, toutefois, plus les populations et les industries sont importantes.

Si environ 50 % des 2,7 millions d'habitants de la Colombie-Britannique vivent le long du fleuve Fraser, la majorité de ces derniers habitent le long de ses 100 derniers kilomètres.

À travers cette luxuriante vallée, les eaux sont limoneuses et les rives ont été considérablement transformées par l'aménagement de digues destinées à prévenir les inondations.

L'histoire a enregistré deux inondations catastrophiques du fleuve Fraser, soit en 1894 et en 1948. Ces débordements avaient provoqué des dommages matériels très élevés et sont à l'origine de la décision des gouvernements d'endiguer les rives.

En plus de détruire l'habitat de nombreuses espèces animales, toutefois, ces digues ont incité de nombreuses industries à s'établir sur ces rives d'où elles déchargent dans le fleuve de multiples composés chimiques, notamment des pentachlorophénols, des tétrachlorophénols, du mercure, du chrome et divers autres métaux lourds.

Le plomb et les huiles déversés sur les routes sont également lavés par les pluies et trouvent leur chemin jusque dans l'estuaire du fleuve. Les usines d'électroplacage déversent également du nickel et du chrome, les usines de peinture du plomb et du cadmium, etc.

Les autorités provinciales ont institué un programme en vertu duquel les industries s'engagent « sur l'honneur... » à ne pas abuser du fleuve qui, heureusement, est moins pollué, à l'heure actuelle, que certaines des autres grandes voies d'eau qui traversent des zones habitées d'Amérique du Nord.

Ce programme de surveillance, qui se double de vérifications régulières des lieux, semble fonctionner, selon ses responsables.

Le grand danger provient des gouvernements municipaux qui, prétextant que le fleuve possède une immense capacité de régénération, y déversent quotidiennement environ un milliard de litres de déchets industriels et d'eaux-vannes qui n'ont été que partiellement traitées.

Une compagnie désireuse de déverser ses déchets dans le fleuve n'a

simplement qu'à réclamer un permis qui est presque toujours automatiquement émis et qui comporte une limite sur la quantité de déchets à déverser durant une période limitée.

Au cours des dernières années, seulement quelques firmes ont été condamnées pour avoir violé les conditions du permis qui leur avait été attribué.

Or, les centres commerciaux, résidentiels et industriels se développent toujours plus loin en amont de l'estuaire, si bien que la pollution s'étend toujours de plus en plus loin et que l'habitat faunique et ichthyologique est de plus en plus menacé dans l'estuaire.

Des centaines de milliers de canards et d'oies blanches, migrant le long du Pacifique, utilisent en effet l'estuaire du Fraser comme terrain nourricier.

La Société de conservation de la Colombie-Britannique a notamment noté un déclin sensible des populations locales de sauvagines, au cours des dernières années.

Le problème actuel procède du fait que des douzaines d'organismes municipaux, provinciaux et fédéraux possèdent des droits de contrôle sur la qualité de l'environnement du fleuve Fraser, compliquant la tâche des responsables.

Un nouvel organisme a été récemment créé qui réunit toutes les agences fédérales et provinciales, deux commissions portuaires, des douzaines de municipalités, six tribus indiennes et maints autres organismes, dans l'espoir de mieux planifier la protection du fleuve.

Les pêcheurs commerciaux de la région déplorent toutefois qu'ils n'aient pas été consultés ni admis au sein de cet organisme.

D'autres groupes, notamment les défenseurs de l'environnement et les écologistes, qui n'ont pas, eux non plus, été invités à se prononcer sur la création de cet organisme, déplorent pour leur part « le manque d'intérêt de la population pour la qualité environnementale du fleuve ».

Selon les écologistes, les populations de poisson, dans l'estuaire du Fraser, ne sont plus actuellement que le quart de ce qu'elles étaient au moment où les Blancs sont arrivés dans cette région.



Le Fraser, troisième plus grand fleuve du Canada, est un lieu de circulation industrielle très dense, particulièrement dans son estuaire (ci-haut) où le bois de pulpe est toué sur de longues distances.



Photo AP

Médaille du président aux pilotes de Voyager

Le président Ronald Reagan a remis, hier, à Los Angeles, la médaille présidentielle dite des Citoyens aux pilotes et à l'architecte de « Voyager » en qualifiant leur exploit de meilleur cadeau de Noël que l'Amérique aurait pu recevoir.

M. Reagan a remis cette décoration, qui récompense depuis 1969 les Américains auteurs d'actions exemplaires, à Richard Rutan et Jeana Yeager ainsi qu'à Burt Rutan, qui a conçu « Voyager », premier avion à avoir réussi la semaine dernière un tour du monde sans escale et sans ravitaillement.

Au moment de l'atterrissage, a ajouté le président Reagan à l'adresse de Jeana Yeager, l'Amérique a gagné un héros de plus.

Elle (Jeana Yeager) nous rappelle que l'histoire de l'aviation est encore en train d'être écrite par des hommes et des femmes qui ont l'esprit d'aventure et d'audace.

M. Reagan a rendu hommage au courage des deux pilotes en notant qu'ils avaient notamment affronté un typhon au-dessus du Pacifique.

Le président américain, qui passe les fêtes de fin d'année en Californie, devait se rendre, hier, à Palm Springs.

La remise de médailles est la seule cérémonie publique à laquelle il participe pendant ses vacances avant son retour en fin de semaine à Washington.

30 décembre

par la PC et l'AP

1981: comptant cinq buts contre l'équipe de Philadelphie, le hockeyeur Wayne Gretzky, des Oilers d'Edmonton, est devenu le premier joueur de l'histoire de la Ligue Nationale de Hockey à compter 50 buts en moins de 50 parties. Il en était alors à son 39ème match.

1979: Richard Rogers, co-auteur de comédies musicales à succès comme *South Pacific* et *The Sound of Music*, meurt à l'âge de 77 ans.

1974: début du commerce légal de l'or aux États-Unis.

1972: Washington met fin aux bombardements au Vietnam du Nord alors que la guerre du Vietnam entre dans sa 11ème année.

1970: le général Franco dénonce le drame de Burgos, en commuant les peines de mort prononcées contre six nationalistes basques.

1968: décès de Trygve Lie, premier diplomate à occuper les fonctions de secrétaire général de l'ONU.

1967: décès de Vincent Massey, le premier Canadien d'origine à occuper le poste de gouverneur-général du Canada.

1949: le Vietnam accède à l'indépendance, mais la France se réserve le contrôle militaire du nouvel État.

1948: Rome excommunique le nouveau gouvernement hongrois, à la suite de l'arrestation de Mgr Mindszenty.

1909: de l'or est découvert à Porcupine en Ontario.

1906: un accident ferroviaire fait 53 morts à Washington.

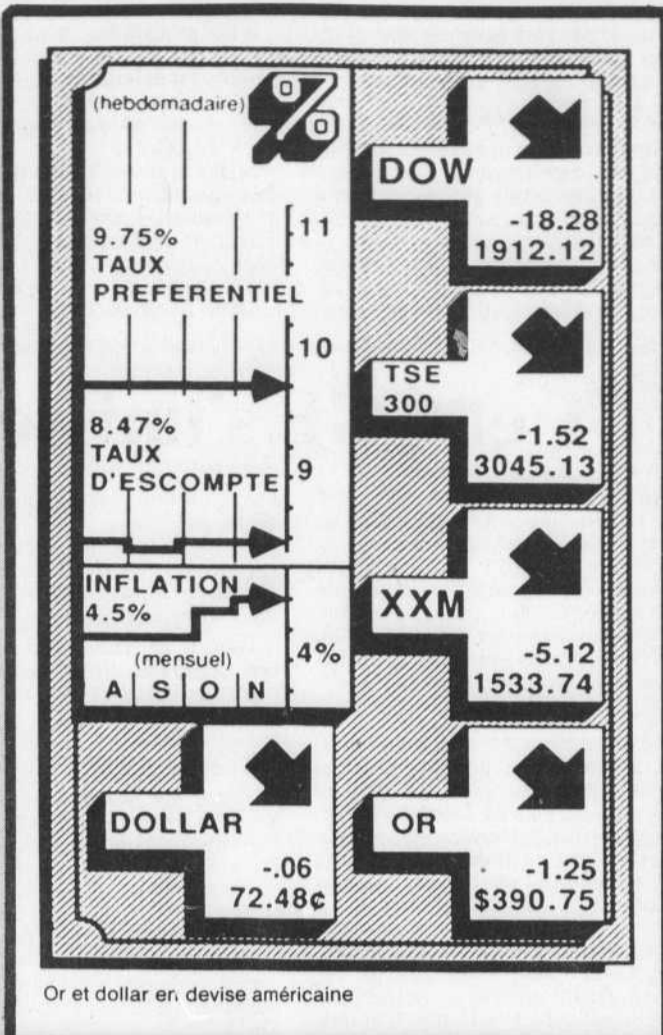
1903: un incendie dans un cinéma de Chicago fait 682 morts.

1870: première élection provinciale au Manitoba.

1833: organisation d'un bureau de santé distinct pour Campobello et West Isles, au Nouveau-Brunswick.

1824: à York en Ontario, l'édifice du parlement du Haut Canada est ravagé par les flammes.

EN UN COUP D'OEIL



Or et dollar en devise américaine

Rapport sur les sociétés de la Couronne

Le Conseil économique durement critiqué par deux de ses membres

JEAN-PIERRE LEGAULT

Le rapport du Conseil économique du Canada sur les sociétés d'État rendu public la semaine dernière est biaisé sur le plan idéologique et manque de rigueur.

Telle est le commentaire qu'on fait au Devoir M. Pierre Fortin et Kalmen Kaplansky, deux des trois membres du Conseil qui ont manifesté leur dissidence quant aux conclusions du document intitulé « L'État entrepreneur : une étude des sociétés d'État au Canada ».

L'étude recommande au gouvernement de privatiser Air Canada, Pétro-Canada et le Canadien et aux provinces et municipalités d'en faire autant dans le domaine du transport urbain.

C'est avant tout une « opposition pragmatique » qu'il faut voir dans le geste de M. Fortin. L'ancien conseiller économique du premier ministre René Lévesque et de Marc Lalonde alors ministre des finances explique qu'il est peut-être pertinent de regarder ces sociétés et de les scruter à la loupe. Mais, dans un rapport sur les compagnies de la Couronne, « c'est arriver à une conclusion un peu hâtive que de tout vouloir privatiser ».

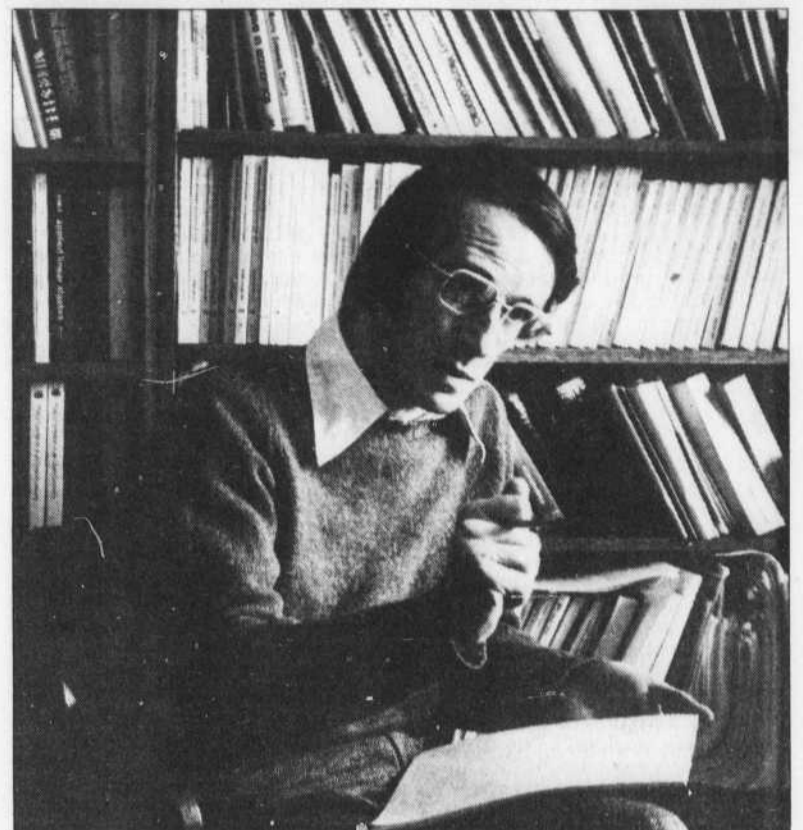
A son avis, chaque cas est un cas particulier qui doit être examiné à la lumière des objectifs qui ont présidé à la mise sur pied de l'organisme. Ce qu'a omis de faire le Conseil économique pour en arriver à ses conclusions. « Les auteurs du rapport sont entrés dans le train de la privatisation trop vite », explique celui qui

dans certains cas, comme celui de la raffinerie de sucre de St-Hilaire, s'est montré favorable à la vente à l'entreprise privée. « A priori, je n'ai pas de biais idéologique personnel contre la privatisation, mais le dossier de la raffinerie était prêt lorsque la vente en a été proposée ».

M. Kaplansky est pour sa part plus virulent à l'endroit du rapport. « Nous (les trois signataires) sommes contre de la première à la dernière ligne ». À son avis, lorsqu'il s'agit de produire une étude, il n'est pas suffisant de retenir que les faiblesses des sociétés en cause. « Vous devez également vous demander si les compagnies privées ne souffrent pas des mêmes tares ».

L'économiste à la retraite n'hésite pas à qualifier le document de « rapport idéologique » dans la lignée directe des politiques néo-conservatrices « qui sont en perte de vitesse partout ». « Le Conseil se nuit lui-même. Il ne devrait pas oublier qu'il est aussi un organisme gouvernemental » ajoute-t-il avec une pointe d'ironie dans la voix, s'empresant de préciser que la prospective économique ne peut en aucun cas faire fi des éléments à caractère politique.

Prenant comme exemple Pétro-Canada, M. Fortin estime qu'il y a des éléments très positifs à ce qu'un gouvernement ait un « témoin » dans le secteur énergétique. « Le secteur privé ne peut assurer une telle politique garantissant l'approvisionnement en cas de rupture des sources traditionnelles. » D'autant plus qu'il est difficile d'avoir un coussin amor-



M. Pierre Fortin croit que des éléments de mode et d'idéologie ont pu raccourcir le jugement des auteurs du rapport

tisseur dans le contexte mondial actuel. À son avis, l'intervention gouvernementale est souhaitable dans

ce secteur. Sous quelle forme ? « Ça reste discutable. Il y a peut-être d'autres points à discuter. Voir page 10 : Privatisation

LES AFFAIRES ...EN QUELQUES LIGNES

SERGE TRUFFAUT

Bois Franc Royal s'inscrit à la côte...

Entreprise de transformation qui commercialise des bois de finition et d'ébénisterie, Bois Franc Royal prévoit compléter aujourd'hui son premier appel public à l'épargne. Cette compagnie propose un minimum de 1,600,000 et un maximum de 2,000,000 d'actions ordinaires au prix de \$ 2,50 chacune.

Et IAF Biochem également

Ces actions, offertes à \$ 5 l'unité, comportent une déduction équivalente à 75 %. IAF Biochem est une filiale de l'Institut Armand Frappier ayant comme principal objectif la mise sur pied d'une entreprise pharmaceutique.

Honco y va pour 900,000 d'actions

Fabricant de bâtiments monocoques en acier, Honco Inc propose 900,000 actions ordinaires à \$ 3 chacune qui donneront droit à une déduction égale à 100 %. Cette entreprise exécute également des travaux de construction reliés aux bâtiments et peut réaliser des contrats clés en mains.

Mont Saint-Sauveur propose 1,7 million d'actions

Compagnie exploitant les centres de ski Mont Saint Sauveur dans les Laurentides et Jay Peak dans le Vermont ainsi qu'un aqua-parc, Mont Saint-Sauveur International transige 1,750,000 actions au prix de \$ 3 l'unité.

Les Produits réfractaires CFS s'inscrit à la côte

C'est aujourd'hui que la compagnie Les Produits réfractaires CFS entend compléter son premier appel public à l'épargne. Il s'agit d'une émission de 2,500,000 actions à \$ 3 chacune. Cette entreprise fabrique des produits chimiques et effectue le traitement de minéraux industriels.

Selon le Mouvement Desjardins

Le Québec entame une autre année d'expansion

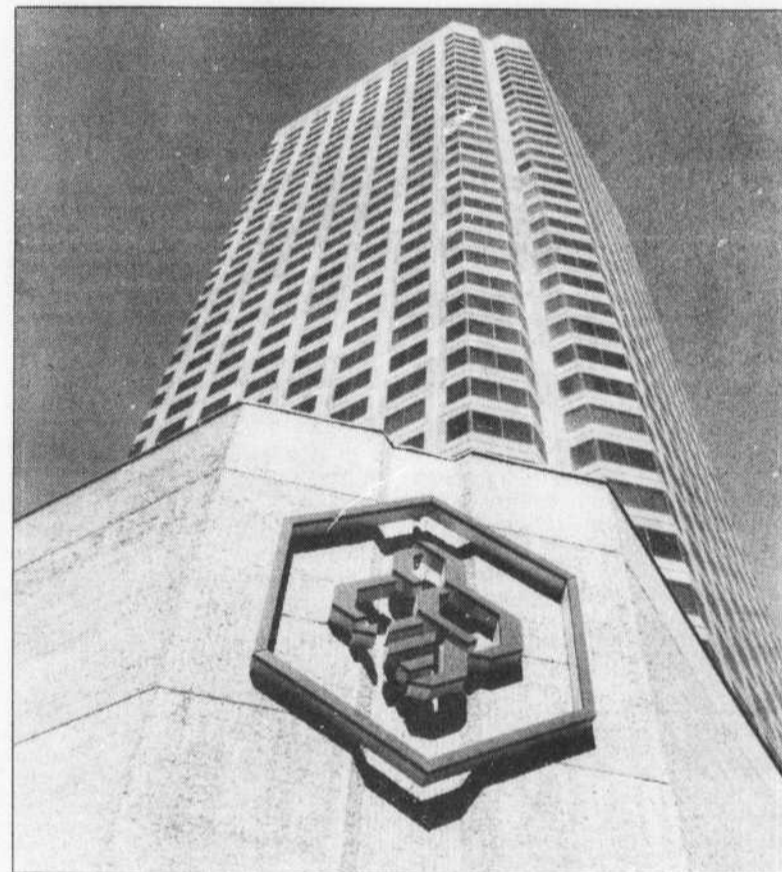
SERGE TRUFFAUT

C'est grâce aux ménages si, en 1986, le Produit intérieur brut a progressé de 3,3 % au Canada et de 4 % au Québec, indique la première analyse prévisionnelle du Mouvement Desjardins.

Économiste sénior au sein de cette institution financière, M. Clément Gignac a souligné au DEVOIR que « le taux d'épargne observé en 1986 a été le plus bas depuis 1974 ; alors qu'il avait été de 13,6 % en 1985, il s'est fixé à 11 % cette année ». Selon ce spécialiste, le soutien apporté par les consommateurs doit s'interpréter comme une marque de confiance dans l'économie nationale. « Ils n'ont pas hésité à s'endetter ».

C'est dans l'activité immobilière que cette dépense s'est manifestée avec le plus d'éclat. En incluant les chiffres propres au quatrième trimestre en voie de s'achever, M. Gignac estime que le nombre de mises en chantier sera de 200,000 à l'ensemble du pays, « soit le plus haut niveau depuis 1975-76 ».

Au Québec seulement, la construction domiciliaire a été de 61,000 nouveaux logements soit le volume le plus élevé depuis une dizaine d'années. D'après le document du Mouvement Desjardins, « une baisse des taux d'intérêt hypothécaires, des perspectives économiques intéressantes, une formation soutenue des ménages et l'exemption partielle des gains de capital ont favorisé ce bond



spectaculaire du nombre de mises en chantier cette année. Dans le secteur de la vente au dé-

tail, alors qu'en 1985 et au Québec seulement, le volume avait augmenté de 9,6 % par rapport à 1984.

celui de cette année a été de 9,5 % et devrait baisser de 2 % en 1987 pour se fixer à 7,5 %.

« Nous avons noté, a poursuivi M. Gignac, un recours plus important à l'épargne accumulée, de telle sorte que les achats en biens et services se sont faits à un rythme comparable à celui de 1985 ». Ce sont plus précisément les ventes de meubles, d'appareils ménagers et d'automobiles qui ont affiché les plus fortes progressions.

Ce soutien des consommateurs est d'autant plus remarquable, qu'en parallèle, les revenus s'accroissent plus lentement depuis le tout début de 1986. L'économiste Clément Gignac a confié que les hausses salariales continueront à se négocier, en 1987, aux alentours de 3 %, en-dessous du taux d'inflation.

En ce qui concerne le commerce extérieur, c'est par la négative qu'il s'est manifesté. « Nous n'avons pas noté, a précisé M. Gignac, d'effets bénéfiques de la baisse du dollar canadien sur le marché international. De plus, le Japon et les pays européens ont connu une croissance plus faible en 1986 qu'en 1985. Or, à l'exception des États-Unis, ces nations sont nos principales clientes. Et puis, les nouvelles puissances industrielles comme la Corée nous concurrencent de plus en plus ».

Dans ces conditions d'expansion modérée, la création d'emploi au Québec a été beaucoup plus faible qu'en 1985. En effet, les calculs du

LES TITRES RÉA

| Date d'inscription | Émetteur | Déduction | Montant (millions) | Prix à l'émission | Prix au marché 22-12-86 | Prix au marché 26-12-86 | Var. |
|--------------------|-----------------------------|-----------|--------------------|-------------------|-------------------------|-------------------------|---------|
| 07-08-86 | A. Lambert International | 100 % | 5,0 | 5,0 \$ | 450 | 430 | -20 |
| 10-12-85 | ACSI | 150 % | 2,0 \$ | 200 | 430 | 380 | 50 |
| 01-08-86 | Acier Leroux | 100 % | 5,0 \$ | 5,0 \$ | 390 | 400 | +10 |
| 24-04-84 | Alligro | 150 % | 3,5 \$ | 2,0 \$ | 8 \$ | 7 1/2 \$ | - 1/4 |
| 22-08-86 | Alimentation Couche-Tard | 100 % | 2,5 \$ | 200 | 375 | 385 | +10 |
| 14-11-85 | Artopex | 150 % | 5,0 \$ | 5,0 \$ | 9 1/2 \$ | 8 1/2 \$ | - 1/2 |
| 13-11-86 | Atlantique A | 50 % | 6,5 \$ | 6 1/2 \$ | 495 | 475 | -20 |
| 9-10-86 | Auto Point | 100 % | 2,0 \$ | 210 | 210 | | |
| 22-06-84 | Berkley pr. conv. | 150 % | 4,0 \$ | 400 | 65 1/2 \$ | 53 \$ | +1 1/2 |
| 30-09-86 | Bestar Inc. | 100 % | 8,1 \$ | 5 1/2 \$ | 5 \$ | 495 | -5 |
| 07-11-85 | Bilrite | 100 % | 11,5 \$ | 8,0 \$ | 6 1/2 \$ | 7 1/2 \$ | + 1/2 |
| 28-05-85 | Bombardier B | 75 % | 28,6 \$ | 6,5 \$ | 26 \$ | 26 \$ | |
| 27-11-84 | Biotech Electronics | 150 % | 7,0 \$ | 5,0 \$ | 470 | 440 | -30 |
| 13-08-86 | Cambior | 75 % | 15,0 \$ | 9 1/2 \$ | 14 1/2 \$ | 15 1/2 \$ | +1 1/2 |
| 15-06-84 | Canam Manac Inc. A | 100 % | 9,5 \$ | 3 1/2 \$ | 11 1/2 \$ | 11 1/2 \$ | |
| 21-05-86 | Canam Manac | 50 % | 51,1 \$ | 15 1/2 \$ | 11 1/2 \$ | 11 1/2 \$ | |
| 08-12-84 | Cancom | 150 % | 20,0 \$ | 5,0 \$ | 12 1/2 \$ | 12 1/2 \$ | |
| 06-09-85 | Cascades | 100 % | 17,2 \$ | 5 1/2 \$ | 12 1/2 \$ | 11 1/2 \$ | - 1/2 |
| 22-03-84 | CB Pak Inc. | 75 % | 27,0 \$ | 12 1/2 \$ | 19 1/2 \$ | 19 1/2 \$ | |
| 27-12-84 | CB Pak Inc. | 75 % | 24,0 \$ | 12 1/2 \$ | 19 1/2 \$ | 19 1/2 \$ | |
| 10-09-85 | Ciment St-Laurent A | 50 % | 14,0 \$ | 11,0 \$ | 20 1/2 \$ | 21 1/2 \$ | + 1/2 |
| 03-10-84 | Circo Craft Inc. | 150 % | 23,1 \$ | 8 1/2 \$ | 8 \$ | 7 1/2 \$ | - 1 |
| 15-06-85 | CFCF Inc. | 75 % | 44,0 \$ | 13 1/2 \$ | 19 1/2 \$ | 18 1/2 \$ | - 1 |
| 23-04-85 | Consolidated Bathurst | 50 % | 100,0 \$ | 16 1/2 \$ | 29 1/2 \$ | 30 \$ | + 1/2 |
| 14-11-85 | Cont. Pharma Cryosan A | 150 % | 6,0 \$ | 5,0 \$ | 6 \$ | 5 1/2 \$ | - 1/2 |
| 14-11-85 | Cont. Pharma Cryosan B | 150 % | 6,0 \$ | 5,0 \$ | 5 1/2 \$ | 5 1/2 \$ | |
| 07-05-85 | Corp. Fin. Power | 50 % | 27,4 \$ | 27 1/2 \$ | 21 1/2 \$ | 20 1/2 \$ | - 1 |
| 14-10-85 | Credit Ind. Desjardins | 50 % | 13,0 \$ | 6 \$ | 6 1/2 \$ | 6 1/2 \$ | |
| 11-12-84 | Datagram Inc. | 150 % | 3,0 \$ | 300 | 240 | 225 | -15 |
| 26-06-85 | Datamark | 150 % | 2,0 \$ | 200 | 6 \$ | 5 1/2 \$ | - 1/2 |
| 08-05-86 | Disnat (Investissements) | 75 % | 2,0 \$ | 200 | 255 | 252 | -3 |
| 19-11-86 | Disq Saturne | 100 % | 3,0 \$ | 275 | 245 | 210 | -35 |
| 15-06-85 | Dofor Inc. | 50 % | 25,0 \$ | 9 1/2 \$ | 16 1/2 \$ | 17 1/2 \$ | + 1/2 |
| 8-12-86 | Domicil Inc. | 100 % | 2,0 \$ | 250 | 200 | 225 | +25 |
| 06-06-85 | Domtar | 50 % | 56,2 \$ | 17 1/2 \$ | 35 \$ | 35 1/2 \$ | + 1/2 |
| 05-12-85 | Donohue Inc. | 50 % | 16,0 \$ | 17 1/2 \$ | 29 1/2 \$ | 29 \$ | - 1/2 |
| 18-12-84 | Entreprises Hartco | 150 % | 7,0 \$ | 7,0 \$ | 350 | 350 | |
| 04-12-85 | F. Armitec Pr. conv. | 150 % | 2,2 \$ | 200 | 106 | 106 | |
| 07-11-84 | FCA Internationale | 100 % | 12,5 \$ | 18,0 \$ | 19 1/2 \$ | 19 1/2 \$ | + 1/2 |
| 22-10-86 | Fourgons Transit | 75 % | 400 \$ | 400 \$ | 430 | 420 | -10 |
| 09-06-86 | Geoffrion, Leclerc B | 75 % | 10,5 \$ | 6,0 \$ | 10,5 \$ | 6,0 \$ | |
| 29-10-84 | Goodfellow | 150 % | 5,0 \$ | 5,0 \$ | 430 | 440 | +10 |
| 17-07-86 | Grill Inc. | 100 % | 15,3 \$ | 9,0 \$ | 8 \$ | 8 \$ | |
| 26-11-85 | Groupe Cogeco | 100 % | 8,3 \$ | 7 1/2 \$ | 8 \$ | 8 1/2 \$ | + 1/2 |
| 09-07-86 | Groupe Cogeco | 75 % | 9,0 \$ | 9,0 \$ | 8 \$ | 8 1/2 \$ | + 1/2 |
| 14-10-86 | Groupe DMR | 75 % | 20,0 \$ | 8,0 \$ | 8 \$ | 7 1/2 \$ | - 1/2 |
| 02-12-86 | Gr. Espadon Peterborough | 100 % | 3,0 \$ | 3,0 \$ | | | |
| 28-10-86 | Groupe Jean Coutu | 50 % | 48,0 \$ | 6 1/2 \$ | 7 1/2 \$ | 7 1/2 \$ | |
| 23-10-85 | Groupe Kaufel | 150 % | 6,3 \$ | 200 | 6 1/2 \$ | 6 1/2 \$ | |
| 02-09-86 | Groupe Kaufel | 50 % | 10,0 \$ | — | 6 1/2 \$ | 6 1/2 \$ | |
| 30-12-85 | Groupe Lacroix | 150 % | 2,7 \$ | 350 | 175 | 150 | -25 |
| 24-10-85 | Groupe La Laurentienne B | 50 % | 30,0 \$ | 9,0 \$ | 11 \$ | 10 1/2 \$ | - 1/2 |
| 13-06-86 | Groupe La Laurentienne B | 50 % | 60,2 \$ | 14,0 \$ | 11 \$ | 10 1/2 \$ | - 1/2 |
| 15-12-86 | Gr. Pétrolier Olco | 100 % | — | — | — | — | |
| 15-12-86 | Gr. Plastique moderne | 75 % | 4,5 \$ | 4,0 \$ | — | — | |
| 11-06-86 | Groupe SNC | 50 % | 47,2 \$ | 13,0 \$ | 13 \$ | 12 1/2 \$ | - 1/2 |
| 06-01-86 | Groupe Toteq | 150 % | 2,0 \$ | 200 | 335 | 315 | -20 |
| 16-06-86 | Groupe Toteq | 100 % | 13,0 \$ | 6,0 \$ | 335 | 315 | -20 |
| 29-10-84 | Groupe Trans. GTC. | 150 % | 10,0 \$ | 438 | 12 1/2 \$ | 12 1/2 \$ | |
| 11-07-86 | Groupe Trans. GTC. | 75 % | 21,9 \$ | 12 1/2 \$ | 12 1/2 \$ | 12 1/2 \$ | |
| 21-11-85 | Groupe Vidéotron | 75 % | 23,3 \$ | 7 1/2 \$ | 15 1/2 \$ | 15 1/2 \$ | |
| 07-06-85 | Guardcor Invest. | 150 % | 10,0 \$ | 9 1/2 \$ | 6 1/2 \$ | 7 \$ | + 1/2 |
| 15-12-86 | IAF Biochem International | 75 % | 15,0 \$ | 5,0 \$ | — | — | |
| 12-11-85 | IPL Inc. | 150 % | 5 1/2 \$ | 5,795 \$ | 6 1/2 \$ | 6 1/2 \$ | |
| 19-12-85 | Idéal Métal | 150 % | 13,0 \$ | 5 1/2 \$ | 465 | 450 | -15 |
| 03-06-86 | Imasco | 50 % | 258 \$ | 34 1/2 \$ | 32 1/2 \$ | 32 1/2 \$ | |
| 05-11-86 | Industries Amisco | 100 % | 5,3 \$ | 5 1/2 \$ | 5 \$ | 5 1/2 \$ | + 1/2 |
| 29-11-85 | Industries Charan Inc. | 100 % | 10,0 \$ | 10,0 \$ | 7 1/2 \$ | 6 1/2 \$ | - 1/2 |
| 25-07-86 | Industrie Domco | 50 % | 13 1/2 \$ | 13 1/2 \$ | 10 1/2 \$ | 9 \$ | - 1 1/2 |
| 29-07-86 | Industries Triton | 100 % | 12,0 \$ | 7 1/2 \$ | 370 | 380 | +10 |
| 16-12-86 | Informatrix 2000 | 100 % | 10,0 \$ | 4,0 \$ | — | — | |
| 11-12-85 | Lambert-Somec | 150 % | 5,0 \$ | 325 | 360 | 355 | -5 |
| 08-07-86 | Laperrrière et Verreault | 100 % | 4,0 \$ | 400 | 5 1/2 \$ | 5 1/2 \$ | |
| 07-01-86 | Lavalin Tech. | 100 % | 10,0 \$ | 475 | 250 | 225 | -25 |
| 30-10-86 | Lépine-Cloutier | 100 % | 3,5 \$ | 250 | 215 | 200 | -15 |
| 03-07-86 | Lévesque Beaubien A | 50 % | 57,0 \$ | 8 1/2 \$ | 7 1/2 \$ | 7 1/2 \$ | |
| 3-12-86 | Logibec groupe informatique | 100 % | 2,0 \$ | 200 | 260 | 250 | -10 |
| 10-06-86 | Logistec B | 50 % | 12,0 \$ | 9 1/2 \$ | 5 1/2 \$ | 5 \$ | - 1/2 |
| 25-03-84 | Louvem Inc. pr. conv. | 150 % | 8,0 \$ | 5,0 \$ | 240 | 230 | -10 |
| 15-11-85 | M-Corp Inc. | 150 % | 4,8 \$ | 14 1/2 \$ | 14 1/2 \$ | 14 1/2 \$ | |

Voir page 11 : Les titres RÉA

LE DEVOIR ECONOMIQUE

Croissance modérée aux EU l'an prochain

WASHINGTON (AP) — La croissance économique aux États-Unis devrait être modérée en 1987, estiment la plupart des instituts américains de conjoncture qui prévoient une reprise suffisamment forte pour faire diminuer légèrement le taux de chômage, mais suffisamment faible aussi pour conduire la Réserve fédérale à baisser son taux d'escompte.

La lente reprise de l'économie devrait se poursuivre au même rythme que les deux années précédentes. Cette croissance sera suffisante pour amener à une baisse des taux d'intérêt, déjà actuellement à leur niveau le plus bas de la décennie, au moins au cours du premier semestre. Mais l'inflation, dont le niveau était particulièrement bas cette année

grâce à la chute des prix de l'énergie, devrait quant à elle remonter au niveau qu'elle avait connu avant le contre-choc pétrolier.

La profonde réforme fiscale mise en oeuvre à partir du 1er janvier devrait en revanche provoquer un ralentissement de l'économie au début de l'année. Même si la nouvelle loi fiscale réduit les prélèvements sur les revenus, de nombreux économistes pensent que ces avantages seront compensés par une baisse importante des dépenses des entreprises, soumises à un nouvel impôt.

Mais au second trimestre, grâce à une baisse du déficit du commerce extérieur et peut-être à une intervention de la Réserve fédérale, l'économie américaine devrait redémarrer.

◆ Privatisation

« Le débat entourant Air Canada relève, selon lui, d'un problème de conception du pays. Dans un environnement où la population est éparse et les régions très éloignées les unes des autres, serait-il plus rentable de vendre la société aérienne et d'en suite subventionner l'entreprise privée pour assurer un service adéquat ? M. Fortin dit ne pas avoir tous les éléments en main pour prendre une décision éclairée. « Comment assurer un service maximum à un coût minimum ? C'est l'analyse que le Conseil économique n'a pas faite avant de publier le rapport ».

D'autre part, les auteurs du rapport se sont, semble-t-il, montré anti-intervention publique dans le secteur financier et, n'eût été des membres

du Conseil (les trois dissidents et certains confrères), le public aurait eu droit à des « monstruosités ». Pour M. Fortin, le cas de la Caisse de dépôt et de placement est un cas particulier. Le problème majeur en est un de confiance de la part du secteur privé. « Lorsque des garanties de gestion sans visées politiques seront données, il y aura un net progrès à cet égard » soutient-il.

Pour ce qui est du transport urbain, les deux « dissidents » croient que l'intervention gouvernementale est souhaitable. M. Kaplansky, rappelant le piètre état de ce secteur aux États-Unis où il est entre les mains du secteur privé, ne peut s'empêcher de se demander pourquoi les municipalités canadiennes s'y sont impliquées si ce n'est parce que les entreprises privées ne le faisaient pas et n'en étaient pas capable.

Le délai est fixé à ce soir Reprise des pourparlers sur le bois d'oeuvre

WASHINGTON (PC) — Après un répit de cinq jours à l'occasion de Noël, les négociateurs canadiens et américains ont repris leurs pourparlers, hier, sur l'épineuse question des exportations de bois d'oeuvre canadien aux États-Unis.

Les deux gouvernements se seraient mis d'accord pour que le Canada impose une taxe d'exportation de 15 % sur le bois d'oeuvre. Cette taxe demeurerait en vigueur jusqu'à ce que les deux gouvernements, à une date ultérieure, aient trouvé une

formule détaillée pour le remplacer au profit de droits de coupe provinciaux plus élevés.

Les négociateurs, cependant, auraient convenu qu'il était impossible d'établir une telle formule avant mardi soir, date où le département américain du Commerce doit rendre son jugement dans cette affaire.

Si le département du Commerce maintient sa prétention que le bois d'oeuvre est subventionné au Canada, l'affaire sera portée devant la Commission du commerce interna-

tional des États-Unis, qui aura jusqu'au 17 février pour décider si les importations canadiennes nuisent à l'industrie du bois américaine.

Droits compensateurs

Des droits compensateurs ne seront pas imposés avant que la commission ait décidé que les importations canadiennes nuisent aux producteurs américains.

En tout temps avant le 17 février, les procédures peuvent être arrêtées, afin de permettre un règlement

négocié.

« Le problème, a noté M. Bill Lange, porte-parole des compagnies de bois américaines, c'est que nous négocions depuis longtemps et qu'il reste encore plusieurs points importants à régler ».

Même si un règlement peut se produire avant le 17 février, le Canada préférerait signer un accord dès mardi, de crainte que la décision du département ne lui soit pas favorable et qu'elle crée un précédent difficile à surmonter.

Incertitude pour la construction non-résidentielle

OTTAWA (PC) — Des questions nationales en suspens, telles que les négociations commerciales accélérées avec les États-Unis, détermineront si l'industrie de la construction non-résidentielle connaîtra la même bonne croissance de l'an que celle des deux années précédentes, affirme M. Bob Nuth, président de l'Association canadienne de la construction.

« Le volume total de construction non-résidentielle s'est accru de 9,5 % par rapport à 1985, pour atteindre \$5 milliards », a déclaré le président de l'association qui représente 25.000 firmes-membres employant plus de 580.000 personnes.

« Les perspectives pour 1987 s'annoncent raisonnablement bonnes, ajoute-t-il dans sa revue et ses prévisions de fin d'année pour l'industrie. Cependant, le mauvais état du secteur pétrolier et gazier, combiné

aux perspectives incertaines de plusieurs questions nationales de premier ordre, suffit à nous donner quelques moments d'anxiété ».

La libéralisation des échanges, la réforme fiscale et l'amélioration du système d'assurance-chômage auront un impact significatif sur les perspectives de l'industrie de la construction, note M. Nuth dans un communiqué publié, hier, à Ottawa.

En 1987, l'ACC a l'intention de presser le gouvernement pour qu'il réforme les lois fiscales de façon à promouvoir l'accroissement des investissements. « Nous avons besoin d'investissements en installations manufacturières, en développement commercial et en infrastructure pour compenser les pertes d'emploi causées par les difficultés du secteur de l'énergie », note le président de l'association.

ITT et CGE s'unissent

PARIS (AFP) — La signature, prévue pour aujourd'hui à Bruxelles, de l'accord mis au point entre CGE (France) et ITT (États-Unis) aboutira à la constitution d'un consortium européen de télécommunications à vocation mondiale et de la seconde plus importante entreprise mondiale de télécommunications.

L'accord constituera le plus important document connu jamais par un groupe dans le monde industriel, indique-t-on chez ITT. Le chiffre d'affaires annuel du nouveau consortium représentera environ \$12,5 milliards US, au second rang derrière l'américaine ATT (\$34,9 milliards).

Le nouveau groupe prendra la première place dans le domaine du câble, ravissant ainsi la primauté à l'italienne Pirelli. Son champ d'action embrassera, pour l'essentiel, les domaines de la commutation publique, des transmissions, de la communication d'entreprise, des services informatiques, logiciels inclus, ainsi que les activités de câbles et fais-

ceaux hertziens et de transmissions spatiales.

La nouvelle multinationale héritera d'un effectif global évalué à 150.000 personnes environ, réparties dans le monde entier.

Dans le domaine de la commutation numérique, TCNV proposera les centraux E-10 (CGE) — le système le plus répandu dans le monde actuellement — et le système 12 (ITT), commandé par vingt pays.

En Europe, le consortium aura cependant à affronter de sérieux concurrents, notamment le constructeur allemand Siemens, qui occupe notamment 50 pour cent du marché portugais et propose son central numérique EWS, et la suédoise Ericsson (30 pour cent du marché espagnol), conceptrice du système numérique AXE.

ITT est, rappelle-t-on, présente en Europe depuis 1920. Alcatel, de son côté, existe depuis 1895, par l'intermédiaire de la Société industrielle du téléphone, ancêtre de CIT qui deviendra CIT-Alcatel.

◆ Desjardins

Mouvement Desjardins estime que celle-ci aurait été de 59,000 en 1986, comparativement à 80,000 en 1985. A ce chapitre, le taux québécois est en bas de la moyenne nationale, une progression de 2 % comparative à 3 %. Pour 1987, un niveau de 2 % de création d'emploi est anticipé tant au Québec qu'au Canada.

En ce qui concerne le chômage, de 11 % qu'il est actuellement au Québec, les économistes de chez Desjardins prévoient une réduction de 0,5 % au cours des douze prochains mois. Cette pondération sera semblable au niveau canadien qui affichera un taux de chômage de 9,1 %; il est présentement à 9,6 %.

A la rubrique déception, M. Gignac pointe du doigt l'inflation. « Pendant qu'il passait aux États-Unis de 3,5 % à un peu moins de 2 %, le taux canadien s'est maintenu à 4 % et cela, malgré l'effondrement des prix du pétrole ».

Selon cet expert, trois facteurs ont concouru au maintien du taux canadien. En premier lieu, les différents paliers gouvernementaux ont haussé

les taxes. Ensuite, le prix des automobiles importées a sensiblement augmenté. La dévaluation du dollar par rapport au yen et au mark est la cause. Enfin, la fébrilité du marché immobilier.

En 1987, une réduction du taux de croissance et une augmentation du taux d'inflation sont prévisibles. Le PIB sera de 2,4 % au Canada et de 3 % au Québec qui, pour une cinquième année consécutive, aura un taux d'expansion dépassant la moyenne nationale. « La croissance canadienne sera plus faible parce que le consommateur sera réticent à puiser dans son bas de laine ». Quant au taux d'inflation, il atteindra les 4,7 % à la fin de 1987, comparative à 4,1 % en 1986.

Enfin, la monnaie. « Malgré notre taux d'inflation supérieur à celui des États-Unis, malgré notre déficit de \$30 milliards, il faut bien admettre que le dollar canadien affiche une belle fermeté. Cela dit il faut s'attendre à une dévaluation qui le ramènera à \$0,70 US ».

L'explication de cette baisse réside, selon M. Gignac, dans le fait que le gouvernement canadien ne pourra pas préserver le même écart entre les taux d'intérêt américain et canadien. Autre explication, il est peu probable que les pays étrangers achètent aussi massivement des titres canadiens comme ils l'ont fait en 1986.

Evitez la fumée

Pour mieux respirer



AVIS PUBLICS

AVIS EST donné que FRANÇOIS RAICINE, 410 Cote Terrence, St-Louis de Terrebonne, J0N 1N0 détenteur du permis M-50293-001-00 région 10, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de ALAIN TRECHANIER TRANSPORT ENR., 155 York Crescent Rosemere Qué. Région 10, conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.O.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.

1ère publication: 29 décembre 1986
2ème publication: 30 décembre 1986

Prenez avis que GUY LAPLANTE, R.R. #1, (Rang 5 Ouest) Thurso, J0X 3B0 titulaire du permis de camionnage en vrac numéro 2-M-510407-001 pour la région 07 s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le transfert de son permis en faveur de Excavation Thurso Inc. R.R. #1 (Rang 5 Ouest) Thurso, J0X 3B0.

Tout intéressé à ladite requête peut porter opposition ou intervention dans les cinq jours qui suivent la deuxième publication dans ce journal à: Commission des transports du Québec, 585, boul., Charest est, Québec, G1K 7W5.

1ère publication: 30 décembre 1986
2ème publication: 31 décembre 1986
BEAUDET PIUZE, Avocats
2030 Père LeLievre, Suite 374, Duberger, G1P 2X1

AVIS EST donné que M. RÉAL GUILLET, 287, Rg. Argenteuil à St-Damase, Qué. détenteur du permis M-500649 D-001 région 06 s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de M. Mario Monast, 80- Mgr. Lussier à St-Damase, Qué. région 06 conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.O.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.

1ère publication: 29 décembre 1986
2ème publication: 30 décembre 1986

Prenez avis que GUY LAPLANTE, R.R. #1, (Rang 5 Ouest) Thurso, J0X 3B0 titulaire du permis de camionnage en vrac numéro 2-M-510407-001 pour la région 07 s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le transfert de son permis en faveur de Excavation Thurso Inc. R.R. #1 (Rang 5 Ouest) Thurso, J0X 3B0.

Tout intéressé à ladite requête peut porter opposition ou intervention dans les cinq jours qui suivent la deuxième publication dans ce journal à: Commission des transports du Québec, 585, boul., Charest est, Québec, G1K 7W5.

1ère publication: 30 décembre 1986
2ème publication: 31 décembre 1986
BEAUDET PIUZE, Avocats
2030 Père LeLievre, Suite 374, Duberger, G1P 2X1

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-156541-868

COUR SUPÉRIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)
EDOUARDO BLANCO, Requêteur

VS. OLGA KIRCHENBERGER, Intimée
PAR ORDRE DE LA COUR L'intimée OLGA KIRCHENBERGER est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication d'une copie de la déclaration en divorce à été laissée à la Division des Divorces à son intention. PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre opposition ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à votre contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTREAL, ce 19ième jour de décembre 1986
MICHEL MARTIN, PROTONOTAIRE-ADJOINT
LAFORREST, BOYANER, SPINWALL & LAFORREST, BOYANER, SPINWALL & LAFORREST, 6655, ch. Côte-des-Neiges Bureau 405 MONTREAL (Québec) Tél. 731-3234

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-15799-867

COUR SUPÉRIEURE
PRESENT
FRANÇOIS BOILLARD, P.A.C.S.
GERARD LARIVIERE, Partie demanderesse c. DELTA ALUMINIUM LTEE, Partie défenderesse

LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE BAGOT ASSIGINATION
ORDRE est donné à M. LOUIS BELLAÏT de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, est rue Notre-Dame, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR. Une copie de la demande en divorce a été remise au greffe à l'intention de M. LOUIS BELLAÏT. Une copie de la requête pour mesures provisoires, présentables le 4 février 1987, a également été remise au greffe à l'intention de M. LOUIS BELLAÏT.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq jours qui suivent la deuxième parution de ce journal à la Commission des Transports du Québec, 585 Boul. Charest Est, Québec, P.Q. G1K 7W5.

1ère parution: 29 décembre 1986
2ème parution: 30 décembre 1986

Date: 22 décembre 1986
MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-15716-868

COUR SUPÉRIEURE
DAME GINETTE GERMAIN, Demanderesse

VS. GERARD CLERVOYANT, Défendeur
AVIS EST DONNÉ A M. GERARD CLERVOYANT, défendeur en cette cause, de lieux inconnus de comparaître au greffe de la Cour Supérieure dans un délai de trente (30) jours de la publication de ce présent avis. Une copie de la Déclaration en divorce et requête pour mesures provisoires a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention, au 10 est, rue St-Antoine, Montréal. À défaut par vous de comparaître dans le délai prévu, un jugement pourra être prononcé contre vous sans autre avis ni délai. La requête pour mesures provisoires sera entendue le 17 février 1987 en salle 217 à 17 h 30 am. Me RAYMOND G. AYOUB
1255 Phillips Square suite 805 Montréal, Québec H3B 3G1

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-05-03694-867

COUR PROVINCIALE
ALDO COVIELLO, Partie demanderesse c. VOYAGES LA PERLE DES ANTILLES INC. ET SERGE PIERRE, Partie défenderesse

ORDRE est donné à SERGE PIERRE de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, est, rue Notre-Dame, Montréal, Province de Québec, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR. Une copie du bref de saisie avec jugement, de la déclaration, de l'allocution et du procès-verbal de saisie, a été remise au greffe à l'intention de M. Serge Pierre.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq jours qui suivent la deuxième parution de ce journal à la Commission des Transports du Québec, 585 Boul. Charest Est, Québec, G1K 7W5.

1ère publication: 30 décembre 1986
2ème publication: 31 décembre 1986

BLANCHARD, FONTAINE, GARNEAU & ALS
425 ouest, Boulevard St-Cyrille, Québec, G1S 1S2

PRENEZ AVIS que TRANSPORT HENRI-PAUL BOUCHARD INC. ayant sa principale place d'affaires au 1142 Champlain, St-Urbain, Clé Charlevoix, G0A 4K0, s'adresse à la Commission des transports du Québec aux fins d'obtenir le permis spécial suivant: TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — SPECIALISE — CONTRAT

De St-Hilaron à tout point au Québec pour le transport d'engrais chimique et retour avec tout produit appartenant à l'expédition MEUNIERE CHARLEVOIX INC. de St-Urbain. TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — SPECIALISE — CONTRAT

De St-Hilaron à tout point au Québec pour le transport de machinerie agricole et retour pour le compte de GRAGE GUY GAUTHIER, de St-Hilaron. Tout intéressé à ladite requête peut porter opposition ou intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième publication dans ce journal à: Commission des transports du Québec, 585 est boul Charest, Québec, G1K 7W5.

1ère parution: 30 décembre 1986
2ème parution: 31 décembre 1986
BEAUDET PIUZE, Avocats
2030 Père LeLievre, Suite 374 DUBERGER, P.Q. G1P 2X1

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE ST-HYACINTHE NO. 750-05-00004-87

COUR SUPÉRIEURE
PRESENT
FRANÇOIS BOILLARD, P.A.C.S.
GERARD LARIVIERE, Partie demanderesse c. DELTA ALUMINIUM LTEE, Partie défenderesse

LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE BAGOT ASSIGINATION
ORDRE est donné à Delta Aluminium Ltée de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, est, rue Desaulles à Saint-Hyacinthe dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la requête en radiation a été remise au greffe à l'intention de Delta Aluminium Ltée. Lieu: Saint-Hyacinthe. Date: 19 décembre 1986

FRANÇOIS BOILLARD, PROTONOTAIRE-ADJOINT

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-15716-868

COUR SUPÉRIEURE
DAME GINETTE GERMAIN, Demanderesse

VS. GERARD CLERVOYANT, Défendeur
AVIS EST DONNÉ A M. GERARD CLERVOYANT, défendeur en cette cause, de lieux inconnus de comparaître au greffe de la Cour Supérieure dans un délai de trente (30) jours de la publication de ce présent avis. Une copie de la Déclaration en divorce et requête pour mesures provisoires a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention, au 10 est, rue St-Antoine, Montréal. À défaut par vous de comparaître dans le délai prévu, un jugement pourra être prononcé contre vous sans autre avis ni délai. La requête pour mesures provisoires sera entendue le 17 février 1987 en salle 217 à 17 h 30 am. Me RAYMOND G. AYOUB
1255 Phillips Square suite 805 Montréal, Québec H3B 3G1

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-15716-868

COUR SUPÉRIEURE
DAME GINETTE GERMAIN, Demanderesse

VS. GERARD CLERVOYANT, Défendeur
AVIS EST DONNÉ A M. GERARD CLERVOYANT, défendeur en cette cause, de lieux inconnus de comparaître au greffe de la Cour Supérieure dans un délai de trente (30) jours de la publication de ce présent avis. Une copie de la Déclaration en divorce et requête pour mesures provisoires a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention, au 10 est, rue St-Antoine, Montréal. À défaut par vous de comparaître dans le délai prévu, un jugement pourra être prononcé contre vous sans autre avis ni délai. La requête pour mesures provisoires sera entendue le 17 février 1987 en salle 217 à 17 h 30 am. Me RAYMOND G. AYOUB
1255 Phillips Square suite 805 Montréal, Québec H3B 3G1

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO. 300-02-006273-739, CLAUDE CHARETTE, Demandeur — vs — LÉO-PAUL BOUCHER, Défendeur. Le 3 janvier 1987, à 11 h 00 heures au domicile du défendeur au N° 1244 rue Pigeon, en la cité de Montréal-Nord, P.Q., district de Montréal

se sont vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur LÉO-PAUL BOUCHER saisis en cette cause, consistant en: Meubles de ménage. Conditions: ARÇENT, LÉO-PAUL BUCHER, Défendeur. Le 3 janvier 1987, à 11 h 00 heures au domicile du défendeur au N° 1244 rue Pigeon, en la cité de Montréal-Nord, P.Q., district de Montréal

se sont vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur LÉO-PAUL BOUCHER saisis en cette cause, consistant en: Meubles de ménage. Conditions: ARÇENT, LÉO-PAUL BUCHER, Défendeur. Le 3 janvier 1987, à 11 h 00 heures au domicile du défendeur au N° 1244 rue Pigeon, en la cité de Montréal-Nord, P.Q., district de Montréal

se sont vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur LÉO-PAUL BOUCHER saisis en cette cause, consistant en: Meubles de ménage. Conditions: ARÇENT, LÉO-PAUL BUCHER, Défendeur. Le 3 janvier 1987, à 11 h 00 heures au domicile du défendeur au N° 1244 rue Pigeon, en la cité de Montréal-Nord, P.Q., district de Montréal

se sont vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur LÉO-PAUL BOUCHER saisis en cette cause, consistant en: Meubles de ménage. Conditions: ARÇENT, LÉO-PAUL BUCHER, Défendeur. Le 3 janvier 1987, à 11 h 00 heures au domicile du défendeur au N° 1244 rue Pigeon, en la cité de Montréal-Nord, P.Q., district de Montréal

se sont vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur LÉO-PAUL BOUCHER saisis en cette cause, consistant en: Meubles de ménage. Conditions: ARÇENT, LÉO-PAUL BUCHER, Défendeur. Le 3 janvier 1987, à 11 h 00 heures au domicile du défendeur au N° 1244 rue Pigeon, en la cité de Montréal-Nord, P.Q., district de Montréal

se sont vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur LÉO-PAUL BOUCHER saisis en cette cause, consistant en: Meubles de ménage. Conditions: ARÇENT, LÉO-PAUL BUCHER, Défendeur. Le 3 janvier 1987, à 11 h 00 heures au domicile du défendeur au N° 1244 rue Pigeon, en la cité de Montréal-Nord, P.Q., district de Montréal

se sont vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur LÉO-PAUL BOUCHER saisis en cette cause, consistant en: Meubles de ménage. Conditions: ARÇENT, LÉO-PAUL BUCHER, Défendeur. Le 3 janvier 1987, à 11 h 00 heures au domicile du défendeur au N° 1244 rue Pigeon, en la cité de Montréal-Nord, P.Q., district de Montréal

se sont vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur LÉO-PAUL BOUCHER saisis en cette cause, consistant en: Meubles de ménage. Conditions: ARÇENT, LÉO-PAUL BUCHER, Défendeur. Le 3 janvier 1987, à 11 h 00 heures au domicile du défendeur au N° 1244 rue Pigeon, en la cité de Montréal-Nord, P.Q., district de Montréal

se sont vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur LÉO-PAUL BOUCHER saisis en cette cause, consistant en: Meubles de ménage. Conditions: ARÇENT, LÉO-PAUL BUCHER, Défendeur. Le 3 janvier 1987, à 11 h 00 heures au domicile du défendeur au N° 1244 rue Pigeon, en la cité de Montréal-Nord, P.Q., district de Montréal

se sont vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur LÉO-PAUL BOUCHER saisis en cette cause, consistant en: Meubles de ménage. Conditions: ARÇENT, LÉO-PAUL BUCHER, Défendeur. Le 3 janvier 1987, à 11 h 00 heures au domicile du défendeur au N° 1244 rue Pigeon, en la cité de Montréal-Nord, P.Q., district de Montréal

se sont vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur LÉO-PAUL BOUCHER saisis en cette cause, consistant en: Meubles de ménage. Conditions: ARÇENT, LÉO-PAUL BUCHER, Défendeur. Le 3 janvier 1987, à 11 h 00 heures au domicile du défendeur au N° 1244 rue Pigeon, en la cité de Montréal-Nord, P.Q., district de Montréal

se sont vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur LÉO-PAUL BOUCHER saisis en cette cause, consistant en: Meubles de ménage. Conditions: ARÇENT, LÉO-PAUL BUCHER, Défendeur. Le 3 janvier 1987, à 11 h 00 heures au domicile du défendeur au N° 1244 rue Pigeon, en la cité de Montréal-Nord, P.Q., district de Montréal

se sont vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur LÉO-PAUL BOUCHER saisis en cette cause, consistant en: Meubles de ménage. Conditions: ARÇENT, LÉO-PAUL BUCHER, Défendeur. Le 3 janvier 1987, à 11 h 00 heures au domicile du défendeur au N° 1244 rue Pigeon, en la cité de Montréal-Nord, P.Q., district de Montréal

se sont vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur LÉO-PAUL BOUCHER saisis en cette cause, consistant en: Meubles de ménage. Conditions: ARÇENT, LÉO-PAUL BUCHER, Défendeur. Le 3 janvier 1987, à 11 h 00 heures au domicile du défendeur au N° 1244 rue Pigeon, en la cité de Montréal-Nord, P.Q., district de Montréal

se sont vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur LÉO-PAUL BOUCHER saisis en cette cause, consistant en: Meubles de ménage. Conditions: ARÇENT, LÉO-PAUL BUCHER, Défendeur. Le 3 janvier 1987, à 11 h 00 heures au domicile du défendeur au N° 1244 rue Pigeon, en la cité de Montréal-Nord, P.Q., district de Montréal

se sont vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur LÉO-PAUL BOUCHER saisis en cette cause, consistant en: Meubles de ménage. Conditions: ARÇENT, LÉO-PAUL BUCHER, Défendeur. Le 3 janvier 1987, à 11 h 00 heures au domicile du défendeur au N° 1244 rue Pigeon, en la cité de Montréal-Nord, P.Q., district de Montréal

se sont vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur LÉO-PAUL BOUCHER saisis en cette cause, consistant en: Meubles de ménage. Conditions: ARÇENT, LÉO-PAUL BUCHER, Défendeur. Le 3 janvier 1987, à 11 h 00 heures au domicile du défendeur au N° 1244 rue Pigeon, en la cité de Montréal-Nord, P.Q., district de Montréal

se sont vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur LÉO-PAUL BOUCHER saisis en cette cause, consistant en: Meubles de ménage. Conditions: ARÇENT, LÉO-PAUL BUCHER, Défendeur. Le 3 janvier 1987, à 11 h 00 heures au domicile du défendeur au N° 1244 rue Pigeon, en la cité de Montréal-Nord, P.Q., district de Montréal

se sont vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur LÉO-PAUL BOUCHER saisis en cette cause, consistant en: Meubles de ménage. Conditions: ARÇENT, LÉO-PAUL BUCHER, Défendeur. Le 3 janvier 1987, à 11 h 00 heures au domicile du défendeur au N° 1244 rue Pigeon, en la cité de Montréal-Nord, P.Q., district de Montréal

se sont vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur LÉO-PAUL BOUCHER saisis en cette cause, consistant en: Meubles de ménage. Conditions: ARÇENT, LÉO-PAUL BUCHER, Défendeur. Le 3 janvier 1987, à 11 h 00 heures au domicile du défendeur au N° 1244 rue Pigeon, en la cité de Montréal-Nord, P.Q., district de Montréal

se sont vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur LÉO-PAUL BOUCHER saisis en cette cause, consistant en: Meubles de ménage. Conditions: ARÇENT, LÉO-PAUL BUCHER, Défendeur. Le 3 janvier 1987, à 11 h 00 heures au domicile du défendeur au N° 1244 rue Pigeon, en la cité de Montréal-Nord, P.Q., district de Montréal

se sont vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur LÉO-PAUL BOUCHER saisis en cette cause, consistant en: Meubles de ménage. Conditions: ARÇENT, LÉO-PAUL BUCHER, Défendeur. Le 3 janvier 1987, à 11 h 00 heures au domicile du défendeur au N° 1244 rue Pigeon, en la cité de Montréal-Nord, P.Q., district de Montréal

se sont vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur LÉO-PAUL BOUCHER saisis en cette cause, consistant en: Meubles de ménage. Conditions: ARÇENT, LÉO-PAUL BUCHER, Défendeur. Le 3 janvier 1987, à 11 h 00 heures au domicile du défendeur au N° 1244 rue Pigeon, en la cité de Montréal-Nord, P.Q., district de Montréal

se sont vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur LÉO-PAUL BOUCHER saisis en cette cause, consistant en: Meubles de ménage. Conditions: ARÇENT, LÉO-PAUL BUCHER, Défendeur. Le 3 janvier 1987, à 11 h 00 heures au domicile du défendeur au N° 1244 rue Pigeon, en la cité de Montréal-Nord, P.Q., district de Montréal

se sont vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur LÉO-PAUL BOUCHER saisis en cette cause, consistant en: Meubles de ménage. Conditions: ARÇENT, LÉO-PAUL BUCHER, Défendeur. Le 3 janvier 1987, à 11 h 00 heures au domicile du défendeur au N° 1244 rue Pigeon, en la cité de Montréal-Nord, P.Q., district de Montréal

se sont vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur LÉO-PAUL BOUCHER saisis en cette cause, consistant en: Meubles de ménage. Conditions: ARÇENT, LÉO-PAUL BUCHER, Défendeur. Le 3 janvier 1987, à 11 h 00 heures au domicile du défendeur au N° 1244 rue Pigeon, en la cité de Montréal-Nord, P.Q., district de Montréal

se sont vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur LÉO-PAUL BOUCHER saisis en cette cause, consistant en: Meubles de ménage. Conditions: ARÇENT, LÉO-PAUL BUCHER, Défendeur. Le 3 janvier 1987, à 11 h 00 heures au domicile du défendeur au N° 1244 rue Pigeon, en la cité de Montréal-Nord, P.Q., district de Montréal

se sont vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur LÉO-PAUL BOUCHER saisis en cette cause, consistant en: Meubles de ménage. Conditions: ARÇENT, LÉO-PAUL BUCHER, Défendeur. Le 3 janvier 1987, à 11 h 00 heures au domicile du défendeur au N° 1244 rue Pigeon, en la cité de Montréal-Nord, P.Q., district de Montréal

se sont vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur LÉO-PAUL BOUCHER saisis en cette cause, consistant en: Meubles de ménage. Conditions: ARÇENT, LÉO-PAUL BUCHER, Défendeur. Le 3 janvier 1987, à 11 h 00 heures au domicile du défendeur au N° 1244 rue Pigeon, en la cité de Montréal-Nord, P.Q., district de Montréal

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Le libre-échange : ni panacée, ni catastrophe—3

Deux pays faits pour aller ensemble

Ancien titulaire de plusieurs ministères dont celui du Commerce extérieur au sein du gouvernement du Québec, M. Bernard Landry, actuellement professeur invité au département des sciences administratives à l'Université du Québec à Montréal, publiera très prochainement un important essai sur le libre-échange entre le Canada et les États-Unis. LE DEVOIR a publié 2 d'une série de quatre extraits de cet ouvrage qui devrait placer sous un éclairage nouveau les négociations entre Ottawa et Washington. Voici le troisième.

BERNARD LANDRY

Le Bonhomme La Fontaine, reprenant l'antique croyance que les bouts coupés d'un serpent ont la capacité de se remettre ensemble, a écrit quelque part « l'insecte sautillant cherche à se réunir ». On dirait que c'est très exactement ce que firent, peu à peu et de diverses manières, les deux espaces économiques séparés par la volonté politique et l'histoire mais fondamentalement faits pour aller ensemble.

Il est clair aujourd'hui que c'est la nature qui l'a emporté. Il n'y a pas dans le monde deux pays aussi économiquement intégrés, que les États-Unis et le Canada.

■ La circulation des capitaux
D'abord les capitaux circulent

avec une liberté presque totale de part et d'autres de la frontière et la seule formalité à accomplir est pratiquement la conversion d'une devise à l'autre. Dans les périodes où les parités étaient identiques on aurait pu croire à une monnaie commune ! Même en période d'écart de valeur l'évolution monétaire continentale face au pays tiers se fait dans le même sens. C'est ainsi que tout en s'abaissant par rapport à la devise américaine le dollar canadien a été entraîné par elle vers le haut par rapport à la plupart des autres monnaies.

Les mouvements monétaires de court terme sont également libres et les particuliers comme les investisseurs institutionnels ne se privent pas de jouer sur les deux tableaux ou de menacer de le faire ce qui revient

au même face à l'autonomie monétaire canadienne.

Quant aux investissements à plus long terme, sous forme de prêt ou de participation aux entreprises, en général leur mouvement fut et reste largement incompressible.

Partant d'un bon naturel nationaliste canadien des velléités ou des gestes de limitation de cette liberté de circulation de l'argent ne résisteront pas aux énormes forces objectives en présence. Ni rien ni personne n'empêchera Hydro-Québec d'utiliser l'investissement massif qui qu'indirect des Américains pour faire face à ses besoins d'investissement. Les pétroliers de l'Ouest en sont venus à la même conclusion après un interlude protectionniste d'ailleurs concocté par des *easterners* politiquement abhorrés.

Évidemment les résultats d'un tel libéralisme avec un tel voisin ne surprendront personne : 60% de l'industrie du Canada est contrôlée par les Américains et ce chiffre n'inclut pas l'argent qu'ils nous ont simplement

terre d'accueil de beaucoup d'argent américain, a réussi à échapper à une domination trop prononcée.

De même les technologies des deux pays sont largement en situation de vases communicants. D'abord parce que les compagnies multinationales diffusent dans l'ensemble de leurs réseaux les techniques de gestion aussi bien que de fabrication pratiquement sans égard au fait que l'usine soit dans un pays ou l'autre. La pratique de confier des « mandats mondiaux » à l'une ou l'autre filiale est également l'occasion d'une circulation sans entrave des informations technologiques de la maison-mère à la filiale et vice versa. Il n'est pas rare que de tels « mandats mondiaux » s'étendent de la planche à dessin jusqu'au service après-vente. Il va de soi dans ces conditions que le bassin technologique est rigoureusement mis en commun afin de permettre au centre de profit local d'atteindre au mieux ses objectifs pour contribuer d'avantage aux profits consolidés.

Les accords de fabrication sous licence sont également pratiqués sur une haute échelle de sorte que l'on peut dire qu'en fait les deux marchés tant pour les produits de consommation, que pour les biens d'équipement et les machines-outils sont toujours et instantanément tenus au même niveau technologique, absolument comme des vases communicants.

De plus, sans que n'existe formellement la libre circulation des personnes, le flot des échanges de personnes entre le Canada et les États-Unis n'a d'équivalent nulle part au monde. Cela pour ne rien dire de l'énorme somme d'information audiovisuelle homogène qui circulent librement dans tous les foyers du continent. Et même si la frontière existe pour les personnes, il y a eu au cours des années des transferts massifs de personnes entre les deux pays.

L'on dit aussi qu'un certain nombre des immigrants venus consolider le peuplement du Canada l'on fait par second choix lorsque les quotas pratiqués par la République étaient remplis et forçaient les déborderments vers le Dominion. De nos jours il n'est pas rare que de grandes vedettes et quelques gioras nationales américaines soient des Canadiens de naissance.

La circulation des biens et services est régie par des règles à peine différentes. Sous la double poussée des forces naturelles et de l'action du GATT plus des trois quarts des biens et services échangés ne font l'objet d'aucune barrière douanière. Quant à ce qui reste taxé, les droits sont, pour la presque totalité des produits, très inférieurs à l'écart entre notre devise et le dollar américain.

En effet le tarif américain à l'encontre de la plupart de nos expéditions se situe dans une fourchette de trois à huit pour cent. Il atteint 20% pour la pétrochimie, le contreplaqué, les alliages métalliques et le textile. Noter que même à ce niveau il n'a pas encore annulé l'avantage de notre décote monétaire qui est d'environ 30%. Nous jouissons encore d'un avantage d'autour de 10% toutes douanes acquittées.

Nos propres douanes applicables aux Américains ne sont pas tellement plus redoutables ce qui fait que les deux tiers des produits que nous leur achetons nous parviennent *francs de droits*. Le reste est frappé d'une barrière qui va de 9% à 15%. Les industries plus traditionnelles en général peuvent être protégées à hauteur de 25%.

Par conséquent en matières de douanes du moins le chemin qui reste à faire est donc beaucoup



Photo PC
MM. Peter Murphy et Simon Reisman, négociateurs de leur pays respectif dans les négociations sur le libre-échange

moins long que celui qui a été fait et si l'abaissement de ce type de frontière avait dû engendrer des catastrophes nous les aurions déjà vécues, cela semble évident.

De la même manière les dividendes de l'abaissement des barrières douanières ont déjà été largement encaissés et ils expliquent en partie notre prospérité du dernier quart de siècle et l'élévation presque constante de notre niveau de vie.

Pour les emplois en particulier, les seules entreprises qui ont pratiquement continué d'en créer durant la dure récession de l'année 81 sont celles qui ont agrandi leur marché américain.

Il faut donc déjà écarter — ou presque — la dimension purement douanière du débat. Cette bataille est déjà derrière nous, les esprits chagrins auraient dû la mener en 65 et en 77 à Genève au GATT. Il faut reconnaître d'ailleurs que certains l'ont fait et généralement ils ne souhaitent pas tellement qu'on leur rappelle puisqu'ils ont été les premiers à profiter des avantages de la libéralisation. Leur témoignage pourrait du reste être très précieux durant le présent débat. Quel industriel voudrait maintenant renoncer à ce que lui a donné comme expansion les 50% d'abattement tarifaire décidés au Kennedy Round.

Malgré le bruit et parfois la teneur qui ponctuent les discussions bilatérales entre les États-Unis et le Canada sur l'aménagement de leurs relations commerciales, il est parfaitement clair qu'un éventuel accord de libre-échange ne saurait en aucun cas être un remède à tous nos maux pas plus d'ailleurs que quelque grandiose catastrophe.

Le discours extrême dans un sens comme dans l'autre ne saurait donc tenir. En raison du haut niveau d'intégration déjà réalisé, les effets du libre-échange sont déjà partiellement escomptés et notre présent niveau de prospérité est largement attribuable à la grande fluidité économique continentale. Le même raisonnement inversé vaut pour les inconvénients.

Dans ces conditions pourquoi le succès de la présente négociation reste-t-il si important et beaucoup

plus important que celui qui a été fait et si l'abaissement de ce type de frontière avait dû engendrer des catastrophes nous les aurions déjà vécues, cela semble évident.

De la même manière les dividendes de l'abaissement des barrières douanières ont déjà été largement encaissés et ils expliquent en partie notre prospérité du dernier quart de siècle et l'élévation presque constante de notre niveau de vie.

Pour les emplois en particulier, les seules entreprises qui ont pratiquement continué d'en créer durant la dure récession de l'année 81 sont celles qui ont agrandi leur marché américain.

Il faut donc déjà écarter — ou presque — la dimension purement douanière du débat. Cette bataille est déjà derrière nous, les esprits chagrins auraient dû la mener en 65 et en 77 à Genève au GATT. Il faut reconnaître d'ailleurs que certains l'ont fait et généralement ils ne souhaitent pas tellement qu'on leur rappelle puisqu'ils ont été les premiers à profiter des avantages de la libéralisation. Leur témoignage pourrait du reste être très précieux durant le présent débat. Quel industriel voudrait maintenant renoncer à ce que lui a donné comme expansion les 50% d'abattement tarifaire décidés au Kennedy Round.

Malgré le bruit et parfois la teneur qui ponctuent les discussions bilatérales entre les États-Unis et le Canada sur l'aménagement de leurs relations commerciales, il est parfaitement clair qu'un éventuel accord de libre-échange ne saurait en aucun cas être un remède à tous nos maux pas plus d'ailleurs que quelque grandiose catastrophe.

Le discours extrême dans un sens comme dans l'autre ne saurait donc tenir. En raison du haut niveau d'intégration déjà réalisé, les effets du libre-échange sont déjà partiellement escomptés et notre présent niveau de prospérité est largement attribuable à la grande fluidité économique continentale. Le même raisonnement inversé vaut pour les inconvénients.

Dans ces conditions pourquoi le succès de la présente négociation reste-t-il si important et beaucoup

plus important que celui qui a été fait et si l'abaissement de ce type de frontière avait dû engendrer des catastrophes nous les aurions déjà vécues, cela semble évident.

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

Assemblée annuelle
Avis est par les présentes donné que l'assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires de la Banque aura lieu dans le Grand Salon de l'Hôtel Reine Elizabeth, 900, boulevard Dorchester ouest, Montréal, le mercredi 7 janvier 1987, à 11 heures.

Par ordre du conseil d'administration
Le vice-président et secrétaire
R.J. Moores
Montréal, Québec,
le 2 décembre 1986

LES TITRES RÉA

| Date d'inscription | Émetteur | Déduction | Montant (millions) | Prix à l'émission | Prix au marché 15-12-86 | Prix au marché 19-12-86 | Var. |
|--------------------|--------------------------|-----------|--------------------|-------------------|-------------------------|-------------------------|--------|
| 29-08-86 | *Manufacture Leader | 75 % | 3,6 \$ | 3,0 \$ | 215 | 230 | +15 |
| 16-12-85 | *Matco Mart Inc. | 150 % | 2,5 \$ | 250 | 200 | 210 | +10 |
| 09-04-84 | *McNeil, Mantha Inc. | 150 % | 3,0 \$ | 150 | 5 1/2 \$ | 5 1/2 \$ | - 1/4 |
| 22-11-85 | *Memotec Data | 150 % | 10,5 \$ | 7 1/2 \$ | 10 \$ | 9 1/2 \$ | - 1/4 |
| 03-01-86 | *Mines Abcort pr. conv. | 150 % | 7,0 \$ | 7,0 \$ | 5 1/2 \$ | 5 1/2 \$ | - 1/4 |
| 30-12-84 | Mines D'Or Val | 150 % | 2,2 \$ | 150 | 270 | 300 | +30 |
| 20-02-85 | Mines J.A.G. Ltée | 100 % | 0,5 \$ | 160 | 24 \$ | 25 \$ | +1 |
| 27-06-86 | Miron | 50 % | 30,0 \$ | 11,0 \$ | 11 1/2 \$ | 9 1/2 \$ | -1 1/2 |
| 19-08-86 | *Modes Shirmax | 100 % | 10,0 \$ | 5,0 \$ | 335 | 300 | -35 |
| 22-03-84 | Montreal Trustco | 75 % | 27,5 \$ | 6 1/2 \$ | 13 \$ | 12 1/4 \$ | - 1/4 |
| 27-03-84 | *Morgan Trustco | 100 % | 6,0 \$ | 6,0 \$ | 15 1/2 \$ | 15 1/2 \$ | - 1/4 |
| 10-07-85 | Multidev Immo. Inc. | 150 % | 2,5 \$ | 300 | 5 1/2 \$ | 5 1/2 \$ | - 1/4 |
| 2-12-86 | *Muxlab Inc. | 75 % | 5,1 \$ | 300 | 350 | 370 | +20 |
| 8-10-86 | *Nautilus Plus | 100 % | 10,5 \$ | 300 | 260 | 255 | -5 |
| 24-07-86 | Nesbitt, Thomson | 50 % | 86,0 \$ | 18 1/2 \$ | 15 1/2 \$ | 15 1/2 \$ | - 1/4 |
| 07-08-85 | Noverco | 100 % | 75,9 \$ | 11 1/2 \$ | 14 1/2 \$ | 13 1/2 \$ | - 1/2 |
| 12-11-85 | *O E Inc. | 100 % | 9,6 \$ | 8,0 \$ | 9 1/2 \$ | 9 1/2 \$ | - 1/4 |
| 20-11-86 | *Ogivar | 100 % | 6,5 \$ | 325 | 455 | 450 | -5 |
| 19-12-85 | *Ordinateurs Hypocrat | 150 % | 2,0 \$ | 110 | 310 | 300 | -10 |
| 16-10-86 | *Pantorama | 100 % | 11,0 \$ | 5 1/2 \$ | 5 1/2 \$ | 5 1/2 \$ | - 1/4 |
| 14-10-86 | *Paul Martin Inc. | 100 % | 6,5 \$ | 5,0 \$ | 445 | 415 | -30 |
| 27-02-86 | Peerless (les tapis) | 75 % | 16,0 \$ | 5 1/2 \$ | 7 1/2 \$ | 8 \$ | + 1/4 |
| 22-11-84 | *Perkins | 150 % | 7,2 \$ | 5 1/2 \$ | 10 1/2 \$ | 10 \$ | - 1/2 |
| 15-11-84 | Petro-Sun pr. conv. sr1 | 150 % | 4,0 \$ | 350 | 250 | 245 | -5 |
| 05-11-86 | *Plastibec | 100 % | 9,0 \$ | 300 | 275 | 260 | -15 |
| 20-11-85 | *Premier Choix-TVEC | 150 % | 6,0 \$ | 5,0 \$ | 7 1/2 \$ | 7 1/2 \$ | - 1/2 |
| 17-10-85 | *Promatek Ltée | 150 % | 3,9 \$ | 325 | 240 | 245 | +5 |
| 09-12-85 | Proviso | 100 % | 32,0 \$ | 16,2 \$ | 17 1/2 \$ | 17 1/2 \$ | - 1/4 |
| 10-10-86 | *Quebecor B | 50 % | 43,0 \$ | 13 1/2 \$ | 14 1/2 \$ | 14 1/2 \$ | + 1/4 |
| 19-09-85 | *Radiomutuel | 100 % | 12,5 \$ | 5,0 \$ | 6 1/2 \$ | 6 1/2 \$ | - 1/4 |
| 24-05-86 | Radiomutuel | 75 % | 8,5 \$ | 8,5 \$ | 6 1/2 \$ | 6 1/2 \$ | - 1/4 |
| 12-07-85 | Ressources Aiguebelle | 100 % | 9,0 \$ | 5,0 \$ | 95 | 100 | +5 |
| 20-06-85 | *Ressources AuNore | 150 % | 12,0 \$ | 250 | 310 | 320 | +10 |
| 03-01-86 | *Ressources La Pause | 100 % | 0,3 \$ | 70 | 25 | 25 | - |
| 15-07-85 | Ressources Yorbeau | 150 % | 2,2 \$ | 70 | 67 | 68 | +1 |
| 31-12-85 | *Restaurants Sportscene | 150 % | 2,5 \$ | 250 | 475 | 475 | - |
| 12-12-86 | *Restaurant Total | 100 % | 1,8 \$ | 2,5 \$ | — | — | - |
| 4-12-86 | *Richard Piché Inc. | 100 % | 4,8 \$ | 300 | 245 | 250 | +5 |
| 01-10-86 | *Robin International | 100 % | 11,0 \$ | 5 1/2 \$ | 425 | 405 | -20 |
| 23-12-85 | *Boutiques San Francisco | 150 % | 5,8 \$ | 5 1/2 \$ | 8 1/2 \$ | 7 1/2 \$ | -1 1/4 |
| xx-12-86 | *S.T.I. | 100 % | 3,6 \$ | 3,0 \$ | — | — | - |
| 23-12-85 | Sanivan | 100 % | 5,0 \$ | 475 | 470 | 470 | - |
| 4-12-86 | *Shaper Industries | 100 % | 4,4 \$ | 5 1/2 \$ | 5 1/2 \$ | 5 1/2 \$ | - |
| 18-07-86 | *Shermag | 100 % | 15,0 \$ | 5 1/2 \$ | 445 | 450 | +5 |
| 29-08-86 | Simard Beaudry | 100 % | 10,3 \$ | 450 | 455 | 415 | -40 |
| 12-12-85 | *Sico Inc. | 100 % | 27,5 \$ | 13 1/2 \$ | 18 1/2 \$ | 19 1/2 \$ | + 1/2 |
| 02-10-86 | Sodisco Inc. | 75 % | 15,0 \$ | 6,5 \$ | 6 \$ | 6 \$ | - |
| 16-07-86 | *Studio Perry | 75 % | 3,9 \$ | 300 | 320 | 285 | -35 |
| 17-06-85 | *Sumabus Inc. | 100 % | 10,0 \$ | 5,0 \$ | 7 1/2 \$ | 7 \$ | - 1/4 |
| 12-06-86 | *SR Telecom | 75 % | 13,7 \$ | 7 1/2 \$ | 8 1/2 \$ | 7 1/2 \$ | - 1/2 |
| 19-11-86 | *Taurus A | 75 % | 5,0 \$ | 5,0 \$ | 9 1/2 \$ | 8 1/2 \$ | -1 1/4 |
| 09-04-85 | *Techmire Ltée | 150 % | 2,6 \$ | 400 | 200 | 250 | +50 |
| 12-06-86 | *Teinturiers Hubbard | 100 % | 6,8 \$ | 5 \$ | 380 | 390 | +10 |
| 13-06-86 | *Tembec | 75 % | 10,0 \$ | 325 | 5 1/2 \$ | 6 \$ | + 1/4 |
| 21-10-86 | *Textile Dionne U. | 100 % | 5,0 \$ | 5,0 \$ | 490 | 480 | -10 |
| 05-11-84 | UAP Inc. | 100 % | 8,0 \$ | 17 1/2 \$ | 33 \$ | 34 1/2 \$ | +1 1/2 |
| 7-12-84 | Unigesco pr. conv. 1 | 100 % | 8,0 \$ | 6,0 \$ | 9 1/2 \$ | 10 \$ | + 1/4 |
| 16-09-85 | Unigesco B | 100 % | 55,0 \$ | 475 | 490 | 5 1/2 \$ | +22 |
| 08-07-86 | Unigesco B | 50 % | 38,0 \$ | 6 1/2 \$ | 490 | 5 1/2 \$ | +22 |
| 7-11-85 | *Uni-Select | 150 % | 3,0 \$ | 300 | 5 1/2 \$ | 5 \$ | - 1/2 |
| 18-11-86 | *Venmar | 100 % | 4,5 \$ | 300 | 350 | 335 | -15 |
| 11-10-85 | *Visway Transport | 150 % | 11,2 \$ | 7 1/2 \$ | 5 1/2 \$ | 5 1/2 \$ | - 1/4 |
| 15-08-86 | Visway Transport | 100 % | 6,3 \$ | 7,2 \$ | 5 1/2 \$ | 5 1/2 \$ | - 1/4 |
| 14-10-86 | *Vittforge | 100 % | 4,5 \$ | 225 | 215 | 210 | -5 |
| 15-10-85 | *Volcano | 150 % | 15,0 \$ | 7 1/2 \$ | 7 1/2 \$ | 7 1/2 \$ | + 1/4 |

Indice RÉA — Lévesque, Beaubien (1,000 en janvier 1982) n/d n/d

* Premier appel public à l'épargne
1 : Tenant compte d'une fraction sur la base de 2 pour 1.
2 : Tenant compte d'une fraction sur la base de 3 pour 1.
3 : Par exercice.
4 : Par année.
5 : Chiffre préliminaire sujet à changement.
6 : Bon de souscription exclus (valeur estimée).
7 : Soumis à la limite générale de \$ 1,000 pour le RÉA.
8 : La compagnie a subdivisé son capital sur la base de 2 pour 3.
Compilation par LE DEVOIR.

Messieurs,
l'événement que vous attendiez...

SOLDÉS

jusqu'à **50%** et plus

Cerruti 1881 • Valentino • Giorgio Armani • Ermenegildo Zegna • Gianfranco Ferré
Salvatore Ferragamo • Gianni Versace • Missoni Uomo • Borsalino
Jean-Paul Gaultier • Thierry Mugler • Hermès • Chanel
Céline • Pascal Morabito • Fratelli Rossetti
Vêtements • Sportswear • Chaussures • Accessoires

L'UOMO
montréal

1452, RUE PEEL • TÉLÉPHONE 844-1008

Cette annonce ne paraît qu'à titre d'information, l'offre de ces valeurs ayant été complétée.

Nouvelle émission

70 625 000 \$

BANQUE NATIONALE DU CANADA

2 500 000 actions ordinaires

PRIX : 28,25 \$ l'action

McNeil, Mantha, Inc. Burns Fry Limitée
Geoffrion, Leclerc Inc.

23 décembre 1986

LE DEVOIR ECONOMIQUE

MONTREAL

L'indice général chute

MONTREAL (CP). L'indice général de la Bourse de Montréal a chuté de 5,12 points pour terminer, hier, la séance à 1533,74.

Un total de 3.555,753 actions a fait l'objet d'échanges, comparativement à 2.992,029 lors de la séance précédente, soit celle de mercredi de la semaine dernière.

Les titres industriels ont perdu 7,05 points à 1192,87 pendant que les pétroliers gagnaient 5,54 points pour terminer la journée à 1303,07.

Le titre industriel le plus animé a été Alcan, en perte de 1,8 à \$38 1/2, pour un volume de 849,106 actions transigées.

Parmi les minières, le titre le plus actif est Campbell Resources, inchangé à \$1,35 pour 43,129 actions.

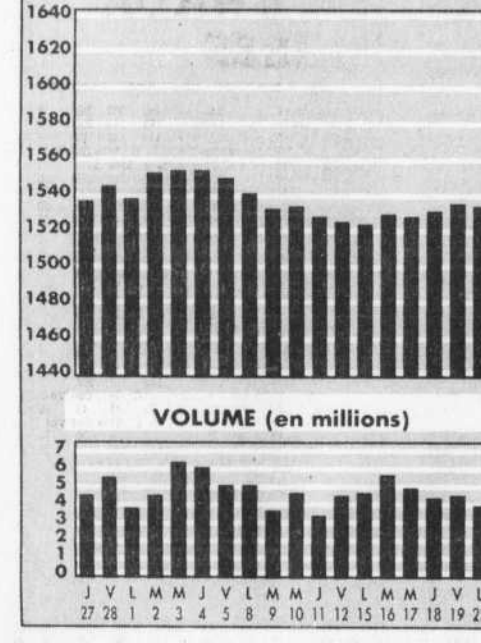
Parmi les autres titres qui ont connu une certaine activité, Novoco a perdu 3,8 à \$13 1/4, Power, 1,4 à \$15 3/4, Defotec, 1,8 à \$21 5/8, et SR Telecom, 1,8 à \$7 1/2 pendant que Bombardier B gagnait 7,8 à \$16 1/8 et que Lawlaw B grimpaît de 3,4 à \$19.

Sur les 149 titres qui ont été actifs durant la journée de lundi, 140 ont réalisé des gains, mais ils ont été dépassés par les 158 autres qui ont subi des pertes pendant que 171 titres restaient inchangés.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table with 3 columns: Index Name (XXM, HYCO, XCB), Value, and Change. Includes sub-sections for Variations des Titres, XCF Produits Forestiers, and XCM Mines et Métaux.

INDICE GENERAL



Ventes par le B.N.F. Co.

A B

Table of stock prices for various companies under section A B, including Alcan, Bell Canada, and others.

C D

Table of stock prices for various companies under section C D, including Alcan, Bell Canada, and others.

E F

Table of stock prices for various companies under section E F, including Alcan, Bell Canada, and others.

G H

Table of stock prices for various companies under section G H, including Alcan, Bell Canada, and others.

I J

Table of stock prices for various companies under section I J, including Alcan, Bell Canada, and others.

OPTIONS

A B

Table of option prices for various companies under section A B.

C D

Table of option prices for various companies under section C D.

E F

Table of option prices for various companies under section E F.

G H

Table of option prices for various companies under section G H.

I J

Table of option prices for various companies under section I J.

K L

Table of option prices for various companies under section K L.

M N

Table of option prices for various companies under section M N.

O P

Table of option prices for various companies under section O P.

Q R

Table of option prices for various companies under section Q R.

S T

Table of option prices for various companies under section S T.

U V

Table of option prices for various companies under section U V.

W X

Table of option prices for various companies under section W X.

LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN

72.48 CENTS US

0,06

LE DOLLAR CANADIEN

Table showing the value of the Canadian dollar in US cents from 1978 to 1986.

LE DOLLAR CANADIEN

Table showing the value of the Canadian dollar in US cents from 1978 to 1986.

LE DOLLAR CANADIEN

Table showing the value of the Canadian dollar in US cents from 1978 to 1986.

LE DOLLAR CANADIEN

Table showing the value of the Canadian dollar in US cents from 1978 to 1986.

LE DOLLAR CANADIEN

Table showing the value of the Canadian dollar in US cents from 1978 to 1986.

LE DOLLAR CANADIEN

Table showing the value of the Canadian dollar in US cents from 1978 to 1986.

LE DOLLAR CANADIEN

Table showing the value of the Canadian dollar in US cents from 1978 to 1986.

LE DOLLAR CANADIEN

Table showing the value of the Canadian dollar in US cents from 1978 to 1986.

LE DOLLAR CANADIEN

Table showing the value of the Canadian dollar in US cents from 1978 to 1986.

LE DOLLAR CANADIEN

Table showing the value of the Canadian dollar in US cents from 1978 to 1986.

LE DOLLAR CANADIEN

Table showing the value of the Canadian dollar in US cents from 1978 to 1986.

LE DOLLAR CANADIEN

Table showing the value of the Canadian dollar in US cents from 1978 to 1986.

LE DOLLAR CANADIEN

Table showing the value of the Canadian dollar in US cents from 1978 to 1986.

LE DOLLAR CANADIEN

Table showing the value of the Canadian dollar in US cents from 1978 to 1986.

LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN

72.48 CENTS US

0,06

LE DOLLAR CANADIEN

Table showing the value of the Canadian dollar in US cents from 1978 to 1986.

LE DOLLAR CANADIEN

Table showing the value of the Canadian dollar in US cents from 1978 to 1986.

LE DOLLAR CANADIEN

Table showing the value of the Canadian dollar in US cents from 1978 to 1986.

LE DOLLAR CANADIEN

Table showing the value of the Canadian dollar in US cents from 1978 to 1986.

LE DOLLAR CANADIEN

Table showing the value of the Canadian dollar in US cents from 1978 to 1986.

LE DOLLAR CANADIEN

Table showing the value of the Canadian dollar in US cents from 1978 to 1986.

LE DOLLAR CANADIEN

Table showing the value of the Canadian dollar in US cents from 1978 to 1986.

LE DOLLAR CANADIEN

Table showing the value of the Canadian dollar in US cents from 1978 to 1986.

LE DOLLAR CANADIEN

Table showing the value of the Canadian dollar in US cents from 1978 to 1986.

LE DOLLAR CANADIEN

Table showing the value of the Canadian dollar in US cents from 1978 to 1986.

LE DOLLAR CANADIEN

Table showing the value of the Canadian dollar in US cents from 1978 to 1986.

LE DOLLAR CANADIEN

Table showing the value of the Canadian dollar in US cents from 1978 to 1986.

LE DOLLAR CANADIEN

Table showing the value of the Canadian dollar in US cents from 1978 to 1986.

LE DOLLAR CANADIEN

Table showing the value of the Canadian dollar in US cents from 1978 to 1986.

LE DOLLAR CANADIEN

DIVIDENDES

Table of dividend payments for various companies.

INTERNATIONAL DIVISION US\$

Table of international division data in US dollars.

LE DOLLAR CANADIEN

Table showing the value of the Canadian dollar in US cents from 1978 to 1986.

LE DOLLAR CANADIEN

Table showing the value of the Canadian dollar in US cents from 1978 to 1986.

SPORTS

BASEBALL

Les Expos en 1986 : les blessures ont tout gâché !

RICHARD MILO

(PC) — La saison 1986 aura été celle des Mets de New York mais il y a tout lieu de croire que les Expos auraient « chauffé » les champions de la Série mondiale si les blessures avaient épargné l'équipe montréalaise.

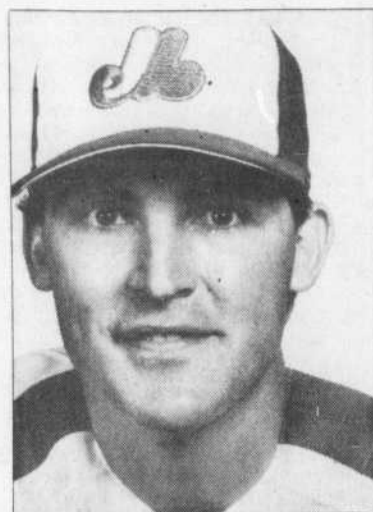
Sans Hubie Brooks, Mike Fitzgerald et Joe Hesketh, les Expos n'avaient plus aucune chance de remporter le championnat. Ils ont donc terminé à 29 matchs et demi même si Tim Raines a connu la meilleure saison de sa carrière.

Utilisé au premier, puis au troisième rang du rôle, Raines a produit avec un égal bonheur. Il méritait d'emblée le titre de joueur par excellence des Expos en 1986.

Raines a remporté le championnat des frappeurs de la Ligue nationale (.334) en plus de réussir 194 coups sûrs, un sommet personnel. Il a également réussi 70 vols de buts pour la sixième saison consécutive, ce qui constitue une nouvelle marque des ligues majeures.



Hubie Brooks



Mike Fitzgerald



Joe Hesketh

En plus de Raines, Floyd Youmans (13-12, m.p.m. de 3.53) a également connu une saison formidable. Le droitier de 22 ans, acquis dans l'échange qui a permis aux Mets d'ob-

tenir Gary Carter, a enregistré 202 retraits au bâton en 219 manches en plus de frapper quelques coups sûrs opportuns. Il a produit sept points.

Fidèle à lui-même, Jeff Reardon a protégé 35 victoires après avoir réussi 41 sauvetages, l'année précédente. J.R. (7-9, m.p.m. de 3.94) a re- tenti dans la deuxième moitié mais il s'est, une nouvelle fois, imposé comme un des meilleurs releveurs des ligues majeures.

Blessures coûteuses Après un bon départ, les espoirs des Expos se sont envolés à New York, le 1er août, lorsqu'ils ont perdu les services de Mike Fitzgerald (épaule) et Hubie Brooks (pouce gauche) pour le reste de la saison. Quant à Hesketh (6-5), il a subi une opération arthroscopique à l'épaule.

Jusqu'à là, Brooks dominait la Nationale au chapitre de la moyenne au bâton (.340). De plus, il avait claqué 14 circuits et produit 58 points. Sa perte a alors créé un trou béant que Tim Wallach n'a pu combler. Il est plutôt tombé dans une profonde léthargie qui n'a pris fin qu'au moment où une blessure à une cheville (7 septembre) l'a contraint à l'inactivité.

Wallach n'a pas participé aux 20 derniers matchs de l'équipe. Il a terminé avec une moyenne de .233 alors qu'il frappait pour .277 en plus de totaliser 14 circuits et 49 points produits à la mi-saison.

Pour remplacer Fitzgerald (.282, 6 cc, 37 pp), les Expos ont dû faire appel à trois receveurs inertes à l'attaque, Dann Bilardello (.194), Tom Nieto (.200) et Randy Hunt (.208). En désespoir de cause, ils ont (finalement) confié le poste au jeune Wil Tejada (.240) qui avait participé au camp d'entraînement en tant que joueur invité.

Smith: 10-8 Si Wallach a déçu, on peut en dire autant de Bryn Smith. Auteur d'une fiche de 18-5, 2.91, en 1985, Smith (10-8, 3.94) n'a pas été à la hauteur de la situation. Le partant numéro un a accordé 15 circuits, un sommet chez les Expos, en plus d'éprouver de sérieux problèmes de contrôle. Il n'avait pourtant accordé qu'une moyenne de 1.66 sur six balles par neuf manches, l'année précédente.

Comme Smith, Andre Dawson (.284, 20 cc, 78 pp) aura également constitué une déception même si les chiffres indiquent une bonne saison. Dawson a laissé un nombre incalcul-

able de coureurs en position de compter. S'il avait fait preuve d'opportunisme, il aurait facilement atteint les 100 points produits.

Webster: une surprise Si les chiffres sont trompeurs en ce qui a trait à Dawson, ce n'est pas le cas pour Mitch Webster. L'ex-voltigeur des Blue Jays, que Murray Cook a obtenu pour une chanson, s'est imposé de brillante façon en frappant .290. Frapper ambidextre, Webster a obtenu 57 buts sur balles pour afficher une excellente moyenne de présences sur les buts.

En plus de Webster, Andres Galaraga a également connu une bonne saison (.271, 10 cc, 42 pp) malgré une blessure au genou droit tandis que le jeune joueur d'arrêt-court, Luis Rivera, a impressionné par son habileté à la défensive.

Schmidt: plus utile Menés par Mike Schmidt, les Phillies ont pris la deuxième place dans la section Est (à 21.5 parties) tandis que les Cards de St. Louis (à 28.5) ont coiffé les Expos pour l'obtention du troisième rang de la Ligue nationale.

Dans l'Ouest, les Astros de Houston ont pris la première place en terminant avec une avance de 10 parties sur les Reds de Cincinnati. Ils se sont cependant inclinés en cinq matchs dans la série de championnat de la Ligue nationale.

Schmidt (.290, 37 cc, 119 pp) a été choisi le joueur le plus utile. Le vétéran de 37 ans a devancé Glenn Davis (.265, 31 cc, 101 pp), et Carter (.255, 25 cc, 105 pp). Il a mérité ce titre pour la troisième fois de sa carrière tandis que Tim Raines a pris la sixième place.

EN BREF...

Denis Savard, le joueur de la semaine

(PC) — Le joueur de centre Denis Savard, des Blackhawks de Chicago, qui a amassé huit points en trois rencontres en plus de réussir deux buts victorieux, a été nommé l'athlète par excellence de la dernière semaine dans la Ligue nationale de hockey. Le joueur âgé de 25 ans de Pointe-Gatineau a compté deux buts, dont celui de la victoire, et obtenu deux passes dans le triomphe de 8-6 des Blackhawks sur les Blues de St. Louis, vendredi. Deux jours plus tard, Savard inscrivait un autre but victorieux, son quatrième de la saison, en plus de réussir trois assistances dans le gain de 7-5 sur les Capitals de Washington.

Qui aura le trophée Sullivan?

INDIANAPOLIS (AP) — Vinny Testaverde, vainqueur du trophée Heisman, et David Robinson, joueur de basketball vedette de la marine, figurent parmi les 10 finalistes au trophée Sullivan 1986. Le trophée Sullivan est remis annuellement à l'athlète amateur par excellence aux États-Unis. Cheryl Miller, une ancienne joueuse de basketball de l'Université de la Caroline du Sud et membre de l'équipe américaine qui a enlevé le championnat du monde, ainsi que Kristie Phillips, une jeune gymnaste de 14 ans, sont également en lice pour l'obtention du trophée.

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

INDEX DES GROUPEMENTS DES RUBRIQUES
100-199 Immobilier — Résidentiel
200-299 Immobilier — Commercial
300-399 Marchandises diverses
400-499 Offres d'emploi
500-599 Services
600-699 Véhicules automobiles
900-999 Avis

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Du lundi au vendredi de 9h à 16h30
Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

App. et log. à louer 160
MEUBLES Superbes appartements et maisons, tout inclus. De 3 à 12 mois. TROC-VACANCES, 288-4194.

Cours d'Anglais Individuels
Méthode exclusive
Horaires et jours flexibles entre 2h et 8h, 7 jours/semaine. SUR RENDEZ-VOUS: 932-6309

Propriétés à vendre 101
LACHINE: JUSTE LANCÉ sur le marché. Cottage de qualité, très éclairé, dans une condition d'aménagement irréprochable.

Propriétés à vendre 113
SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU 9 pièces, site exceptionnel sur rivière, qualité naturel, emplacement ancestral de Georges-Etienne Cartier.

App. et log. à louer 160
VILLE EMARD grand 5 1/2 (bas), impeccable, entr. lav/sec., non-chauffage, métro Angrignon. Toutes commod. 1er janv. 550\$ Ref. 769-1627.

Services financiers 595
ACCEPTONS en 7 jours, 1ère et 2ème hypothèque, Caisse Populaire St-René Goupil 321-2610.

LA METEO
Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui. Situation générale: une faible dépression venant des Grands Lacs passera sur le sud du Québec en matinée puis poursuivra sa course vers l'Atlantique.

Propriétés à vendre 121
CONDO LUXUEUX 4 1/2 neuf. (PLACE LE CARTIER), plein centre-ville, garage inclus. 678-7881.

App. et log. à louer 160
TORONTO: SUITES MEUBLÉES L'ALTERNATIVE ABORDABLE. Studios 1, 2 & 3 chambres à coucher.

Services domestiques 487
CHERCHEZ-VOUS gardienne, femme de ménage, Appeler-nous, La Fourmière Engr. au 321-1443.

MONTRÉAL
Nuageux. Quelques flocons de neige. Max.: 0. Précipitations: 40%. Mercredi: beau.

Propriétés à vendre 122
CONDOMINIUMS Secteur Radio-Canada/UDAM. Décor d'époque, finition très soignée. 54 m. ca. \$56,000, 68 m. ca. \$60,000, 27-9736.

App. et log. à louer 160
ATTIRANTS BUREAUX Bureaux avec réceptionniste. Secrétariat et autres services disponibles.

Services domestiques 487
CHERCHEZ-VOUS gardienne, femme de ménage, Appeler-nous, La Fourmière Engr. au 321-1443.

QUÉBEC
Régions d'Abitibi-Témiscamingue, Réservoirs Cabonga et Gouin: nuageux avec quelques flocons de neige en matinée.

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR 286-1200

App. et log. à louer 160
MILIEU DE TRIPLEX, 2 minutes du métro Vendôme. Cuisine, réfrigérateur inclus. 550\$, non-chauffé. Disponible 1er février. 484-0215, après 17h.

Services domestiques 487
CHERCHEZ-VOUS gardienne, femme de ménage, Appeler-nous, La Fourmière Engr. au 321-1443.

DÉCÈS



Marcel Lafortune, prêtre

À l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 28 décembre 1986, à l'âge de 77 ans, est décédé Monsieur l'abbé Marcel Lafortune, fils de feu Napoléon Lafortune, journaliste au Devoir depuis la fondation du journal en 1910, et de feu Ernestine Marchand. Il laisse dans le deuil, mais dans l'espérance, ses sœurs et ses frères: Madeleine, le Père Ambrose, François (Suzanne Caron), Marie-Paule (Robert Bonaventure), Cécile (Henri Bujold), sa belle-sœur Lucille (feu Bernard) ainsi que de nombreux neveux et nièces. L'ont précédé dans la Maison du Père ses frères: Napoléon, Bernard, Jean-Paul (feu Germaine Lafortune), Monseigneur Pierre et Jacques. Marcel a fait ses études classiques chez les Sulpiciens au Collège de Montréal puis au Séminaire de Philosophie. Il se préparait à la prêtrise au Grand Séminaire. Ordonné prêtre en 1934, il fut aussitôt nommé professeur au Collège de Montréal où il enseigna pendant près de vingt ans. Pendant son séjour dans cette maison il a préparé avec Monsieur Georges Perras p.s.v., deux congrès provinciaux de l'enseignement secondaire; il a participé à la rédaction du 1er Synode de Montréal, avec l'abbé Henri Gagnon, sous la responsabilité de Mgr Valérien Bélanger. Il dirigea aussi, à l'Ermitage, trois séances de théâtre par année pendant cinq ans. Il fut professeur chez les Dames du Sacré-Coeur de la rue Aylmer, en latin et en philosophie. Il fut, en même temps, aumônier de la colonie de vacances du Sacré-Coeur. Il fut ensuite, tour à tour, professeur d'apostolique et de philosophie à l'école supérieure Chomedey de Maisonneuve, aumônier des Cadets de l'air, aumônier de la J.O.C.F. sous la présidence de Madeleine Ryan, il occupa le poste de Directeur de l'enseignement du diocèse de Montréal et Directeur de l'Action Catholique du même diocèse, Directeur général du Congrès International de l'Enfance. Après deux ans comme aumônier de l'Institut Cardinal Léger, l'abbé Marcel Lafortune fut nommé, en 1965, à sa première cure, à la paroisse du Coeur-Immaculé-de-Marie à Côte St-Paul qu'il quitta pour assumer, en 1969, la cure de Notre-Dame-du-Bel-Amour qu'il dirigea jusqu'en 1980. D'une intelligence vive et d'un jugement sûr, doué d'un chaleureux talent de communicateur, Marcel Lafortune fut un professeur dont on garde le souvenir comme d'un maître. Il fut aussi un conseiller apprécié, ce qui fit de lui un vrai pasteur. Après une longue maladie, «le fidèle serviteur» est allé vers le Père. Sa dépouille mortelle sera exposée au Salon funéraire Jean-Paul Marchand, membre R.F.A.Q. au 4228 Pineau. Salon ouvert de 14h à 22h (fermé jeudi le 1er de l'An). Les funérailles auront lieu à l'église paroissiale de l'Immaculée-Conception, coin Pineau et Rachel, le vendredi 2 janvier à 11 heures.

Services financiers 595
ACCEPTONS en 7 jours, 1ère et 2ème hypothèque, Caisse Populaire St-René Goupil 321-2610.

Services financiers 595
ACCEPTONS en 7 jours, 1ère et 2ème hypothèque, Caisse Populaire St-René Goupil 321-2610.

Services financiers 595
ACCEPTONS en 7 jours, 1ère et 2ème hypothèque, Caisse Populaire St-René Goupil 321-2610.

Services financiers 595
ACCEPTONS en 7 jours, 1ère et 2ème hypothèque, Caisse Populaire St-René Goupil 321-2610.

Services financiers 595
ACCEPTONS en 7 jours, 1ère et 2ème hypothèque, Caisse Populaire St-René Goupil 321-2610.

Services financiers 595
ACCEPTONS en 7 jours, 1ère et 2ème hypothèque, Caisse Populaire St-René Goupil 321-2610.

Services financiers 595
ACCEPTONS en 7 jours, 1ère et 2ème hypothèque, Caisse Populaire St-René Goupil 321-2610.

Services financiers 595
ACCEPTONS en 7 jours, 1ère et 2ème hypothèque, Caisse Populaire St-René Goupil 321-2610.

Services financiers 595
ACCEPTONS en 7 jours, 1ère et 2ème hypothèque, Caisse Populaire St-René Goupil 321-2610.

Services financiers 595
ACCEPTONS en 7 jours, 1ère et 2ème hypothèque, Caisse Populaire St-René Goupil 321-2610.

Services financiers 595
ACCEPTONS en 7 jours, 1ère et 2ème hypothèque, Caisse Populaire St-René Goupil 321-2610.

Services financiers 595
ACCEPTONS en 7 jours, 1ère et 2ème hypothèque, Caisse Populaire St-René Goupil 321-2610.

Services financiers 595
ACCEPTONS en 7 jours, 1ère et 2ème hypothèque, Caisse Populaire St-René Goupil 321-2610.

Services financiers 595
ACCEPTONS en 7 jours, 1ère et 2ème hypothèque, Caisse Populaire St-René Goupil 321-2610.

SPORTS

«Nous devons mettre plus de punch à l'attaque»

— Michel Bergeron

ANDRÉ BELLEMARE

QUÉBEC (PC) — L'entraîneur Michel Bergeron a repris le violon hier pour louer les grands rivaux de Montréal à la veille des deux confrontations précédant le Jour de l'An.

Selon le pilote des Nordiques, le Canadien possède peut-être, comme les Flames de Calgary, le plus de profondeur dans son personnel.

On reprend donc après un temps d'arrêt ces matches de fin d'année entre les deux formations québécoises dans l'ambiance particulière des Fêtes.

Et ça ne semble pas déplaire à quiconque.

« Les gens attendent ces deux parties avec impatience. Je suis certain qu'ils assisteront à deux excellents matches », a souligné Bergeron. Le Canadien vient de battre de façon décisive les Whalers et il nous faudra des efforts constants pour le vaincre. Je ne suis pas tellement inquiet pour notre défensive mais nous devons mettre plus de punch à l'attaque », a ajouté l'entraîneur après un bon exercice hier matin.

Les Nordiques ne peuvent se permettre de laisser de côté des joueurs de la trempe de Claude Lemieux, Craig Ludwig, Stéphane Richer ou Gaston Gingras.

Ils comptent sur 20 joueurs seulement et ce sont ces vingt-là qui tenteront d'arracher quatre points au Montréalais en 24 heures.

La troupe de la Vieille Capitale n'a gagné que deux fois au cours de ses 11 derniers départs.

Le moral demeure cependant à la hausse, comme l'a signalé Bergeron.

« Avec le retour en santé de Peter Stastny, qui reprend de plus en plus sa vitesse de croisière, il y a lieu d'espérer de meilleurs jours bientôt, a-t-il confié. Si nous tenons le coup en attendant l'arrivée de Dale Hunter, par exemple, et avec un Peter en pleine forme, nous irons loin ensuite. Avec en plus un des meilleurs gardiens de la ligue en Clint Malarchuk, tous les espoirs seront permis ».

En parlant de gardiens de buts chez les Fleurdelisés, il y a toujours Mario Gosselin qui attend son tour. Son dernier départ remonte au 15 novembre à Pittsburgh.

Gosselin a également terminé le match du 9 décembre au Colisée contre St. Louis.

Malarchuk s'est tapé le gros du boulot avec 28 matches sur 37.

« Malarchuk est jeune, fort et bien concentré sur son jeu. Il est capable d'en donner beaucoup. Mais je ne suis pas inquiet pour Gosselin; s'il devait jouer immédiatement, j'ai l'impression qu'il serait prêt. Mario demeure un bon compétiteur », a ajouté Bergeron.

Les joueurs sont prêts

Peut-être est-ce dû à cette période-ci de l'année mais les deux matches que les Nordiques doivent disputer au Canadien ne semblent pas causer de soucis aux hommes de Bergeron.

Chacun demeure bien conscient de l'enjeu et surtout de la tâche qui l'attend mais c'est dans un climat de détente que les joueurs s'y sont préparés hier.

Peu de commentaires. Certains



choisissaient même de blaguer.

Comme Michel Goulet qui, parlant de ces rencontres en pleine période des Fêtes, disait:

« Oh, tu sais, le fait de disputer ces parties la veille du Jour de l'An ne nous dérange pas tellement. Pendant que les gens prennent un coup, nous, nous en attrapons sur la patinoire ».

Sur un ton plus sérieux, l'ailier gauche a insisté sur l'importance de ce programme double.

« Si nous remportons les deux matches, nous nous rapprocherions à deux points du Canadien avec un match en main, a-t-il souligné. Si nous jouons comme nous l'avons fait dernièrement, avec cependant plus de succès en attaque, nos chances de sortir vainqueurs seront excellentes ».

À l'occasion de son premier match contre le Canadien, l'ailier droit recrue de 20 ans Trevor Stienburg évoluera aux côtés de Stastny. Michel Bergeron a décidé de réunir les deux Slovaques parce qu'il croit que Peter pourrait mieux se retrouver avec son frère Anton sur un même trio.

Brent Ashton jouera de nouveau au centre flanqué de Michel Goulet et Mike Hough, une ligne d'attaque qui fait bien ces temps-ci, tandis que le trio défensif par excellence formé de Eagles-Gillis-Côté demeure intact.

Paul Gillis montre une coupe de cheveu assez spéciale avec le contour des oreilles bien rasé. « Gillis est l'idole de mon fils (Francis) mais que je ne le prenne pas (le fils) arrivant à la maison avec une tête semblable », a dit Michel Bergeron en riant qui n'en revenait pas de cette fantaisie de son joueur de centre.

En le voyant sur la patinoire à l'exercice, j'ai dit à Paul de porter son casque; je ne voulais pas le voir ainsi », a ajouté l'entraîneur qui comprend cependant les caprices des jeunes.

Aucune équipe de la LNH ne possède une fiche supérieure à .500 sur la route, a noté Bergeron. Habituellement, en ce temps-ci de la saison, quatre ou cinq clubs maintiennent une allure gagnante à l'étranger. Seuls Calgary (8-8-0) et Hartford (7-7-2) n'accusent pas un déficit.

Les Nordiques ont une fiche de 6-10-2 et le Canadien 6-8-4. « Quand on parle de parité dans la ligue, ce n'est pas un vilain mot », a commenté Bergeron.

«Il nous faudra maintenir notre rythme»

— Jean Perron

BERNARD CYR

(PC) — C'est probablement parce que les deux équipes québécoises de la LNH ne sont pas à leur mieux, actuellement, que le battage qui précède d'ordinaire une série de deux matches en autant de soirs entre le Canadien et les Nordiques, manque d'électricité.

C'est l'opinion qu'émettait hier le pilote du Canadien, Jean Perron.

Même si l'équipe montréalaise est invaincue à ses quatre derniers matches (2-0-2), elle présente une fiche inférieure à .500 depuis la fameuse foire de Boston, soit 6-9-3.

Les Nordiques n'ont pour leur part pas connu la défaite à leur trois dernières rencontres (1-0-2), mais montrent un dossier nettement déficitaire à leurs 11 dernières (2-7-2).

« Au lieu de faire des commentaires à tort et à travers, les deux équipes se concentrent sur ce qui va se passer sur la glace », soulignait hier l'entraîneur du Canadien, qui semble lui aussi avoir senti une baisse d'intérêt.

« Autre temps, autre mœurs, a-t-il poursuivi. La situation de cette année est différente de l'an passé ».

Des touristes...

On pourrait croire que Perron essaie de jeter de la poudre aux yeux, compte tenu de l'effort fourni par les siens en fin de semaine, contre les Whalers de Hartford. Le Canadien a particulièrement impressionné lors du match de samedi, qu'il a remporté 6-2.

« Nous avons joué un peu mieux contre Hartford, mais je ne suis pas encore venu à l'idée que nous marchons à plein régime. J'ai hâte de voir si nous serons capables de soutenir le rythme de samedi », a indiqué le pilote.

Lors de nos deux derniers matches, tout le monde a bien joué. Mais avant cela, nous avions toujours quatre ou cinq joueurs qui ne se mon-

traient pas. Tout le monde a eu son tour, mais le problème semblait plus évident chez les alliés. Quand on faisait l'évaluation des joueurs après un match, il y avait inévitablement un joueur par trio qui n'avait pas fait son boulot », a encore expliqué Perron.

C'est la raison pour laquelle, a-t-il ajouté, il s'est souvent vu obligé de n'utiliser que trois lignes d'attaque, en troisième période.

« Je pense que nous avons l'équipe pour jouer à quatre lignes pendant 60 minutes et je n'aime d'ailleurs pas être obligé de n'utiliser que trois », a-t-il dit, faisant ainsi écho à de récents commentaires de Larry Robinson.

Le vétéran défenseur avait dit ne pas comprendre pourquoi on ne faisait appel qu'à trois trios lorsque l'équipe menait au pointage.

Changement à l'horaire
Dans un autre ordre d'idées, Perron a fait savoir que son équipe ne se rendrait à Québec qu'aujourd'hui et qu'elle ne s'entraînerait pas au Colisée ce matin.

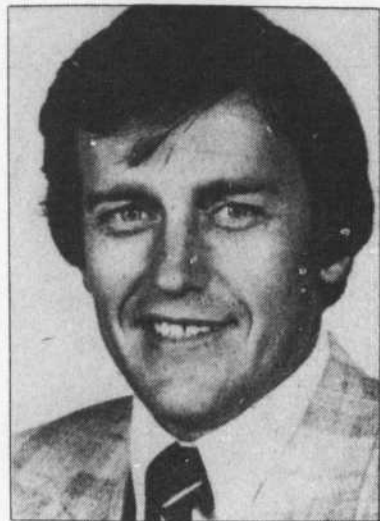
Perron a apporté cette modification à l'horaire initial (l'équipe devait quitter Montréal hier soir) à la suggestion de quelques joueurs.

« Je n'ai pas aimé ce que j'ai vu à Québec le matin du match, la dernière fois que nous y sommes allés. Il y a eu après l'exercice une conférence de presse qui a semblé prendre plus d'ampleur que le match et qui a dérangé toute l'équipe. Quelques joueurs m'en ont parlé », a justifié Perron.

Perron faisait allusion à l'affaire Chris Nilan et au match du 25 novembre.

La veille, Nilan avait laissé entendre que certains Corey avaient demandé à certains journalistes de se mettre sur son dos et il avait été obligé de se démentir avant le match contre les Nordiques, que le Canadien a perdu 2-1.

Chercher à savoir qui gardera le



Jean Perron

but du Canadien de Montréal, ce soir à Québec, équivalait hier à demander qu'on confie un secret d'État...

Il semble toutefois que Jean Perron réutilisera la recette qui l'a si bien servi contre les Whalers de Hartford, en fin de semaine, soit Brian Hayward lors du premier match à l'étranger et Patrick Roy au Forum.

Si tel est le cas, Hayward affrontera ce soir les Nordiques pour la première fois de sa carrière dans l'uniforme du Canadien, en saison régulière.

« Je les ai affrontés avant le début de la saison et je ne pouvais croire ce que je voyais. Il s'est donné tellement de coups vicieux dans cette rencontre. J'ai vite compris qu'il existait une sérieuse rivalité entre les deux formations », a déclaré hier Hayward.

Hayward prend de plus en plus d'assurance devant le filet du Tricolore et Jean Perron a de plus en plus confiance en lui.

Le pilote montréalais ne craint

plus de l'utiliser lors des matches importants et on peut parfois sentir que dans l'esprit de Perron, Hayward est légèrement en avance sur Roy pour le poste de gardien n° 1.

Sergio Momesso est de retour avec le Canadien. Le grand ailier de 21 ans avait été envoyé à Sherbrooke le 15 décembre pour une période de 14 jours qui s'est terminée hier. On lui avait indiqué le chemin des ligues mineures pour qu'il puisse se remettre en bonne condition physique. Momesso, qui est arrivé à Montréal en provenance de Moncton, hier après-midi, ne s'est pas entraîné avec le Canadien hier et on ne s'attend pas à ce qu'il participe au match de ce soir à Québec. On pourrait toutefois le revoir dans la formation demain, compte tenu de la performance qu'offrira le Canadien ce soir. En six rencontres avec les Canadiens de Sherbrooke, Momesso a marqué un but et amassé cinq passes.

Le gardien Patrick Roy a eu une longue conversation avec Jean Perron, à l'issue de l'exercice d'hier. « Il a été surtout question de mes sorties derrière le filet, que je cherche à améliorer », a dit Roy. Roy a par ailleurs indiqué qu'il avait regardé des bandes magnétoscopiques en compagnie de son père, au cours du congé de Noël, et que ce dernier lui avait suggéré de rester davantage debout. Le jeune gardien tente présentement de mettre ces conseils en pratique lors des entraînements.

Jean Perron se dit d'accord avec son homologue Michel Bergeron, quand ce dernier vante son gardien Clint Malarchuk. « C'est un des grands gardiens de la LNH. Lui et Liut (des Whalers de Hartford), c'est de la grande classe devant le filet », a dit Perron.

Le Canadien devrait affronter ce soir des Nordiques reposés. Il ne s'agira en effet que d'un deuxième match en neuf jours pour les joueurs québécois.



Bob Gainey, le capitaine de l'équipe, transporte triomphalement la coupe Stanley autour de la patinoire, après la victoire décisive du Canadien sur les Flames de Calgary.

Coupe de l'America

Conner et Dickson doublent la mise

FREMANTLE, Australie (AFP) — Il n'est pas exclu, désormais, que les demi-finales de la Coupe Louis Vuitton prennent fin vendredi soir, à Fremantle, au lendemain des deux journées de repos accordées aux challengers.

En effet, par 16 noeuds de vent, hier, l'Américain Stars and Stripes et New Zealand ont doublé la mise. Pour renverser le cours des événements, Tom Blackaller et Marc Pajot, menés 2-0 et affectés par leur large défaite, se doivent de réagir au plus vite.

Tout a pourtant mal commencé pour Dennis Conner, hier, en début d'après-midi. Sans subir la pression de son rival, il coupa la ligne prématurément. L'erreur de timing lui coûta 18 secondes. La veille, il ne s'était imposé que de dix secondes.

USA s'en alla donc seul, sur la droite du plan d'eau. Blackaller put voir son adversaire faire demi-tour, et s'élança à son tour, de l'autre côté.

Mais Stars and Stripes bénéficia bien vite de conditions favorables. Au près, il combla très vite son retard pour prendre, à son tour, le commandement de la régatée. À la première marque de parcours, la situation n'était toutefois pas compromise pour Blackaller. Son retard, de 16 secondes, allait même être réduit à sept secondes à la première bouée sous le vent.

C'est dans le deuxième bord de luvoyage que Conner allait s'envoler. Peu à peu, son bateau, Stars and Stripes, a été modifié pour progresser dans le petit temps. Le résultat est pour le moins probant.

Avant perdu le contact, USA, contrairement de prendre des risques, ne cessa par la suite de céder du terrain.

Comme la veille, Chris Dickson mit bien vite les choses au point. Une série de virements de bords lui permit de prendre un avantage déterminant, au début de la course. New Zealand concéda 16 secondes dans les bords de portant. Il pouvait se le permettre.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Division Prince-de-Galles

| Section | Charles Adams |
|----------|-----------------------|
| | pj g p n bp bc pts |
| HARTFORD | 34 18 10 6 113 106 42 |
| MONTREAL | 38 18 14 6 133 118 42 |
| BOSTON | 35 16 15 4 118 111 36 |
| QUEBEC | 37 15 16 6 128 115 36 |
| BUFFALO | 36 8 23 5 110 141 21 |

Section Lester Patrick

| | |
|--------------|-----------------------|
| PHILADELPHIE | 37 25 10 2 161 102 52 |
| ISLANDERS NY | 36 19 14 3 137 124 41 |
| PITTSBURGH | 36 15 14 7 134 126 37 |
| NEW JERSEY | 36 16 17 3 138 163 35 |
| RANGERS NY | 36 13 17 6 145 150 32 |
| WASHINGTON | 36 12 18 6 111 141 30 |

Division Clarence Campbell

Section James Norris

| | |
|-----------|-----------------------|
| MINNESOTA | 35 15 17 3 141 139 33 |
| TORONTO | 35 14 16 5 121 127 33 |
| DETROIT | 35 13 15 7 111 122 33 |
| ST. LOUIS | 35 13 16 6 119 141 32 |
| CHICAGO | 37 13 18 6 137 157 32 |

Section Connie Smythe

| | |
|-------------|-----------------------|
| EDMONTON | 37 23 12 2 168 131 48 |
| CALGARY | 36 21 14 1 141 130 43 |
| WINNIPEG | 36 17 15 4 122 125 38 |
| LOS ANGELES | 37 16 18 3 155 158 35 |
| VANCOUVER | 36 11 22 3 122 142 25 |

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

| Vendredi, 2 janvier | | Dimanche, 4 janvier | |
|-------------------------|------------------------|----------------------|------------------------|
| | Drum'ville à Longueuil | | Drum'ville à Longueuil |
| Laval à Granby | | Granby à Verdun | |
| Verdun à Chicoutimi | | Chicoutimi à Hull | |
| Longueuil à Shawinigan | | St-Jean à T-Rivières | |
| T-Rivières à Drum'ville | | | |
| Samedi, 3 janvier | | Lundi | |
| Hull à St-Jean | | Chicoutimi à Laval | |

CLASSEMENT

Section Robert Lebel

| | pj | g | p | n | bp | bc | pts |
|-----------|----|----|----|---|-----|-----|-----|
| LONGUEUIL | 38 | 22 | 15 | 1 | 185 | 152 | 45 |
| LAVAL | 38 | 18 | 19 | 1 | 211 | 206 | 37 |
| HULL | 37 | 14 | 21 | 2 | 142 | 161 | 30 |
| ST-JEAN | 38 | 12 | 25 | 1 | 178 | 222 | 25 |
| VERDUN | 37 | 4 | 33 | 0 | 151 | 304 | 8 |

Section Frank Dillo

| | | | | | | | |
|------------|----|----|----|---|-----|-----|----|
| GRANBY | 39 | 30 | 6 | 3 | 238 | 161 | 63 |
| CHICOUTIMI | 37 | 21 | 13 | 3 | 220 | 176 | 45 |
| DRUM'VILLE | 37 | 22 | 15 | 0 | 199 | 197 | 44 |
| SHAWINIGAN | 38 | 19 | 14 | 5 | 224 | 184 | 43 |
| T-RIVIERES | 37 | 17 | 18 | 2 | 215 | 199 | 36 |

Ligue nationale

Dimanche

| |
|----------------------------|
| Calgary 4, Buffalo 1 |
| Winnipeg 5, Minnesota 4 |
| Edmonton 6, Philadelphie 4 |
| Chicago 7, Washington 5 |

Hier

Aucun match

Ce soir

| |
|----------------------------|
| Chicago à Islanders |
| Hartford à Washington |
| Montréal à Québec |
| Rangers à Pittsburgh |
| Calgary à New Jersey |
| Boston à St. Louis |
| Philadelphie à Los Angeles |
| Edmonton à Vancouver |

Mercredi

| |
|----------------------|
| Chicago à Buffalo |
| Québec à Montréal |
| Islanders à Rangers |
| Winnipeg à Toronto |
| Calgary à Detroit |
| Hartford à Minnesota |

Jeudi

| |
|-------------------------|
| Pittsburgh à Washington |
| Winnipeg à Buffalo |
| Minnesota à Detroit |
| Boston à New Jersey |
| Los Angeles à Vancouver |

Vendredi

| |
|---------------------------|
| Chicago à Hartford |
| Boston à Islanders |
| Montréal à Pittsburgh |
| Rangers à Québec |
| Philadelphie à Washington |
| New Jersey à Toronto |
| Detroit à Minnesota |
| Calgary à St. Louis |
| Edmonton à Los Angeles |

Samedi

| |
|---------------------------|
| Chicago à Hartford |
| Boston à Islanders |
| Montréal à Pittsburgh |
| Rangers à Québec |
| Philadelphie à Washington |
| New Jersey à Toronto |
| Detroit à Minnesota |
| Calgary à St. Louis |
| Edmonton à Los Angeles |

Les meneurs

(Parties d'hiver non comprises)

| | b | a | pts |
|-----------------|----|----|-----|
| Gretzky, Edm | 37 | 53 | 90 |
| Ciccarelli, Min | 31 | 25 | 56 |
| Lemieux, Pitt | 27 | 28 | 55 |
| Messier, Edm | 16 | 39 | 55 |
| Kerr, Phi | 31 | 19 | 50 |
| Dionne, LA | 14 | 33 | 47 |
| Kurri, Edm | 19 | 27 | 46 |
| Hawchuk, Win | 24 | 21 | 45 |
| Robitaille, LA | 23 | 22 | 45 |
| Savard, Chi | 19 | 26 | 45 |
| Bossy, Isl | 23 | 21 | 44 |
| Goulet, Qué | 20 | 24 | 44 |
| Gilmour, STL | 14 | 30 | 44 |
| Propp, Phi | 16 | 25 | 41 |
| Brotten, NJ | 11 | 30 | 41 |
| Larmer, Chi | 13 | 26 | 39 |

Le Canadien choisi l'équipe de 1986

■ Une 23e coupe Stanley, un sommet dans le sport

Le Canadien de Montréal, qui a remporté en 1986 sa 23e coupe Stanley de l'histoire, un sommet dans le sport professionnel, a été choisi l'équipe canadienne de l'année par la Presse Canadienne.

Le Canadien, qui n'a eu besoin que de cinq rencontres pour éliminer les Flames de Calgary en finale le printemps dernier, a remporté la victoire par une marge confortable.

L'équipe a recueilli 73 votes de première place au scrutin, 16 de deuxième et 14 de troisième pour un total de 265 points.

Les Tiger-Cats de Hamilton, vainqueurs de la coupe Grey, et l'équipe masculine de curling dirigée par Ed Lukowich, qui a remporté le championnat mondial, ont terminé sur un pied d'égalité au deuxième rang avec 55 points.

En ramenant leur première coupe Stanley en sept ans, le Canadien a causé une agréable surprise à ses partisans. En saison régulière, l'équipe avait terminé au deuxième rang de la section Adams — septième au classement général — avec une fiche de 40 victoires, 33 défaites et sept matches nuls.

Roy s'impose

Mais inspiré par l'excellence du gardien recrue Patrick Roy, qui a conservé une moyenne de 1.92 buts alloués en 20 rencontres éliminatoires, le Canadien semblait destiné à ramener le précieux trophée à Montréal.

Après avoir balayé les Bruins de Boston en première ronde, la forma-

tion montréalaise a été poussée à la limite par les tenaces Whalers de Hartford en finale de la section Adams. Et encore a-t-il fallu un but de l'ailier droit recrue Claude Lemieux en prolongation dans le septième match.

Lemieux a inscrit un autre but décisif en prolongation lors du